

COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE
POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

RAPPORT ANNUEL
13 avril 2006-23 mai 2007

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
DOCUMENTS OFFICIELS, 2007

SUPPLÉMENT N° 19



NATIONS UNIES

COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE
POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

RAPPORT ANNUEL
13 avril 2006-23 mai 2007

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
DOCUMENTS OFFICIELS, 2007

SUPPLÉMENT N° 19



NATIONS UNIES
New York, 2007

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

E/2007/39
E/ESCAP/63/35

ISSN: 0252 – 2284

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Abréviations		vi
Introduction	1	1
<i>Chapitre</i>		
I. QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL	2	1
A. Résolutions	2	1
B. Décisions.....	2	1
II. TRAVAUX DE LA COMMISSION DEPUIS LA SOIXANTE-DEUXIÈME SESSION.	3-7	2
A. Activités des organes subsidiaires	3-5	2
B. Autres activités	6	2
C. Relations avec les autres programmes de l'ONU	7	2
III. SOIXANTE-TROISIÈME SESSION DE LA COMMISSION	8-344	3
A. Participation et organisation des travaux	8-20	3
B. Ordre du jour	21	4
C. Compte rendu des travaux	22-344	5
Point 2 de l'ordre du jour Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de l'Asie et du Pacifique.....	57-76	7
Point 3 de l'ordre du jour Questions de politique générale intéressant la région de la CESAP	77-145	10
Déclaration de politique générale du Secrétaire exécutif	77-83	10
a) Incidences de l'évolution économique et sociale récente.....	84-95	11
b) Développement des systèmes de santé dans le contexte du renforcement de la croissance économique en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique	96-129	12
c) Activités du secrétariat depuis la soixante-deuxième session de la Commission.	130-145	16
Point 4 de l'ordre du jour Examen des rapports des organes délibérants et des réunions intergouvernementales, et application de certaines résolutions de la Commission, notamment la résolution 60/1 relative à la Déclaration de Shanghai	146-249	18
a) Problèmes sociaux émergents.....	146-167	18
b) Réduction de la pauvreté	168-182	20
c) Gestion de la mondialisation	183-247	22
d) Résolution 60/1 de la Commission, relative à la Déclaration de Shanghai	248-249	27
Point 5 de l'ordre du jour Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	250-262	27
Point 6 de l'ordre du jour Réforme de la CESAP	263-276	28
a) Examen de l'évaluation externe de la CESAP dans le contexte de la réforme globale de l'Organisation des Nations Unies: principales conclusions et mesures proposées	263-271	28

TABLES DES MATIÈRES (suite)

	Paragraphe	Page
b) Application de la résolution 58/1 de la Commission: examen final de l'appareil de conférence révisé.....	272-276	29
Point 7 de l'ordre du jour		
Question de gestion.....	277-296	29
a) Projet de programme de travail pour la période 2008-2009.....	277-285	29
b) Activités des institutions régionales.....	286-296	30
Point 8 de l'ordre du jour		
Activités de coopération technique de la CESAP et annonce des contributions envisagées.....	297-326	31
Point 9 de l'ordre du jour		
Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission.....	327-335	34
Point 10 de l'ordre du jour		
Rapports des organes intergouvernementaux régionaux.....	336-340	35
Point 11 de l'ordre du jour		
Date, lieu et thème de la soixante-quatrième session de la Commission.....	341-342	35
Point 12 de l'ordre du jour		
Questions diverses.....	343	36
Point 13 de l'ordre du jour		
Adoption du rapport de la Commission.....	344	36
IV. RÉOLUTIONS ET AUTRES DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LA COMMISSION À SA SOIXANTE-TROISIÈME SESSION.....		37
A. Résolutions.....		37
63/1 Déclaration d'Almaty: Commémoration du sixantième anniversaire de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique.....		37
63/2 À M. Kim Hak-Su en reconnaissance de son action et des services rendus en tant que Secrétaire exécutif de la Commission.....		38
63/3 Examen de l'appareil de conférence de la Commission.....		38
63/4 Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESAP.....		39
63/5 Examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty: partenariats conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit.....		40
63/6 Mise en œuvre de la coopération énergétique interpays pour renforcer la sécurité énergétique en vue du développement durable et élargir l'accès aux services énergétiques dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.....		41
63/7 Migrations internationales et développement dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.....		43
63/8 Financement durable en vue d'une couverture sanitaire universelle en Asie et dans le Pacifique....		44
63/9 Application de la Déclaration de Busan sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique et du Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase I (2007-2011).....		46
63/10 Examen des modalités de coopération régionale pour la gestion des catastrophes naturelles, en particulier l'établissement d'un Centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace.....		56

TABLES DES MATIÈRES (suite)

	<i>Page</i>
B. Autres décisions	58
63/1 Report de l'examen du projet de résolution sur l'établissement du Centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace jusqu'à la soixante-quatrième session de la Commission.....	58
<i>Annexes</i>	
I. État des incidences sur le budget-programme des décisions et propositions de la commission	59
II. Réunions des organes subsidiaires.....	60
III. Documents soumis à la soixante-troisième session de la Commission.....	62
IV. Liste des publications, réunions et services consultatifs en 2006/2007.....	65
V. Mandat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.....	76
VI. Règlement intérieur de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.....	78

ABRÉVIATIONS

ACAP	Accord commercial de l'Asie et du Pacifique
APD	aide publique au développement
APEC	Coopération économique Asie-Pacifique
APETIT	Réseau des instituts Asie-Pacifique d'enseignement et de formation touristiques
ARTNeT	Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation commerciales
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
BAAsD	Banque asiatique de développement
BIMSTEC	Initiative de la baie du Bengale en matière de coopération technique et économique multisectorielle
CAOCEP	Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique
CAPFTIC	Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement
CAPTT	Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie
CCPM	Comité de coordination pour les programmes géoscientifiques de l'Asie de l'Est et du Sud-Est
CCQAB	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
CCRP	Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission
CERPEDECS	Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
ISAP	Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique
NEASPEC	Programme de coopération environnementale pour la sous-région Asie du Nord-Est
OCE	Organisation de coopération économique
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	objectifs du Millénaire pour le développement
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	organisation non gouvernementale
ONU-CGMAP	Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique
PIB	produit intérieur brut
PME	petites et moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SAARC	Association sud-asiatique de coopération régionale
SPECA	Programme spécial pour les économies d'Asie centrale
TIC	technologies de l'information et de la communication
TICE	technologies de l'information, de la communication et de l'espace
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
VIH/sida	virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise

Note: L'unité monétaire utilisée est le dollar des États-Unis d'Amérique, sauf indication contraire.

Introduction

1. Le rapport annuel de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique relatif à la période du 13 avril 2006 au 23 mai 2007 a été adopté à l'unanimité par la Commission à la cinquième séance plénière de sa soixante-troisième session, le 23 mai 2007.

Chapitre I

QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

2. La CESAP a adopté, à sa soixante-troisième session, les 12 résolutions et 1 décision suivantes, qui sont portées à l'attention du Conseil économique et social¹.

A. Résolutions

- | | |
|--|---|
| 63/1. Déclaration d'Almaty: Commémoration du soixantième anniversaire de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique | 63/7. Migrations internationales et développement dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement |
| 63/2. À M. Kim Hak-Su en reconnaissance de son action et des services rendus en tant que Secrétaire exécutif de la Commission | 63/8. Financement durable en vue d'une couverture sanitaire universelle en Asie et dans le Pacifique |
| 63/3. Examen de l'appareil de conférence de la Commission | 63/9. Application de la Déclaration de Busan sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique et du Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase I (2007-2011) |
| 63/4. Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESAP | 63/10. Examen des modalités de coopération régionale pour la gestion des catastrophes naturelles, en particulier l'établissement d'un Centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace |
| 63/5. Examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty: partenariats conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit | |
| 63/6. Mise en œuvre de la coopération énergétique interpays pour renforcer la sécurité énergétique en vue du développement durable et élargir l'accès aux services énergétiques dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement | |

B. Décisions

- 63/1. Report de l'examen du projet de résolution sur l'établissement du Centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace jusqu'à la soixante-quatrième session de la Commission

¹ Voir chap. IV.

Chapitre II

TRAVAUX DE LA COMMISSION DEPUIS LA SOIXANTE-DEUXIÈME SESSION

A. Activités des organes subsidiaires

3. Le rapport du Secrétaire exécutif sur les activités du secrétariat depuis la soixante-deuxième session de la Commission figure dans le document E/ESCAP/63/5.

4. Au cours de la période considérée ont été organisées les réunions d'organes subsidiaires suivantes:

a) Comité de la réduction de la pauvreté (troisième session);

b) Comité de la gestion de la mondialisation (troisième session, partie I);

c) Comité de la gestion de la mondialisation (troisième session, partie II);

d) Comité des problèmes sociaux émergents (troisième session);

e) Conférence ministérielle sur les transports;

f) Organe spécial des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral.

5. Les dates, la composition des bureaux et les cotes des rapports de ces réunions sont indiquées à l'annexe II du présent rapport. Les rapports de ces organes rendent compte des débats, des conclusions et des décisions.

B. Autres activités

6. On trouvera à l'annexe IV du présent rapport la liste des publications, réunions et services consultatifs réalisés au cours de la période 2006-2007.

C. Relations avec les autres programmes de l'ONU

7. Le secrétariat a entretenu des contacts étroits et réguliers avec le Siège, et il a coopéré avec les départements concernés et les secrétariats des autres commissions régionales pour des projets d'intérêt commun.

Chapitre III

SOIXANTE-TROISIÈME SESSION DE LA COMMISSION

A. Participation et organisation des travaux

8. La soixante-troisième session de la Commission s'est tenue à Almaty (Kazakhstan) du 17 au 23 mai 2007. Elle se composait de deux segments. Le segment hauts responsables s'est tenu du 17 au 19 mai 2007 et le segment ministériel du 21 au 23 mai 2007.

9. Les membres et membres associés suivants étaient représentés:

<i>Membres</i>	Myanmar
Afghanistan	Népal
Arménie	Ouzbékistan
Australie	Pakistan
Azerbaïdjan	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Bangladesh	Pays-Bas
Bhoutan	Philippines
Brunéi Darussalam	République de Corée
Cambodge	République démocratique populaire lao
Chine	République populaire démocratique de Corée
États-Unis d'Amérique	Singapour
Fédération de Russie	Sri Lanka
Fidji	Tadjikistan
France	Thaïlande
Géorgie	Turkménistan
Inde	Turquie
Indonésie	Tuvalu
Iran (République islamique d')	Vanuatu
Japon	Viet Nam
Kazakhstan	
Kiribati	<i>Membres associés</i>
Kirghizistan	Macao (Chine)
Malaisie	Nouvelle-Calédonie
Maldives	
Mongolie	

10. Ont participé à la session, en vertu de l'article 3 du règlement intérieur de la Commission², les représentants des pays suivants: Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, République tchèque. Y ont également participé des représentants du Saint-Siège.

11. Étaient également représentés les organes suivants du Secrétariat de l'ONU: Département des affaires économiques et sociales, Commission économique pour l'Europe, Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, Bureau des commissions régionales à New York.

12. Les organismes des Nations Unies énumérés ci-après étaient représentés: Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Programme des Nations Unies pour le développement, Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

13. Des représentants des institutions spécialisées suivantes ont participé aux travaux à titre consultatif: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé.

14. Étaient en outre représentées à titre d'observateurs les organisations intergouvernementales suivantes: Banque asiatique de développement, Association des nations de l'Asie du Sud-Est, Conférence sur l'interaction et les mesures de confiance en Asie, Organisation de coopération économique, Banque eurasiennne de développement, Communauté économique eurasiennne, Organisation internationale pour les migrations, Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, Organisation de coopération de Shanghai, Secrétariat du Comité des typhons.

15. Étaient également représentées la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et l'Union internationale des chemins de fer.

16. La liste des participants porte la cote E/ESCAP/63/INF/3.

17. Conformément à l'article 13 de son règlement intérieur, la Commission a élu S. E. M. Marat Tazhin (Kazakhstan) Président.

18. Suivant la pratique établie, la Commission a décidé d'élire Vice-Présidents les chefs de délégation suivants:

- S. E. M. Mohammed Jalil Shams (Afghanistan)
- S. E. M. A.B. Mirza Azizul Islam (Bangladesh)
- S. E. M. Yeshey Dorji (Bhoutan)
- S. E. M. Khy Tainglim (Cambodge)
- S. E. M. Li Hui (Chine)
- S. E. M. Ashwani Kumar (Inde)
- S. E. M. Ali Asgari (République islamique d'Iran)
- S. E. M. Sanjar Mukambetov (Kirghizistan)
- S. E. M. Phongsavath Boupouha (République démocratique populaire lao)
- Datuk M. Sulaiman Bin Mahbob (Malaisie)
- M. Hamdun Abdulla Hameed (Maldives)
- S. E. Thuyain Zaw (Myanmar)
- M. Jagadish Chandra Pokharel (Népal)
- S. E. M. Edsel Custodio (Philippines)
- S. E. M. Cho Jung-Pyo (République de Corée)

² Voir annexe VI.

S. E. M. Aleksander V. Yakovenko (Fédération de Russie)
S. E. M. Zarifi Hamrokhon (Tadjikistan)
S. E. M. Sawanit Kongsiri (Thaïlande)
M. Lotoala Metia (Tuvalu)
M. Nipake Edward Natapei (Vanuatu)
S. E. M. Dao Viet Trung (Viet Nam).

19. Le segment hauts responsables a constitué trois comités pléniers qui ont chacun élu un bureau:

- a) Comité plénier I:
Président:
M. Nasir Ahmad Andisha (Afghanistan)
Vice-Présidents:
M. Yong-II Lee (République de Corée)
M. Sonam Tobgay (Bhoutan)
- b) Comité plénier II:
Président:
M. Mojtaba Khalesi (République islamique d'Iran)
Vice-Présidents:
M. Mohamed Ahmed (Maldives)
M. Fredrick Hosea (Vanuatu)
- c) Comité plénier III:
Président:
M. Swoyambhu Man Amatya (Népal)
Vice-Présidents:
S. E. M. Yaichil Batsuuri (Mongolie)
S. E. M. Ibrahim Yusuf (Indonésie)

20. La Commission a aussi constitué un Groupe de travail des projets de résolution, sous la présidence de S. E. M^{me} Latha Reddy (Inde), pour examiner les projets de résolution soumis durant la session. M. Umardin Hj. Abdul Mutalib (Malaisie) a été élu Vice-Président du Groupe de travail.

B. Ordre du jour

21. La Commission a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la session:
 - a) Allocutions d'ouverture;
 - b) Élection du bureau;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de l'Asie et du Pacifique.
3. Questions de politique générale intéressant la région de la CESAP:
 - a) Incidences de l'évolution économique et sociale récente;
 - b) Développement des systèmes de santé dans le contexte du

renforcement de la croissance économique en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique;

- c) Activités du secrétariat depuis la soixante-deuxième session de la Commission.

4. Examen des rapports des organes délibérants et des réunions intergouvernementales, et application de certaines résolutions de la Commission, notamment la résolution 60/1 relative à la Déclaration de Shanghai:

- a) Problèmes sociaux émergents;
- b) Réduction de la pauvreté;
- c) Gestion de la mondialisation;
- d) Résolution 60/1 de la Commission, relative à la Déclaration de Shanghai.

5. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement.

6. Réforme de la CESAP:

- a) Examen de l'évaluation externe de la CESAP dans le contexte de la réforme globale de l'Organisation des Nations Unies: conclusions principales et mesures proposées;
- b) Application de la résolution 58/1 de la Commission: examen final de l'appareil de conférence révisé.

7. Questions de gestion:

- a) Projet de programme de travail pour la période 2008-2009;
- b) Activités des institutions régionales.

8. Activités de coopération technique de la CESAP et annonce des contributions envisagées.

9. Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission.

10. Rapports des organes intergouvernementaux régionaux.

11. Date, lieu et thème de la soixante-quatrième session de la Commission.

12. Questions diverses.

13. Adoption du rapport de la Commission.

C. Compte rendu des travaux

22. Le Président par intérim de la soixante-deuxième session de la Commission, S. E. M. Phongsavath Boupha (République démocratique populaire lao) a ouvert la réunion. M. José Antonio Ocampo, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, a donné lecture du message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Le Secrétaire exécutif de la CESAP a fait une déclaration. S. E. M. Nursultan Nazarbayev, Président de la République du Kazakhstan, a prononcé l'allocution d'ouverture.

Message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

23. Dans son message, le Secrétaire général a noté qu'au cours des six dernières décennies, la CESAP avait travaillé aux côtés de ses États membres pour améliorer le bien-être des peuples de toute la région Asie-Pacifique. Les sessions de la Commission constituaient une tribune unique offrant à tous les pays de la région l'occasion de se réunir pour discuter de questions d'intérêt commun, convenir de la voie à suivre et promouvoir la collaboration afin de relever les défis auxquels la région est confrontée.

24. L'importante question de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESAP serait discutée au cours de la présente session, cette année 2007 se situant à mi-parcours des efforts engagés pour réaliser ces objectifs. Étant donné que la région Asie-Pacifique abritait les deux tiers de la population mondiale, l'ampleur des avancées enregistrées dans la région serait déterminante pour le succès ou l'échec des efforts mis en œuvre au niveau mondial pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

25. Il était encourageant de noter qu'au cours des dernières décennies, les pays de l'Asie et du Pacifique étaient parvenus à extraire de la pauvreté un nombre de gens sans précédent. Toutefois, plus de 600 millions de nos semblables, laissés pour compte du progrès économique régional, demeuraient confrontés à une lutte quotidienne pour la survie. De toute évidence, il fallait redoubler d'efforts. Dès lors, il y avait lieu d'espérer que les délibérations de la Commission imprimeraient un nouvel élan à l'action collective de lutte contre la pauvreté extrême.

26. Nombre d'autres défis se posaient à la région. La croissance économique rapide avait prélevé un lourd tribut sur l'environnement. Il était satisfaisant de constater qu'en favorisant une « croissance verte », la CESAP tentait de modifier radicalement les modalités de la croissance afin de faire place à une approche durable et respectueuse de l'environnement.

27. Il était tout à fait approprié que la dernière étude *Economic and Social Survey of Asia and the Pacific*³ ait été consacrée à un autre problème social

d'importance majeure, la discrimination fondée sur le sexe. En estimant le coût économique de ces pratiques, l'étude montrait que tout le monde était perdant, à plus d'un titre, lorsque la moitié de l'humanité était privée de ses droits fondamentaux.

28. La région de la CESAP avait beaucoup accompli, mais il restait encore beaucoup à faire. Le Secrétaire général exprimait ses meilleurs vœux de succès et d'efficacité pour la session, la première session de la Commission à se dérouler en Asie centrale.

Déclaration du Secrétaire exécutif de la CESAP

29. Le Secrétaire exécutif a chaleureusement salué tous les participants à la soixante-troisième session de la Commission qui marquait également le sixantième anniversaire de sa création. Avec cette session tenue au Kazakhstan, la Commission se réunissait pour la première fois en Asie centrale, au carrefour des routes commerciales et des plus anciennes civilisations du monde.

30. Le Secrétaire exécutif a dit sa profonde gratitude à S. E. le Président Nursultan Nazarbayev et au Gouvernement du Kazakhstan pour l'accueil à Almaty de la session anniversaire de la Commission.

31. Le Secrétaire exécutif a adressé ses sincères remerciements au peuple et au Gouvernement du Kazakhstan pour leur accueil chaleureux et les excellentes dispositions prises en vue de la session. La coopération et les encouragements du Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan, S. E. M. Marat Tazhin, et de son équipe tout au long des préparatifs avaient été profondément appréciés.

32. Le Kazakhstan s'est acheminé rapidement et résolument sur la voie de la croissance économique, en instaurant un système économique totalement nouveau doté d'institutions sociales consolidées. La récente allocution annuelle du Président Nazarbayev, intitulée « Un Kazakhstan nouveau pour un monde nouveau », exposait une stratégie impressionnante pour le développement du Kazakhstan au cours des dix prochaines années. Il était encourageant de constater que le Kazakhstan avait pour objectif de devenir une « locomotive régionale » du développement économique et un intervenant de poids dans la coopération et l'intégration régionales des pays de la région Asie-Pacifique.

33. Le Secrétaire exécutif a en outre fait observer que la présence du Président Nazarbayev à la session témoignait de l'engagement du Kazakhstan à l'égard des Nations Unies, et plus particulièrement de la CESAP qui constituait la tribune intergouvernementale la plus représentative de la région Asie-Pacifique. Le Programme spécial pour les économies d'Asie centrale (SPECA) de l'ONU avait été lancé à Tachkent, en 1998, à l'initiative du Président Nazarbayev et des présidents du Kirghizistan, du Tadjikistan et de l'Ouzbékistan. Le Turkménistan, l'Azerbaïdjan et l'Afghanistan s'étaient ultérieurement associés au SPECA qui fêtera son dixième anniversaire en 2008. Les possibilités de

³ Publication des Nations Unies, n° de vente E.07.II.F.4.

développement économique des pays membres du SPECA pourraient se développer à la faveur d'un renforcement des liens avec le dynamisme économique et la forte croissance de la région de l'Asie et du Pacifique.

34. Le Secrétaire exécutif a noté que 60 % de la population mondiale vivaient dans la région. Durant les deux dernières décennies, la région avait enregistré des progrès considérables tant sur le front social qu'économique. Toutefois, ces avancées dissimulaient d'énormes disparités et des contrastes saisissants. Lors même que des centaines de millions de gens avaient été libérées du joug de la pauvreté dans la région, une personne sur trois continuait de vivre dans une extrême pauvreté. L'amélioration de la santé revêtait une importance capitale pour la lutte contre la pauvreté. La moitié des décès maternels enregistrés dans le monde survenait dans la région. Par ailleurs, la région dans son ensemble était mal engagée pour parvenir à enrayer la propagation du VIH/sida dont le taux de prévalence continuait d'augmenter.

35. Cette année se situait à mi-parcours de la période prévue pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, l'horizon 2015 ayant été arrêté pour parvenir au but.

36. Le Secrétaire exécutif a informé la Commission des grands thèmes qui seraient discutés lors de la réunion ministérielle; une séance serait consacrée à un débat sur la « réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région Asie-Pacifique », tandis qu'une table ronde ministérielle serait organisée sur le thème « Développement des systèmes de santé dans le contexte du renforcement de la croissance économique en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique ». Le débat permettrait l'examen d'une feuille de route régionale pour la réalisation de ces objectifs.

Discours inaugural du Président de la République du Kazakhstan

37. Le Président a adressé à tous ses félicitations les plus sincères lors de l'ouverture du segment ministériel de la soixante-troisième session de la Commission.

38. Il a noté que, depuis sa fondation, la CESAP s'était employée à offrir les mêmes possibilités de coopération à ses États membres, et à accélérer ainsi l'adoption de mesures visant à éliminer les inégalités sociales et économiques. On pouvait affirmer sans le moindre doute qu'un travail considérable avait été réalisé au cours des soixante dernières années en vue de la réalisation de cet objectif.

39. Le Président a rappelé à la Commission que les réformes économiques avaient permis aux pays de la région Asie-Pacifique de devenir le principal moteur du développement économique global. En 2006, la croissance économique de ces pays avait atteint 8 %, soit la plus rapide du monde. Cette croissance économique devait se traduire par des mesures visant à

résoudre les problèmes économiques émergents et par une bonne mise en œuvre de la stratégie sociale de la CESAP, sur fond de mondialisation.

40. Compte tenu de l'étroite interdépendance des pays de la région, il était particulièrement important de forger des partenariats et de promouvoir l'intégration à l'échelon régional et sous-régional. Néanmoins, la croissance économique ne permettait pas toujours de résoudre les problèmes anciens, tout en créant souvent de nouvelles difficultés.

41. La forte activité économique était de plus en plus lourde de conséquences pour la production industrielle, et cela exigeait une riposte rapide axée sur une croissance verte, étant donné que les pressions exercées sur l'environnement pourraient avoir pour effet de retarder la croissance économique.

42. Le Président a fait valoir que, dans bien des cas, la rapidité du développement économique avait engendré une stratification sociale et creusé l'écart des revenus entre riches et pauvres, ce qui était une source de mécontentement social jetant les bases de nouveaux défis et de nouvelles menaces. La Déclaration du Millénaire et le document final du Sommet mondial de 2005 avaient pour objet d'aider les pays à résoudre ces difficultés avec rigueur et cohérence.

43. S'agissant de la réalisation de ces objectifs dans la région Asie-Pacifique, nombre des pays en développement et des pays les moins avancés avaient marqué des points dans la lutte contre la faim et la pauvreté absolue. Il fallait toutefois en faire davantage. La priorité devait notamment être accordée à l'offre de soins de santé primaires, et à la lutte contre les épidémies, la mortalité maternelle et infantile, la tuberculose, le paludisme ainsi que le VIH/sida qui était devenu l'une des principales causes de mortalité dans la population active. Par ailleurs, c'était à juste titre que les experts des Nations Unies œuvraient pour l'égalité des sexes dans la région Asie-Pacifique. À lui seul, le moindre accès des femmes à l'emploi générerait des pertes de l'ordre de 42 à 47 milliards de dollars dans les pays de la région. Les pertes annuelles résultant de l'accès limité des femmes à une formation professionnelle se chiffraient entre 16 et 30 milliards de dollars.

44. Le Président a fait observer que la paix et la stabilité dans la vaste région de l'Asie et du Pacifique constituaient un préalable fondamental pour l'avènement d'une croissance économique durable. À cet égard, il a rappelé le rôle important de l'ASEAN et de l'Organisation de coopération de Shanghai pour la résolution des défis et des menaces actuels.

45. Selon lui, la Conférence sur l'interaction et les mesures de confiance en Asie offrait elle aussi d'excellentes possibilités. L'initiative présentée à l'Assemblée générale par le Kazakhstan 15 ans plus tôt en vue de l'organisation de cette conférence était dûment suivie d'effet. Les 18 États membres participant à ses activités représentaient 90 % de l'Asie, et quelque 3 milliards de personnes. Neuf autres pays et organisations internationales y avaient le statut

d'observateur. Deux récents sommets de la Conférence avaient confirmé qu'elle constituait un important mécanisme pour assurer la sécurité sur le continent asiatique.

46. Le Président a également évoqué plusieurs autres initiatives prises par le Kazakhstan pour stimuler la coopération et la sécurité interrégionales, y compris un dialogue interreligieux destiné à consolider la paix.

47. Au cours des sept dernières années, le taux de croissance économique annuel du Kazakhstan avait été de 10 % en moyenne. Selon les prévisions, par rapport à l'an 2000, le PIB aurait doublé en 2008 et triplé d'ici à 2015, tandis que le PIB par habitant atteindrait 6 700 dollars É.-U. en 2007, contre moins de 700 dollars en 1993.

48. Le Président a informé la Commission que le Kazakhstan était un pays très dynamique qui aspirait à faire partie des 50 économies les plus compétitives et dynamiques du monde. Pour ce faire, le pays avait mis en œuvre des programmes axés sur l'industrie et l'innovation pour diversifier son économie, accroître la production de biens et de services à valeur ajoutée, et jeter les bases d'une économie des services exploitant les technologies de pointe; en 2006, il avait lancé son premier satellite de communication.

49. Le Président a informé la Commission des mesures prises pour moderniser le système politique du Kazakhstan. Dans le domaine social, un rang élevé de priorité était accordé aux soins de santé, et environ 1,8 milliard de dollars avaient été alloués à cette fin en 2006. Les retraites avaient augmenté, de même que les allocations familiales. L'accent était mis sur l'éducation et l'égalité entre les sexes. Les dépenses sociales et humanitaires annuelles au titre du budget de l'État avaient plus que triplé depuis 2001, et atteindraient 6,2 milliards de dollars en 2007.

50. Selon le Président, c'était un grand honneur pour le Kazakhstan que les États membres aient accepté sa proposition d'accueillir la session annuelle de la Commission à Almaty l'année du soixantième anniversaire de cette dernière. Cela montrait également que la CESAP entendait s'intéresser à l'Asie centrale.

51. Le développement dynamique de l'Asie centrale était d'une importance stratégique s'agissant des questions géopolitiques, du marché énergétique mondial, de la sécurité et de la stabilité dans cette partie essentielle de l'Eurasie. Les ressources naturelles abondantes de l'Asie centrale avaient suscité l'intérêt de nombreux États.

52. Le Président a fait remarquer que l'intégration des États d'Asie centrale constituait un processus objectif et naturel fondé sur les intérêts nationaux de chaque pays. Les États d'Asie centrale possédaient une histoire et une identité culturelle communes; leurs économies étaient complémentaires et ils possédaient des infrastructures de transport considérables ainsi que des frontières communes. Le Kazakhstan s'employait actuellement à fournir une assistance économique et

humanitaire à d'autres États de la sous-région, comme l'Afghanistan. Le pays appréciait beaucoup le rôle joué par la CESAP dans la mise en œuvre du Programme SPECA.

53. Le Président a noté avec satisfaction que le renforcement de la coopération au moyen du SPECA constituait un point prioritaire de l'ordre du jour de la soixante-troisième session de la Commission et du Forum Asie-Pacifique des entreprises.

54. Étant donné que les pays d'Asie centrale sont caractérisés par leur absence de littoral, le Président a instamment demandé la mise en application effective du Programme d'Action d'Almaty⁴ pour les pays en développement sans littoral. Il a également noté que la coopération interrégionale devait être renforcée par le dialogue entre les pays d'Asie centrale et de l'ASEAN. Le Kazakhstan, pays de transit entre l'Europe et l'Asie, était prêt à coopérer le plus largement possible avec les partenaires de la région de l'Asie et du Pacifique.

55. En conclusion, le Président a fait observer que les pays d'Asie centrale avaient hérité de graves problèmes environnementaux, notamment des retombées d'explosions nucléaires et de la pollution catastrophique de la mer d'Aral qui ont pour conséquences des taux de mortalité et de morbidité élevés. Ces problèmes avaient été récemment exacerbés par de nouveaux défis et menaces tels que le terrorisme international, l'extrémisme, les trafics de drogue et les migrations illégales. Ces questions aussi appelaient une coopération régionale constructive.

56. Le Président a insisté sur le fait que les sujets qui seraient traités au cours de la soixante-troisième session de la Commission revêtaient une importance cruciale pour les États d'Asie centrale. Il s'est déclaré convaincu que le rapport de cette session indiquerait la voie à suivre pour résoudre les problèmes urgents auxquels la sous-région devait faire face.

Point 2 de l'ordre du jour **Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de l'Asie et du Pacifique**

57. La Commission était saisie du document intitulé «Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESAP: feuille de route régionale pour 2015» (E/ESCAP/63/2).

⁴ Programme d'action d'Almaty: partenariats conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et les pays de transit (*Rapport de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, Almaty (Kazakhstan), 28 et 29 août 2003* (A/CONF.202/3), annexe I).

58. La Commission s'est félicitée de l'excellent travail accompli par le secrétariat pour préparer et lui présenter un projet de feuille de route régionale, conformément à la Déclaration de Jakarta sur les objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique: la marche à suivre d'ici à 2015,⁵ et à la résolution 62/1 de la Commission, en date du 12 avril 2006, sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESAP.

59. La majorité des délégations a adopté le projet de feuille de route régionale tel que figurant dans le document E/ESCAP/63/2. Ces délégations ont estimé que ce document constituait une chance unique offerte à tous les pays de coordonner leur action et de redoubler d'efforts en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) à l'horizon 2015.

60. La Commission a été informée de plusieurs importantes mesures de politique générale adoptées par les pays membres pour accélérer la réalisation de ces objectifs. Ainsi, une délégation a indiqué que son parlement avait adopté, en avril 2005, une résolution entérinant des OMD nationaux redéfinis en fonction des besoins spécifiques du pays. Son pays avait pris l'initiative d'ajouter un nouvel objectif aux huit OMD: « Renforcement des droits de l'homme et promotion de la gouvernance démocratique ». Une autre délégation a fait savoir que son pays s'était attelé aux objectifs en 2003 en incluant des documents d'information sur les OMD dans les ateliers organisés sur son territoire par les services publics et la société civile. Une délégation a déclaré que son pays avait mis au point un système de suivi annuel des progrès réalisés au titre des OMD. Une autre délégation a rapporté que son pays s'était lancé, en coopération avec le PNUD, dans un projet sur cinq ans, de 2006 à 2011, pour mettre en synergie les multiples parties concernées par la réalisation des OMD, notamment en engageant des consultations avec ses partenaires de développement. Un autre pays qui avait déjà atteint un certain nombre d'OMD s'était vu recommander d'entamer une action pour la mise en œuvre des stratégies « OMD plus » qui fixaient des cibles encore plus ambitieuses. Deux délégations ont fait savoir que leurs gouvernements respectifs avaient commencé à inclure les politiques et programmes liés aux OMD dans leurs stratégies nationales de développement, ce qui constituait un des buts essentiels de la feuille de route. Une autre délégation a indiqué que son pays, dans le souci de voir les OMD réalisés à tous les niveaux, y compris à l'échelon provincial, avait défini des cibles au niveau local. La Commission a également noté avec intérêt l'adoption par certains pays de mesures d'intervention rapide, faisant partie intégrante de l'action en faveur des OMD, destinées à réduire la pauvreté et à favoriser la création de revenus. Elles prenaient notamment la forme d'allocations familiales mensuelles, de repas gratuits pour les élèves des écoles primaires et d'une augmentation des allocations de retraite.

61. La Commission a été informée que les politiques qui encourageaient la croissance économique durable, une plus grande ouverture au commerce et aux investissements, une gouvernance efficace et une répartition équitable des retombées de la croissance, favorisaient la réalisation rapide des OMD. Une délégation a estimé que les pays en développement devaient impérativement s'approprier les OMD pour être en mesure de les réaliser.

62. Plusieurs délégations ont fait état d'avancées impressionnantes vers la réalisation des OMD d'ici à 2015. Des progrès significatifs avaient été accomplis concernant la réduction de la mortalité infantile, l'augmentation du taux de scolarisation et l'amélioration de la condition de la femme en général. Une de ces délégations a indiqué que son pays était bien parti pour réaliser tous les OMD d'ici à 2015, mais était confronté au problème des disparités entre régions à l'intérieur du pays.

63. Plusieurs délégations ont observé que les progrès enregistrés par la région de l'Asie et du Pacifique dans la réalisation des OMD, bien qu'impressionnants, offraient un tableau contrasté: certains pays étaient plus avancés, tandis que d'autres accusaient toujours un grand retard concernant la plupart, voire la totalité, des objectifs particulièrement importants. Il était donc urgent d'encourager une coopération régionale efficace et d'aider les pays retardataires afin de réaliser les OMD en temps voulu dans toute la région. Dans ce contexte, elles ont accueilli très favorablement la feuille de route régionale proposée jusqu'à 2015 et destinée à servir de base à l'action des organismes de l'ONU dans l'ensemble de la région. Une délégation a fait remarquer que la pauvreté était combattue le plus efficacement lorsqu'une stratégie cohérente était en place. Dès lors, il s'agissait de formuler et de mettre en œuvre des politiques plus pertinentes, et de créer un cadre juridique prémunissant les pauvres contre des risques sociaux sans précédent et garantissant la satisfaction de leurs besoins fondamentaux.

64. Plusieurs délégations ont remercié la CESAP, le PNUD et la BAsD d'avoir élaboré une série d'études et de rapports régionaux, et d'avoir organisé diverses réunions, conférences et séminaires; elles souhaitaient poursuivre la coopération dans ce domaine. Les rapports et études en question étaient très utiles pour appuyer l'action de plaidoyer, et repérer les secteurs et pays où des efforts accrus s'imposaient afin de réaliser les OMD d'ici à 2015. Ces activités avaient aussi fortement incité les pays membres de la CESAP à agir aux niveaux régional et national pour créer une base de connaissances élargie et renforcer les capacités en vue de réaliser les OMD dans la région d'ici à 2015.

65. Plusieurs délégations ont engagé la CESAP, le PNUD et la BAsD à étendre leur partenariat régional tripartite à d'autres organisations de l'ONU, institutions financières de développement et organisations sous-régionales, et à instaurer une étroite coopération avec les diverses parties prenantes aux niveaux régional,

⁵ A/60/313, annexe.

sous-régional et national. Selon deux délégations, il convenait d'accorder une attention permanente à certains aspects essentiels pour l'établissement des partenariats efficaces préconisés par le projet de feuille de route régionale, à savoir l'évaluation des besoins et des coûts, la création d'un partenariat multipartite au niveau national et la promotion de l'appropriation au niveau national de l'action entreprise.

66. Selon plusieurs délégations, il était urgent d'impliquer les entreprises multinationales, les ONG et les autres organisations de la société civile dans la prestation des services de santé et d'éducation et des services financiers. Certaines mesures s'imposaient aussi pour améliorer les mécanismes d'exécution visant la réalisation des OMD; il convenait en outre d'accroître sensiblement les investissements dans l'infrastructure, les transports, les communications, l'eau, l'assainissement, la santé et l'éducation.

67. Deux délégations se sont déclarées préoccupées par le fait que les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement rencontraient des difficultés considérables, compte tenu de leur développement, pour atteindre les cibles fixées au titre des OMD. La plupart de ces pays étaient en mauvaise posture et seraient probablement incapables de réaliser plusieurs de ces objectifs. En conséquence, il convenait d'accorder une attention prioritaire à ces pays vulnérables. À cet égard, ces délégations ont signalé qu'il était essentiel de renforcer les capacités de production des entreprises pour leur permettre de s'orienter vers l'exportation.

68. Une délégation a fait observer que les systèmes statistiques des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés devaient être renforcés. Pour plusieurs des indicateurs des OMD, les données étaient périmées, peu fiables, voire purement et simplement manquantes, ce qui constituait un frein pour l'analyse des résultats en matière de développement et l'adoption de politiques fondées sur des informations factuelles. Elle a appelé la CESAP et ses partenaires de développement à maintenir leur soutien en vue de la formulation d'indicateurs appropriés.

69. Une délégation a fait valoir que les compétences et les ressources des pays devaient être partagées avec les pays en retard, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. La même délégation a incité la CESAP et les autres institutions et organismes régionaux des Nations Unies à déployer tous les moyens et mesures nécessaires pour aider ces pays de la région Asie-Pacifique à se positionner de manière à réaliser les OMD.

70. Une délégation a demandé à la CESAP d'entreprendre trois études qui pourraient livrer de précieux enseignements aux pays en développement résolus à atteindre les OMD d'ici à 2015: a) un calcul des besoins d'investissement et des sommes pouvant être mobilisées localement et auprès de sources extérieures; b) une évaluation des meilleures pratiques

de mise en œuvre dans la région; et c) une étude des modalités les plus efficaces pour coordonner l'aide au développement au niveau national et éviter les doubles emplois et le gaspillage de ressources. Une autre délégation a demandé à la CESAP et aux institutions spécialisées des Nations Unies d'apporter un soutien et une assistance technique en vue du renforcement des capacités de collecte et d'analyse de données, du développement des petites et moyennes entreprises et du microfinancement, et de l'application des systèmes d'information géographique à la lutte contre la pauvreté.

71. Soulignant l'importance de la prévention des catastrophes, des secours d'urgence et de la reconstruction, une délégation a réitéré l'engagement pris par son gouvernement d'apporter une aide publique au développement dans les domaines relevant du Cadre d'action de Hyogo: pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes⁶.

72. La Commission a noté que plusieurs pays donateurs avaient apporté leur assistance aux fins de la réalisation des OMD. Cette assistance concernait plusieurs domaines, notamment l'agriculture et le développement rural, l'éducation primaire, la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, la lutte contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies, la protection environnementale, l'eau et l'assainissement. Tout en constatant que l'APD fournie aux pays en développement affichait une tendance à la baisse depuis quelques années, plusieurs délégations ont souligné qu'il était vital d'améliorer l'efficacité de l'aide.

73. Le représentant de la BASD a fait remarquer que l'élaboration de la feuille de route régionale sur les OMD venait à point nommé étant donné qu'il ne restait plus que huit années avant 2015, année butoir. Pour un impact maximal, il convenait selon lui de cibler les interventions prévues à ce titre, notamment dans les deux domaines prioritaires qu'étaient la lutte contre l'extrême dénuement des pauvres et la réalisation des OMD au niveau des pays.

74. Le représentant du PNUD a fait observer que le partenariat régional entre la CESAP, la BASD et le PNUD en vue de la réalisation des OMD était unique en son genre et sans précédent, et que le PNUD y était tout acquis. Il a souligné que le projet de feuille de route comportait des jalons pour mesurer les progrès enregistrés dans la région en matière de réalisation des OMD, et que les membres de la CESAP devaient fournir les indications nécessaires à sa bonne application.

75. La représentante de l'UNIFEM a insisté sur l'importance des questions relatives à l'égalité des sexes pour la réalisation des OMD. Elle a attiré l'attention de la Commission sur la nécessité d'accroître les investissements en faveur de l'autonomisation des femmes, de l'amélioration de la gouvernance et de la reddition de comptes ainsi que des partenariats avec la société civile.

⁶ A/CONF.206/6 et Corr.1, chap. I, résolution 2.

76. La Commission a adopté la résolution 63/4 relative à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESAP.

Point 3 de l'ordre du jour

Questions de politique générale intéressant la région de la CESAP

Déclaration de politique générale du Secrétaire exécutif

77. Le Secrétaire exécutif a fait observer que, pour la huitième année consécutive, les économies en développement de la région de l'Asie et du Pacifique s'étaient développées plus rapidement que celles de toutes les autres régions et avaient atteint un taux de croissance de 7,9 % en 2006 contre 7,6 % en 2005. Les économies développées de la région avaient progressé au taux vigoureux de 2,2 % en 2006. Les économies en développement de l'Asie et du Pacifique étant à l'origine de plus du tiers de la croissance mondiale en 2006, le Secrétaire exécutif a noté que la région devenait la locomotive de cette croissance.

78. Un taux de croissance de 7,4 % était prévu pour les économies en développement de la région en 2007. Le Secrétaire exécutif a noté qu'avec le ralentissement économique international, la dynamique de la croissance trouverait son origine dans la région. Les progrès que la Chine et l'Inde continuaient de réaliser et la reprise du dynamisme au Japon contribueraient sensiblement aux résultats de l'année 2007. Le Secrétaire exécutif a souligné que la performance économique impressionnante de la région se situerait dans le contexte d'un environnement mondial plus incertain. Le ralentissement de l'économie américaine et la diminution modérée de la demande mondiale de produits électroniques en 2007 pourraient encore porter atteinte aux perspectives de la région. Le Secrétaire exécutif a évoqué plusieurs autres risques pouvant prendre la forme d'un choc pétrolier, d'un règlement chaotique des déséquilibres mondiaux, du manque de durabilité du rétablissement économique japonais ou encore d'une pandémie de grippe aviaire.

79. Le Secrétaire exécutif a noté qu'il importait de ne pas perdre de vue les défis à long terme que représentaient la réduction de la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que les mesures à prendre pour éliminer l'inégalité entre les sexes, traiter les problèmes relatifs à la santé, remédier aux lacunes de l'infrastructure et promouvoir la durabilité environnementale de la croissance. Il a fait observer que l'inégalité et la discrimination envers les femmes sur le marché du travail et en matière d'éducation faisaient perdre à elles seules près de 80 milliards de dollars par an aux économies de l'Asie et du Pacifique.

80. Le Secrétaire exécutif a fait part de la préoccupation que lui inspirait la lenteur relative des progrès de la région dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la santé. Il a souligné que les insuffisances des systèmes de santé en

ce qui concernait l'infrastructure, les ressources humaines et les médicaments essentiels constituaient autant de graves préoccupations. La réduction de l'inégalité entre les sexes, la fourniture d'eau potable et l'amélioration de l'assainissement étaient des premières étapes cruciales dans la réalisation de ces objectifs. Le Secrétaire exécutif a noté que les pays de la région disposaient de capacités budgétaires considérables pouvant permettre d'accroître leurs investissements dans la santé, ce qui devrait aller de pair avec une utilisation plus efficace des ressources existantes.

81. Passant en revue les travaux accomplis par le secrétariat au cours de l'année écoulée, le Secrétaire exécutif a indiqué que, conformément aux directives de la Commission, le secrétariat avait mis l'accent sur les activités normatives et analytiques, le renforcement des capacités nationales et la fourniture de services consultatifs. Il avait également continué à promouvoir la coopération régionale et sous-régionale. Il accordait dans toute son action une attention particulière aux besoins des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral, des pays à économie en transition et des pays insulaires en développement du Pacifique.

82. Le Secrétaire exécutif a évoqué plusieurs réalisations importantes à l'actif du secrétariat en 2006. À la Conférence ministérielle sur les transports, les États membres avaient adopté la Déclaration de Busan sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique et signé l'Accord intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique⁷. En juin 2006, la CESAP avait créé le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC) à Incheon (République de Corée) et organisé la première session du Conseil d'administration du Centre⁸. L'Accord commercial de l'Asie et du Pacifique (ACAP), couvrant une région abritant près de la moitié de la population mondiale, était entré en vigueur le 1^{er} septembre 2006.

83. Le Secrétaire exécutif a noté en conclusion qu'au cours des années à venir, les travaux de la CESAP seraient essentiellement axés sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'année prochaine, on accorderait une attention toute particulière à la définition d'arrangements régionaux novateurs de coopération financière permettant de combler les lacunes de l'infrastructure de la région, à l'accroissement de la connectivité dans les pays insulaires du Pacifique, à l'intégration des mécanismes asiatiques de commerce et d'investissement grâce à l'augmentation du nombre des membres de l'ACAP, à la promotion de la parité entre les sexes et à la poursuite des travaux dans l'important domaine du financement des soins de santé. Le Secrétaire exécutif a souligné que

⁷ Résolution 62/4 de la Commission, en date du 12 avril 2006, annexe.

⁸ Conformément au paragraphe 3 de la résolution 61/6 de la Commission, en date du 18 mai 2005.

dans toute son action le secrétariat mettrait l'accent sur les domaines qui se prêtaient le mieux à être traités par la coopération régionale et s'attacherait à développer ses fonctions analytiques et normatives qui viendraient compléter ses activités de coopération technique régionale.

**Alinéa a)
Incidences de l'évolution économique et sociale récente**

84. La Commission était saisie du document intitulé «Rapport sur la situation économique actuelle dans la région et les problèmes de politique générale connexes» (E/ESCAP/63/3). Le document a offert à la Commission l'occasion de faire le bilan de la situation économique et sociale actuelle de la région et d'étudier les moyens de relever les défis en train d'émerger dans la région.

85. La Commission s'est félicitée de ce que les économies en développement d'Asie et du Pacifique avaient enregistré des résultats spectaculaires en 2006. La croissance économique remarquable de la région était due au dynamisme persistant de la demande extérieure, à la vigueur du commerce intrarégional et à la fermeté accrue de la demande intérieure dans plusieurs pays. La Commission a noté que les bons résultats de la région s'inscrivaient dans un contexte mondial plus périlleux, caractérisé par des cours élevés du pétrole, un accroissement des déséquilibres mondiaux et l'incertitude des marchés financiers. Compte tenu de la conjoncture économique actuelle, plusieurs délégations ont souligné qu'il était nécessaire de maintenir la stabilité macroéconomique en poursuivant des politiques monétaires et budgétaires prudentes et en effectuant des réformes plus profondes du secteur financier. À cet égard, une délégation a demandé que soit créé un mécanisme régional de surveillance de la vulnérabilité du secteur économique et financier, avec l'assistance du secrétariat de la CESAP.

86. En dépit de la croissance économique spectaculaire en Asie et dans le Pacifique, la Commission a constaté que la région de la CESAP abritait encore près des deux tiers des pauvres dans le monde. Plusieurs délégations ont constaté avec préoccupation l'accroissement des inégalités de revenu dans la région, et que la croissance économique n'entraînerait pas automatiquement des réductions de la pauvreté. Pour surmonter la pauvreté, il faudrait tout un ensemble de politiques et programmes économiques et sociaux équitables et n'excluant personne. Une délégation a demandé que le secrétariat de la CESAP réalise une étude analytique sur les forces qui déterminent une croissance inéquitable et sur les mesures de politique générale pouvant permettre d'y remédier.

87. Plusieurs délégations ont fait observer que mettre fin à la discrimination entre les sexes se traduirait par la prospérité économique, car les femmes seraient en mesure de devenir pleinement des agents de la croissance économique. On a souligné qu'il fallait éliminer l'inégalité entre les sexes en matière de

participation à l'activité économique, d'éducation, de santé et d'autonomisation. Deux délégations ont souligné qu'il était important de continuer à intégrer les problèmes de l'équité entre les sexes dans les politiques, stratégies et programmes nationaux de développement.

88. On a souligné que plusieurs autres secteurs étaient importants pour l'accélération du développement socioéconomique et la réduction de la pauvreté dans la région. Plusieurs délégations ont noté que la dégradation de l'environnement résultait de l'accélération de la croissance économique. Elles ont souligné qu'il était nécessaire d'adopter des approches qui favoriseraient la croissance économique et, en particulier, le processus d'industrialisation en utilisant moins de ressources et en réduisant la pollution au minimum. À cet égard, une délégation a demandé que l'initiative de la CESAP pour une croissance verte soit mise en relief en tant que stimulant important de ce type de développement. Tout en constatant l'importance du tourisme durable, une délégation a déclaré qu'il convenait de déployer des efforts en vue de renforcer le développement de produits et de services novateurs en matière de tourisme, d'encourager et de faciliter le tourisme national et d'intensifier les activités de commercialisation et de promotion.

89. La Commission a noté que la mondialisation n'avait pas amoindri la nécessité de la coopération régionale. Elle a souligné qu'il était particulièrement important d'approfondir la coopération régionale pour relever les défis de la mondialisation et s'attaquer à des problèmes qu'un pays ne pourrait résoudre au moyen de ses seules ressources. La Commission a noté en outre que la coopération régionale avait été particulièrement efficace dans les domaines du commerce, des transports, des technologies de l'information et de la communication, et de l'énergie. Plusieurs délégations ont souligné qu'une coopération régionale accrue aiderait à résoudre les problèmes posés par les crises financières, les épidémies de maladies infectieuses, les catastrophes naturelles, la recherche sur les ressources végétales et génétiques et la biotechnologie, et d'autres questions transfrontalières. Deux délégations ont noté que le SPECA constituait un important secteur de coopération entre les États d'Asie centrale, en particulier dans le domaine des transports.

90. Plusieurs délégations ont fait remarquer que leur pays n'avait tiré aucun avantage de son adhésion à différents accords commerciaux régionaux et à l'OMC. Ils ont réclamé un plus large accès aux marchés, y compris sous forme d'accès en franchise de droits et sans contingent pour les exportations des pays les moins avancés. Une délégation a demandé de bénéficier du soutien des organisations internationales pour le renforcement des capacités nationales à tous les niveaux, alors qu'une autre délégation a déclaré que les initiatives de la CESAP avaient donné un élan notable au développement du commerce, des investissements, du tourisme et d'autres secteurs. Une délégation a notamment demandé à la CESAP d'élaborer un plan d'action régional destiné à faciliter l'accession à l'OMC des pays qui n'en étaient pas encore membres.

91. La délégation mongole a annoncé que son gouvernement accueillerait, en août 2007, une conférence des ministres du commerce des pays en développement sans littoral, préparatoire à l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty pour les pays les moins avancés.

92. Plusieurs délégations ont fait remarquer que la facilitation du commerce était importante pour aider les pays à atteindre leurs objectifs de développement. À ce propos, une délégation a noté que la facilitation du commerce et la sécurité commerciale se renforçaient réciproquement et que les mesures de sécurité du commerce ne se transformaient pas en obstacles non tarifaires au commerce. Cette délégation a estimé que son pays avait certes continué de soutenir les efforts de développement entrepris par l'OMC, mais que l'aide pour le commerce ne devait pas être utilisée comme substitut de la libéralisation du commerce.

93. Plusieurs délégations ont noté qu'un environnement propice était important pour les affaires et les investissements. Elles ont fait part à la Commission des mesures prises par leur pays pour renforcer le développement du secteur privé, telles que les privatisations, la libéralisation et la facilitation du commerce, le renforcement du cadre législatif, la réforme fiscale, l'élimination des obstacles techniques au commerce et l'éradication de la corruption. À cet égard, une délégation s'est félicitée des résultats du quatrième Forum Asie-Pacifique des entreprises. Une autre délégation a informé la Commission qu'elle avait bénéficié de nombreux échanges d'information, y compris le partage d'information concernant les machines et la technologie agricoles avec le CAPGMA en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

94. Plusieurs délégations ont appelé l'attention sur la nécessité d'améliorer la couverture, la fiabilité et l'actualité des données nécessaires au suivi des objectifs du Millénaire pour le développement et étaient d'avis que les activités de la CESAP en matière de renforcement des capacités étaient très utiles à cet égard. Le développement de capacités statistiques durables constituaient un véritable défi pour les petits pays insulaires du Pacifique dont les bureaux statistiques disposaient de ressources limitées et souffraient d'une forte rotation de leur personnel. Exprimant sa préoccupation concernant la faiblesse des données officielles et les incohérences statistiques existant dans la région, une délégation a demandé au secrétariat de dispenser une assistance accrue pour le renforcement des systèmes d'information statistique dans l'ensemble du Pacifique, et de procéder à une analyse coûts-avantages de l'éventuelle sortie de son pays du statut de pays moins avancé.

95. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité de renforcer la coopération Sud-Sud sous l'égide de l'ONU, car cela contribuerait à une coopération accrue entre pays en développement et à des progrès économiques et sociaux plus rapides.

Alinéa b)

Développement des systèmes de santé dans le contexte du renforcement de la croissance économique en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique

96. La Commission était saisie du document intitulé «Développement des systèmes de santé dans le contexte du renforcement de la croissance économique en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique» (E/ESCAP/63/4), qui constituait le thème de la soixante-troisième session. Elle a reconnu que cette question était pertinente et opportune et a généralement fait siennes les conclusions et recommandations contenues dans le document.

97. Plusieurs délégations ont appuyé en particulier les recommandations et conclusions concernant le renforcement des infrastructures de santé, la valorisation des ressources humaines, la recherche relative au fonctionnement des systèmes de santé et le projet de création d'un mécanisme régional de financement des soins de santé. Une autre délégation a noté que les recommandations de l'étude étaient des possibilités suggérées aux pays pour qu'ils les examinent, en fonction de leurs besoins, de leurs priorités et de leur niveau de développement.

98. La Commission a noté la relation vitale qui existait entre le développement économique et social et les soins de santé, le développement économique fournissant la base financière qui permettait de répondre aux besoins en matière de services de santé, ces derniers garantissant un développement économique et social durable. À l'ère de la mondialisation, les maladies infectieuses pouvaient se propager rapidement au-delà des frontières, menaçant le développement et la sécurité des pays et régions touchés. En outre, on a signalé que le nombre de cas de VIH/sida dans la région continuait à augmenter et que le paludisme et la tuberculose persistaient.

99. Plusieurs délégations ont mis l'accent sur la nécessité de renforcer la coopération régionale pour relever ces défis et de partager les données d'expérience et les meilleures pratiques. Elles ont exprimé le souhait d'œuvrer de concert pour améliorer la situation de tous les peuples de la région.

100. Quelques délégations ont signalé en outre la nécessité de mettre en place un système efficace de surveillance des maladies aux fins de détection et de réaction précoces et celle d'harmoniser les mécanismes nationaux et régionaux de prévention, de contrôle et de surveillance des épidémies, complétés par des mesures mondiales.

101. Tout en souscrivant à la nécessité d'actions conjointes face aux risques précités, ces délégations ont noté en outre la nécessité d'élargir la coopération technique pour améliorer les capacités de prévention et de contrôle et de constituer des mécanismes de coordination afin de partager l'information et les données d'expérience.

102. Une délégation a pris note du nouveau défi auquel se heurtaient les systèmes de santé en raison de l'augmentation des dépenses, du fait de l'évolution de l'épidémiologie et de la structure démographique et parce que le public espérait davantage disposer de soins de santé de meilleure qualité. Une autre délégation a constaté qu'il était important d'adopter une approche holistique de la santé, fondée sur la prévention et la prise en compte des relations étroites existant entre la santé, d'une part, et le régime alimentaire, l'environnement et le style de vie, d'autre part.

103. La Commission a fait valoir que, pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, il fallait procéder à un développement de grande ampleur des systèmes de santé en améliorant les infrastructures, en valorisant les ressources humaines et en adoptant des politiques rationnelles et réalisables, bien intégrées dans un cadre politique général.

104. On a présenté à la Commission des données d'expérience concernant le renforcement des systèmes de santé en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la santé et les progrès réalisés sur la voie de l'objectif consistant à fournir des services de santé de bonne qualité à la population tout entière. À cet égard, la Commission a noté avec intérêt que certaines des économies développées de la région avaient réalisé la couverture universelle, et que certains pays les moins avancés avaient notablement progressé sur cette voie.

105. Une délégation a prié le secrétariat de fournir un appui technique dans le domaine de l'application de la télémédecine et du renforcement des systèmes de santé. Cette délégation, tout en déclarant qu'il incombait au premier chef aux gouvernements d'assurer à la population, en particulier aux pauvres et aux personnes vulnérables, un accès aux médicaments essentiels à un coût abordable, a également reconnu l'importance de l'équilibre entre la protection des innovations et l'accès à la médecine pour protéger la santé publique.

106. La Commission a constaté que 3 des 8 objectifs du Millénaire pour le développement et 8 des 18 cibles concernaient explicitement la santé. Elle a noté l'importance cruciale qu'avait la bonne santé dans la réduction de la pauvreté et le développement humain. À cet égard, la Commission a été informée que de nombreux pays, en particulier les pays les moins avancés et les pays insulaires du Pacifique, pourraient rencontrer des problèmes dans la réalisation de ces objectifs, car ils n'étaient pas en mesure de mobiliser les ressources nationales suffisantes pour faire face aux dépenses nécessaires en matière de santé et avaient besoin de l'assistance de partenaires de développement. Une délégation a rappelé qu'il était important de créer le fonds international pour le développement social dont il avait été question lors du Sommet mondial pour le développement social⁹.

⁹ Voir le *Rapport du Sommet mondial pour le développement social, Copenhague, 6-12 mars 1995* (publication des Nations Unies, n° de vente E.96.IV.8), chap. IV, par. 14.

107. La Commission a noté avec satisfaction l'expérience rapportée par deux délégations concernant l'assistance fournie à d'autres pays dans le domaine du renforcement des systèmes de santé, de la valorisation des ressources humaines et du financement des soins de santé. Une délégation a également exposé à la Commission, à titre d'exemple, les initiatives internationales novatrices visant à fournir une assistance financière pour faciliter l'accès des pauvres et des personnes défavorisées aux médicaments en taxant les billets d'avion.

108. Le représentant de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a présenté à la Commission les activités de la Fédération et a identifié des secteurs possibles de synergie avec la CESAP.

Table ronde ministérielle

109. La Table ronde ministérielle s'est ouverte sur un exposé du Secrétaire exécutif de la CESAP, sur le thème « Développement des systèmes de santé dans le contexte du renforcement de la croissance économique en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique ». Ont suivi des exposés de S. E. M. Cho Jung-pyo (Vice-Ministre des affaires étrangères et du commerce, République de Corée); S. E. M. Ensaikhan Mendsaikhan (Vice-Premier Ministre, Mongolie); S. E. M. Anatoly Dernovoi (Ministre de la santé, Kazakhstan); S. E. M. Nurlan Iskakov (Ministre de la protection de l'environnement, Kazakhstan); M. Ananda Gunasekara (Chef de la délégation sri-lankaise); M. Anwarul K. Chowdhury (Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement); M. Gabit Ismailov (représentant du Directeur général de l'OMS et Chef du bureau de l'OMS au Kazakhstan).

110. Dans son exposé, le Secrétaire exécutif a présenté une synthèse de l'étude thématique¹⁰, mettant en exergue les liens mutuels entre croissance économique et santé. Même si la région, dans son ensemble, progressait bien dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ayant trait à la santé, la situation était moins réjouissante que ne l'indiquait les moyennes régionales. De nombreux pays de la région affichaient toujours des taux élevés de mortalité infantile et maternelle. La région dans son ensemble était mal partie pour réaliser les objectifs concernant le VIH/sida, tandis que le paludisme et la tuberculose demeuraient de graves préoccupations. Dans de nombreux pays de la région, les systèmes de santé connaissaient de sérieuses déficiences quant à l'infrastructure, aux ressources humaines et aux médicaments essentiels. Le vieillissement des populations et les changements épidémiologiques constituaient pour les systèmes de santé des difficultés supplémentaires.

¹⁰ Publication des Nations Unies, n° de vente E.07.II.F.12.

111. Selon le Secrétaire exécutif, le renforcement global des systèmes de santé, tel que ces derniers puissent dispenser à tous les groupes de population un ensemble de prestations minimales de santé, était essentiel si l'on voulait que la région progresse durablement dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en matière de santé. Dans de nombreux pays, le niveau élevé des dépenses à la charge des patients, lesquelles excédaient 60 % des dépenses de santé totales, était un facteur majeur de paupérisation. S'acheminer vers une couverture maladie universelle constituait la manière la plus viable de réaliser les objectifs ayant trait à la santé, et de réduire des dépenses de santé d'un niveau catastrophique. On pouvait y parvenir au moyen de mécanismes fiscaux ou d'un régime public d'assurance maladie, en fonction de la situation propre à chaque pays et moyennant un engagement au plus haut niveau. Certains pays de la région avaient montré qu'il était possible de dispenser des services de santé à l'ensemble de la population même lorsque le niveau de développement économique était faible, pour autant qu'il existait un engagement dans ce sens et la bonne combinaison de politiques. Le Secrétaire exécutif a souligné que les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la santé pouvaient être réalisés à condition d'augmenter les investissements publics dans la santé. Trois cas de figure ont été présentés concernant les investissements nécessaires, le déficit de financement étant de 3,6 milliards de dollars chaque année dans le cas des pays les moins avancés, et de 32,4 milliards de dollars pour la période 2007-2015.

112. Le Vice-Ministre des affaires étrangères et du commerce de la République de Corée a accueilli favorablement l'étude thématique et fait part de l'expérience de son pays concernant la fourniture de services de santé efficaces et équitables. Il a retracé l'évolution du système d'assurance maladie coréen, et souligné que son pays était parvenu à la couverture universelle à une époque où son PIB était largement inférieur à celui d'autres pays industrialisés. Les responsables politiques du pays croyaient en effet qu'investir dans la santé était un des fondements essentiels du développement économique, et qu'il ne fallait dès lors pas attendre ce dernier pour le faire. Le Vice-Ministre a souligné que les différences en matière d'accès aux services de santé constituaient la pire forme d'inégalité.

113. Le Vice-Premier Ministre de la Mongolie a noté l'importance et l'opportunité de l'étude thématique, et le fait qu'elle explorait diverses questions relatives au renforcement des systèmes de santé dans la région. Il a brièvement présenté les progrès accomplis par son pays concernant plusieurs indicateurs de santé, conséquence du système de santé universel mis en place depuis 1994. Une couverture maladie universelle était indispensable pour garantir l'équité et la solidarité sociales. La Mongolie donnait priorité au développement social et à l'équité en tant que fondements du développement; la couverture maladie universelle était la manière la plus durable de réaliser

les OMD ayant trait à la santé. L'exemple de la Mongolie montrait que les pays pouvaient progresser vers l'objectif de couverture universelle même si leur PIB était faible.

114. Dans son allocution, le Ministre de la santé du Kazakhstan a fait part des mesures prises par son gouvernement pour réaliser les OMD en matière de santé au titre du programme national visant à améliorer les prestations de santé d'ici à 2010, dans le cadre de la stratégie globale de développement national. Un des aspects centraux du programme consistait à créer un système efficace de prestation de soins de santé primaires. L'attention accrue consacrée à la santé portait déjà ses fruits, comme le montrait l'allongement de l'espérance de vie et la réduction des taux de mortalité infantile et maternelle. Il a réitéré la détermination du Kazakhstan à faire de la santé une priorité de son programme de développement.

115. Le Chef de la délégation sri-lankaise a exposé les résultats obtenus par son pays concernant les indicateurs sanitaires et sociaux. Il était important pour Sri Lanka de développer les infrastructures de santé et de déployer des ressources humaines, en particulier dans les zones rurales, permettant de garantir aux groupes les plus pauvres un accès aux services de santé. La santé et l'éducation étaient offertes gratuitement à toute la population; les taux d'alphabétisation avaient progressé, en particulier chez les femmes. Il s'agissait principalement d'autonomiser ces dernières, ce qui contribuait grandement à améliorer l'état de santé de la population.

116. Le Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a noté que les tendances de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, telles que dégagées dans l'étude thématique, mettaient en évidence la vulnérabilité des pays les moins avancés. La mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010¹¹ pouvait grandement aider ces derniers à atteindre le niveau de développement économique et social nécessaire pour réduire la pauvreté.

117. Le représentant du Directeur général de l'OMS a remercié la Commission d'avoir inscrit la santé en bonne place dans l'ordre du jour. Il a défini quatre modalités d'action stratégiques à prendre en compte pour obtenir de meilleurs résultats en matière de santé: mettre en place des partenariats cohérents; faire en sorte que les systèmes de santé donnent des résultats; accorder aux pays un soutien plus efficace; et œuvrer dans le cadre des priorités internationales relatives aux systèmes de santé. Les partenariats entre l'OMS et le reste du système des Nations Unies jouaient un rôle important, permettant d'agir de façon plus cohérente et efficace face aux défis posés aux pays en développement.

¹¹ A/CONF.191/13, chap. II.

118. Lors d'une allocution spéciale destinée à la Commission, le Ministre de la protection de l'environnement du Kazakhstan a souligné l'importance du développement durable pour l'équilibre du développement, l'amélioration de la croissance économique, du développement social et de la protection de l'environnement. Il a rappelé les liens d'étroite interdépendance entre développement durable et santé publique. Au nom du Gouvernement du Kazakhstan, il a proposé d'accueillir la prochaine Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement à Astana, en 2010, suivie, en 2011, d'une conférence conjointe pour l'Asie et l'Europe. Par ailleurs, le Kazakhstan avait l'intention de créer dans cette même ville un centre pour la protection de l'environnement.

119. Au cours des discussions, de nombreuses délégations ont exprimé un accord général avec les conclusions et recommandations de l'étude thématique. La table ronde a noté la pertinence et le caractère opportun de cette étude et a débattu de nombreuses questions intéressant la région de la CESAP. Tout en se déclarant satisfaite de la portée et de la teneur de l'étude thématique, une délégation a jugé que la CESAP devrait travailler en étroite collaboration avec des organisations telles que l'OMS et offrir un forum pour le partage de l'expérience en matière de santé et de développement.

120. La table ronde estimait que santé et pauvreté étaient étroitement corrélées et qu'il était essentiel de garantir l'accès aux services de santé pour réduire la pauvreté. Elle a également reconnu que la santé constituait un droit fondamental de la personne et tenait un rôle majeur dans le développement durable. Il convenait d'accroître les investissements dans la santé pour accélérer la réalisation des OMD, et de nombreuses délégations ont indiqué avoir la ferme intention d'agir en ce sens. L'insuffisance des ressources constituait toutefois un obstacle de taille pour la prestation des services de santé. Sur ce point, quelques délégations ont jugé nécessaire de créer des mécanismes régionaux afin de financer les investissements en faveur du secteur de la santé.

121. La table ronde a fait observer que les avancées concernant les OMD relatifs à la santé seraient fonction de l'accroissement des ressources intérieures et de l'aide extérieure allouées à ce secteur et d'une utilisation plus efficace des ressources disponibles. Les réformes politiques et institutionnelles, le redéploiement des dépenses et l'amélioration du climat macroéconomique pouvaient fournir aux pouvoirs publics la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour accroître les investissements en faveur du secteur sanitaire. Il convenait de privilégier les approches systémiques permettant d'aligner plus étroitement les investissements consentis dans ce domaine avec le processus national de développement. Une délégation a fait part de son expérience, indiquant qu'elle avait taxé le tabac et les boissons alcoolisées pour se procurer des ressources destinées au secteur de la santé.

122. La table ronde a également fait valoir qu'il incombait en tout premier lieu aux pays eux-mêmes d'accorder la priorité au renforcement des services de santé afin d'offrir un ensemble de prestations sanitaires de base à l'ensemble de la population. Les OMD devaient être intégrés aux stratégies nationales de développement afin que les pays puissent mieux se les approprier. C'était à ce prix que les stratégies engagées pour la réalisation de ces objectifs pouvaient être menées à l'initiative des pays, être axées sur les résultats et s'appuyer sur des partenariats réunissant les pouvoirs publics, les organisations non gouvernementales et le secteur privé. Une délégation a rappelé qu'il était capital de travailler avec les communautés, notamment pour la promotion sanitaire.

123. Plusieurs délégations ont informé la table ronde des mesures qu'elles avaient adoptées pour offrir des services de santé à toutes les couches de la population. Elles ont fourni des informations détaillées sur les mécanismes de financement de la santé dont elles s'étaient dotées ainsi que sur des interventions ciblées visant à réduire la mortalité maternelle et infantile et la propagation des maladies transmissibles et non transmissibles.

124. La table ronde a pris note avec intérêt des mesures adoptées par les membres et membres associés de la CESAP pour écarter la menace d'une pandémie de grippe aviaire. Elle a fait valoir qu'une action multisectorielle dûment coordonnée était nécessaire pour tenir cette maladie en échec. Elle a également rappelé l'importance de la coopération régionale pour enrayer la propagation des maladies transmissibles.

125. La table ronde a pris connaissance avec intérêt de l'expérience d'une délégation en matière de migration des personnels de santé et des effets pervers que l'exportation du capital humain vers les pays développés avait sur les systèmes de santé. Certaines délégations ont également informé la table ronde des mesures qu'elles mettaient en place pour améliorer l'accès et le coût des traitements et des médicaments salvateurs.

126. La table ronde a fait observer que la coopération régionale était essentielle pour la réalisation des OMD en matière de santé. Une délégation a appelé à la création d'un partenariat régional permettant la collaboration en matière de recherche, le partage de savoir-faire, le développement des capacités et l'assistance financière entre les États de la région. Compte tenu de la prise de conscience croissante des liens entre investissements en faveur de la santé et croissance économique, cette délégation a estimé qu'il convenait d'identifier les grands domaines où la politique étrangère pouvait notablement contribuer à la protection et à la promotion de la santé générale. Une autre délégation a demandé à la CESAP de faciliter la coopération régionale pour un développement des capacités dans l'optique de l'amélioration des installations de santé et de l'accès à des médicaments économiquement abordables.

127. La table ronde a été informée par une délégation des mesures adoptées par son gouvernement pour promouvoir dans la région une couverture maladie universelle reposant sur la coopération régionale, des initiatives de financement et des initiatives mondiales. La table ronde a noté avec intérêt l'action engagée par ce gouvernement pour fournir à la région des médicaments d'un coût abordable par le biais de la solidarité et des partenariats mondiaux.

128. Le Secrétaire exécutif a fait un résumé des discussions et remercié les intervenants invités et les délégations pour leur active et enrichissante contribution au débat. Il a constaté que de nombreuses idées intéressantes avaient été formulées au cours des discussions, notamment les idées suivantes:

a) De nombreux pays de la région avaient encore un long chemin à parcourir pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement en matière de santé;

b) Il était important d'accroître les investissements publics en faveur de la santé, à la fois pour améliorer l'état de santé des populations et pour assurer une croissance économique soutenue;

c) Les pays qui avaient beaucoup progressé dans la réalisation des OMD en matière de santé étaient ceux qui avaient assuré à toutes les couches de la population l'accès à des soins de santé de base à un coût abordable;

d) La coopération régionale et la mise en commun des expériences des différents pays pouvaient très largement contribuer à un meilleur financement des systèmes de santé, en fournissant un cadre régional pour la recherche en la matière et l'optimisation des avantages offerts par le commerce des services de santé.

129. La Commission a adopté la résolution 63/8 intitulée «Financement durable en vue d'une couverture sanitaire universelle en Asie et dans le Pacifique».

Alinéa c) Activités du secrétariat depuis la soixante-deuxième session de la Commission

130. La Commission était saisie du document intitulé «Rapport du Secrétaire exécutif sur les activités du secrétariat depuis la soixante-deuxième session de la Commission» (E/ESCAP/63/5).

131. Compte tenu du développement rapide de la région Asie-Pacifique et des nouveaux défis résultant de la mondialisation, deux délégations ont noté que la CESAP allait jouer un rôle vital en sa qualité d'instance intergouvernementale regroupant le plus grand nombre de pays dans la région. Une délégation a noté que la CESAP pourrait être un mécanisme de développement économique et social animé par les membres, fournissant aux États membres des compétences techniques critiques dans des domaines essentiels, tout en mobilisant les énergies de toutes les parties concernées par le développement de la région sous forme de services de développement complets et

intégrés. Une autre délégation a suggéré que la CESAP continue à encourager le dialogue et la coordination politiques entre pays en développement, à promouvoir le développement scientifique de la région, à participer au développement des infrastructures et à aider les pays en développement de la région à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement dans les meilleurs délais, apportant ainsi de nouvelles contributions au développement de la région. Une autre délégation a suggéré que la CESAP centre ses activités sur les pauvres.

132. Une délégation a constaté avec satisfaction que le nombre de membres de la CESAP avait sextuplé en 60 ans. Elle a noté en outre que, si la CESAP avait progressé en taille et en influence, elle avait également amélioré la cohésion en matière de mise en œuvre de la politique des Nations Unies en Asie et dans le Pacifique. Cette délégation a fait valoir que, eu égard à la création de huit programmes pilotes dans le monde en vue de mettre à l'essai le modèle «Une ONU», les commissions économiques régionales étaient les plus aptes à réaliser les fonctions connexes de suivi et d'établissement de rapports. Elle a recommandé que le Conseil économique et social confie à la CESAP un mandat en matière d'établissement des rapports lors de la session qu'il tiendra prochainement à Genève.

133. Dans le contexte du développement des infrastructures, une délégation a fait savoir à la Commission que, comme suite aux débats relatifs au développement et au financement des infrastructures tenus lors de la soixante-deuxième session de la Commission en 2006¹², une réunion ministérielle sur les partenariats public-privé en matière de développement des infrastructures se tiendrait le 5 octobre 2007 à Séoul.

134. La Commission a constaté l'importance des transports à l'appui de l'intégration régionale et de l'accès aux pays sans littoral, du commerce et du tourisme. Elle a salué l'action du secrétariat concernant l'Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie¹³ et l'Accord intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique ainsi que la facilitation des mouvements transfrontières et du transport en transit. Elle a également pris acte des résultats de la Conférence ministérielle sur les transports, qui s'était tenue à Busan (République de Corée) du 6 au 11 novembre 2006. Plusieurs délégations ont donné leur aval à la Déclaration de Busan sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, y compris le Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique (2007-2011), la Déclaration ministérielle sur l'amélioration de la sécurité routière en Asie et dans le Pacifique et la proposition tendant à constituer une instance

¹² Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2006, supplément n° 19* (E/2006/39), par. 94-123 et 388-414.

¹³ Voir la résolution 60/4 de la Commission, en date du 28 avril 2004.

ministérielle qui se réunirait plus fréquemment en vue d'aborder les problèmes émergents ou persistants dans le domaine des transports (voir E/ESCAP/63/13).

135. La délégation de la République de Corée, reconnaissant le rôle important que les TIC pouvaient jouer dans le développement durable, a indiqué que son gouvernement était hôte du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC), créé en juin 2006 à Incheon (République de Corée). Le Centre devait contribuer au renforcement des capacités des pays membres en matière d'utilisation des TIC aux fins du développement.

136. Eu égard au fait que l'utilisation des technologies de l'information, de la communication et de l'espace devenait de plus en plus importante pour le succès des efforts de développement, la Commission s'est félicitée du fait que le Gouvernement malaisien avait offert d'accueillir la troisième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique à Kuala Lumpur, du 18 au 23 octobre 2007, ainsi que la Table ronde ministérielle sur la gestion des catastrophes. La Conférence ministérielle et la Table ronde devraient stimuler l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour renforcer les connaissances et les capacités et permettre le partage de données d'expérience en matière d'utilisation des TICE aux fins du développement.

137. Une délégation, reconnaissant que les catastrophes naturelles étaient l'un des facteurs les plus destructifs pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, a fait valoir qu'il était nécessaire de constituer un mécanisme régional de gestion des catastrophes naturelles passant par une coopération régionale accrue. Cette délégation a en outre demandé un appui aux fins de l'établissement d'un Centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace, en vue d'aider les pays membres à prendre des mesures de prévention des catastrophes, telles que l'alerte précoce, grâce à la gestion de l'information.

138. Plusieurs délégations ont constaté que la dégradation de l'environnement était une préoccupation essentielle de la région Asie-Pacifique et ont demandé à la communauté internationale d'appuyer la prise de mesures destinées à faire face aux conséquences socioécologiques des catastrophes environnementales. Dans le contexte de l'objectif 7, «Assurer un environnement durable», ces délégations ont souligné l'importance de l'amélioration de l'accès à une source d'eau et en particulier à l'eau potable, en tant que priorité pour les politiques nationales. Une délégation a également noté qu'il était nécessaire que la communauté internationale fournisse un appui aux fins de la conception, de la mise en œuvre pratique et du renforcement de mécanismes de coopération concernant les sources d'eau transfrontières.

139. Plusieurs délégations ont noté l'importance croissante de la sécurité énergétique pour la durabilité de la croissance économique et ont souligné la nécessité d'une coopération régionale à cet égard. Quelques délégations ont également noté l'importance de la coopération régionale et sous-régionale dans les secteurs de l'énergie et de l'électricité, entre autres, en tant qu'approche commune venant compléter les efforts nationaux. Quelques délégations ont demandé instamment que soit promue une coopération plus étroite entre la CESAP et des organisations sous-régionales, telles que la SAARC, le BIMSTEC, l'OCE et la BASD. Une délégation a noté que le thème proposé pour la soixante-quatrième session de la Commission, à savoir la sécurité énergétique, était extrêmement important pour la région de la CESAP. Cette délégation a appuyé la proposition faite au Comité de la gestion de la mondialisation, à sa troisième session, tendant à créer un réseau énergétique transasiatique et la décision de lancer le processus consultatif concernant cette initiative (voir E/ESCAP/63/11, par. 73-75).

140. Plusieurs délégations ont constaté que les preuves scientifiques en faveur des changements climatiques étaient devenues accablantes, comme l'avaient indiqué les dernières conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Ces délégations ont souligné en particulier que la hausse du niveau de la mer en raison des changements climatiques constituait une menace pour la survie des pays du Pacifique et pourrait soudainement paralyser tous leurs efforts de développement. Une délégation a prié le secrétariat d'établir un rapport sur les stratégies d'adaptation des États insulaires du Pacifique. La délégation indonésienne a indiqué à la Commission que la treizième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques¹⁴ se tiendrait en novembre 2007 à Bali (Indonésie).

141. Quelques délégations ont pris acte des incidences négatives du niveau élevé et de la volatilité des cours du pétrole sur la gestion macroéconomique et sur leurs efforts en matière de développement durable. Une délégation a souligné la nécessité de développer des sources d'énergies nouvelles, dont les biocarburants, afin de réduire la dépendance au pétrole. Cette délégation a noté qu'en plus d'encourager un effort de coopération régionale en matière d'exploitation des énergies classiques fondées sur les hydrocarbures, il convenait de stimuler la coopération inter pays en matière de développement des énergies nouvelles et de conservation de l'énergie. Notant l'instauration d'une coopération réussie concernant le réseau de la Route d'Asie et le réseau du Chemin de fer transasiatique, cette délégation a constaté que le secrétariat pourrait souhaiter réaliser une étude sur la possibilité de construire des réseaux d'oléoducs asiatiques.

142. Une délégation a noté que la réduction de la mortalité infantile, l'accès aux services de santé pour

¹⁴ Nations Unies, *Recueil des traités*, vol. 1771, n° 30822.

tous et l'enseignement gratuit, qui contribuaient à l'allongement de l'espérance de vie des hommes et des femmes, pouvaient aussi entraîner des modifications structurelles de la démographie. Cela se traduirait par le vieillissement de la population, ce qui poserait d'importants problèmes socioéconomiques en termes de bien-être et de subsistance. Cette délégation a donc recommandé que la CESAP et la communauté internationale intensifient leur action régionale pour aider les pays dans ce domaine.

143. Une délégation a informé la Commission que le problème régional des migrations internationales serait au cœur des débats du Forum régional pour l'Asie et le Pacifique que le Gouvernement de la République de Corée devait organiser en juin 2007.

144. De nombreuses délégations ont indiqué qu'elles demeuraient déterminées à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Tout en reconnaissant l'importance de la santé comme condition préalable à la réalisation de ces objectifs, plusieurs délégations de pays insulaires du Pacifique ont également fait part de leur préoccupation devant les difficultés que soulevait la réalisation de l'objectif 7, «Assurer un environnement durable». Une délégation a souligné que les changements climatiques étaient un problème capital pour les petits pays insulaires en développement, qui étaient vulnérables à l'élévation du niveau de la mer.

145. Une délégation a fait part de son appui pour le Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique, qui avait été «redynamisé». Une délégation a demandé l'aide du CAOCEP dans le domaine du marché de la main-d'œuvre. Une autre délégation a demandé instamment à la CESAP de renforcer davantage le CAOCEP afin qu'il puisse répondre encore plus efficacement aux besoins des pays du Pacifique. Une délégation a indiqué qu'elle souhaitait que la dixième session de l'Organe spécial des pays insulaires en développement du Pacifique, qui devait avoir lieu à Bangkok en avril 2008, examine la question des politiques économiques et sociales par rapport aux tendances du marché de la main-d'œuvre dans les pays et territoires insulaires en développement du Pacifique, ainsi que la formulation de stratégies nationales de développement. Une délégation a appelé la CESAP à procéder à un bilan détaillé de son assistance à la sous-région du Pacifique, en particulier aux pays les moins avancés, et à en présenter les conclusions à l'Organe spécial des pays insulaires en développement du Pacifique à sa session de 2008, ce qui mettrait en évidence les succès obtenus et les obstacles rencontrés dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Deux délégations ont fait l'éloge des importantes activités entreprises dans le cadre du projet sur la connectivité du Pacifique. Elles ont souligné son utilité pour la réalisation des objectifs de développement dans le Pacifique, notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation.

Point 4 de l'ordre du jour

Examen des rapports des organes délibérants et des réunions intergouvernementales, et application de certaines résolutions de la Commission, notamment la résolution 60/1 relative à la Déclaration de Shanghai

Alinéa a)

Problèmes sociaux émergents

146. La Commission était saisie des documents intitulés « Rapport du Comité des problèmes sociaux émergents sur sa troisième session » (E/ESCAP/63/6) et « Bilan des progrès réalisés dans l'application des résolutions portant sur les problèmes sociaux émergents » (E/ESCAP/63/7). Elle a constaté avec satisfaction la grande qualité de la documentation relative aux problèmes sociaux émergents.

147. La Commission a appuyé les conclusions et recommandations du Comité des problèmes sociaux émergents, telles qu'énoncées dans le rapport de la troisième session dudit Comité. Elle a également pris note des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions relatives aux problèmes sociaux émergents.

148. La Commission s'est félicitée du rôle que jouait la CESAP en faisant ressortir les problèmes sociaux existants ou émergents au niveau régional, y compris ceux couverts par les objectifs du Millénaire pour le développement. Plusieurs délégations ont demandé au secrétariat de poursuivre l'action entreprise pour aider les membres et membres associés de la CESAP au moyen d'un appui technique et de services consultatifs. Plusieurs délégations souhaitaient collaborer avec le secrétariat pour partager avec les autres membres et membres associés l'expérience acquise dans divers domaines du développement social.

149. La Commission s'est félicitée de la tenue prochaine, en octobre 2007 à Macao (Chine), de la réunion de haut niveau chargée d'examiner à l'échelon régional l'application de la Stratégie de mise en œuvre de Shanghai du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. Plusieurs délégations ont souligné que pour assurer la bonne mise en œuvre dudit Plan d'action¹⁵, les institutions concernées de l'ONU devraient instaurer une collaboration active et étroite avec les membres, au niveau des pays, en apportant un appui technique et consultatif pour l'élaboration de plans d'action nationaux relatifs au vieillissement.

150. Une délégation a souhaité vivement que le secrétariat effectue des recherches sur les besoins en matière d'information et de données ventilées concernant les personnes âgées, et continue à faciliter le partage de l'expérience et des pratiques optimales ayant trait au bien-être de ces personnes, s'agissant en particulier du changement des attitudes à leur égard ainsi que des soins à leur apporter en milieu communautaire.

¹⁵ *Rapport de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, Madrid, 8-12 avril 2002* (publication des Nations Unies, n° de vente E.02.IV.4), chap. I, résolution 1, annexe II.

151. Notant que les migrations étaient devenues un enjeu majeur en cette époque de mondialisation, et qu'elles jouaient un rôle très important dans le développement économique et social, plusieurs délégations ont souligné qu'il fallait favoriser les migrations légales et ordonnées effectuées par les voies officielles. Elles ont engagé le secrétariat à faciliter, en collaboration avec les organismes compétents, le dialogue bilatéral et multilatéral entre membres et membres associés, en accordant une attention particulière aux mécanismes de protection sociale et aux services de santé de base destinés aux travailleurs migrants en situation régulière, et aux mesures propres à réduire les frais de transaction liés aux envois de fonds.

152. Plusieurs délégations ont salué le bon travail accompli par le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU pour la collecte et l'analyse des statistiques relatives aux migrations, ainsi que le rôle considérable joué par l'Organisation internationale pour les migrations, laquelle constituait une enceinte permettant de traiter en continu des migrations internationales et du développement. Les délégations ont souhaité que le secrétariat effectue des études analytiques concernant les migrations internationales, y compris leurs effets négatifs tels que la «fuite des cerveaux», et qu'il constitue un cadre permettant de nouer un dialogue régional susceptible de faciliter les discussions au sujet des migrations internationales et du développement, au titre du suivi du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, tenu à New York en 2006. Une délégation a fait part de son expérience concernant les mesures prises en matière de migrations internationales et concernant la coopération bilatérale existante.

153. Une délégation a encouragé le secrétariat à assurer la coordination avec les mécanismes consultatifs existants en vue de la création éventuelle d'un forum permettant un dialogue régional sur les migrations, ainsi qu'avec les diverses organisations actives dans le domaine des migrations, cela pour éviter les doubles emplois et garantir l'utilisation la plus efficace possible des ressources limitées.

154. Une délégation a souligné qu'il importait que la CESAP assure le suivi de la Déclaration de Shanghai pour ce qui concernait la promotion de la sécurité humaine.

155. La Commission a apporté son soutien aux efforts déployés par la CESAP pour mettre en œuvre le Cadre d'action de Biwako pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique (2003-2012)¹⁶; elle a salué la tenue de la réunion intergouvernementale de haut niveau qui en effectuerait l'examen à mi-parcours. Elle s'est également félicitée de l'adoption de la Convention sur les droits des personnes

handicapées¹⁷. Une délégation a fait part de son expérience concernant les mesures en faveur des personnes handicapées.

156. La Commission a noté qu'en dépit d'un recul appréciable du chômage en général, il convenait de s'atteler spécifiquement au chômage des jeunes. Une délégation a fait part de son expérience de la mise en œuvre de mesures de protection sociale et de programmes nationaux en faveur de la jeunesse destinés à promouvoir l'adaptation sociale, améliorer la qualité de l'éducation et offrir aux jeunes des possibilités d'emploi.

157. La Commission a reconnu l'existence d'une relation réciproque entre la santé et le développement économique. Plusieurs délégations ont fait valoir que les réformes politiques et institutionnelles, la réorientation des schémas de dépenses et l'amélioration du climat macroéconomique fournissaient aux pouvoirs publics la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour investir davantage dans la santé. Elles ont également signalé que le financement des soins de santé ne relevait pas uniquement du secteur de la santé, mais qu'il impliquait la prise de décisions économiques et sociopolitiques plus générales, et avait des retombées importantes sur la réduction de la pauvreté et le bien-être des populations en développant la productivité, la formation de revenu et la formation de capital.

158. La Commission a accueilli avec intérêt les rapports signalant les progrès enregistrés par plusieurs pays en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en matière de santé. Elle a également noté les difficultés de nombreux pays à cet égard, notamment les pays les moins avancés. Une aide devait donc leur être apportée, sous forme d'assistance technique, de renforcement des capacités et de services consultatifs, notamment afin de soutenir les efforts qu'ils déployaient pour améliorer leurs infrastructures sanitaires et la qualité des ressources humaines.

159. La Commission a constaté la nécessité d'une action multisectorielle regroupant l'ensemble des parties concernées, en particulier les communautés locales, afin d'améliorer l'accessibilité, la qualité et l'efficacité des systèmes de santé et réaliser ainsi les objectifs du Millénaire pour le développement dans le domaine de la santé. Plusieurs délégations ont estimé que les dépenses publiques de santé pourraient gagner en efficacité si les flux d'aide extérieure étaient plus étroitement alignés sur les priorités nationales, et si la gouvernance était améliorée. Une délégation a fait part de son expérience en matière de mobilisation de fonds au profit du secteur de la santé au moyen de taxes prélevées sur le tabac et les boissons.

160. Plusieurs délégations étaient d'avis que les pays membres pourraient faire davantage pour accroître les investissements publics en faveur de la santé, ceux-ci étant inférieurs à 10 % du PIB dans de nombreux pays en développement de la région. Quelques délégations ont

¹⁶ Voir la résolution 59/3 de la Commission, en date du 4 septembre 2003 (pour le texte du Cadre d'action de Biwako, voir E/ESCAP/APDDP/4/Rev.1).

¹⁷ Résolution 61/106 de l'Assemblée générale, annexe I.

demandé au secrétariat de fournir un appui technique destiné à promouvoir la coopération régionale en vue des investissements dans la santé et d'offrir des programmes de renforcement des capacités en matière d'affectation, de gestion et d'utilisation des fonds.

161. Quelques délégations ont relaté leur expérience de l'action engagée pour fournir une couverture maladie universelle accessible. Elles ont fait valoir que l'apport d'une couverture universelle accessible, fondée sur un ensemble de prestations de base, à tous les segments de la population, au moyen de l'assurance-maladie ou d'un financement à base fiscale, était un moyen durable de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement en matière de santé et de réduire les paiements directs des patients, qui étaient responsables d'une pauvreté largement répandue dans la région.

162. Une délégation a fait savoir à la Commission qu'elle avait présenté un projet de résolution sur le financement en vue d'une couverture sanitaire universelle en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/63/L.7), résolution qui avait été appuyée par six autres délégations, et qu'elle sollicitait le soutien de tous les pays membres pour son adoption.

163. La Commission a estimé que les pays membres devaient s'employer à atteindre l'objectif de l'accès universel aux soins de santé. Une délégation a souligné que le secrétariat était bien placé pour fournir le soutien technique nécessaire au suivi des progrès enregistrés dans ce domaine dans la région. Une autre délégation a toutefois fait valoir que les forums existants devaient être utilisés pour le partage d'expérience, et non pour la création de nouvelles entités.

164. La Commission a noté que les maladies transmissibles et les catastrophes naturelles pouvaient être lourdes de conséquences pour le développement socioéconomique. Elle a été informée des mesures prises par certains pays pour faire face à la menace posée par les maladies transmissibles, comme la grippe aviaire et le VIH/sida, et les maladies non transmissibles. Les délégations de ces pays ont souligné que des approches intersectorielles globales étaient nécessaires pour enrayer la propagation des maladies transmissibles.

165. Une délégation a préconisé la mise en place de systèmes d'alerte rapide, à l'échelon régional et international, pour limiter les conséquences de la propagation des maladies infectieuses. Cela passait par une étroite coordination avec l'OMS et la FAO. Une autre délégation a appelé au renforcement de la coopération régionale, sous les auspices de la CESAP, en vue de mettre en place un mécanisme transrégional de gestion des catastrophes naturelles par l'échange de données et d'information et la fourniture de services d'alerte rapide.

166. La Commission a apporté son appui à l'action du secrétariat en matière de développement social, y compris en matière d'égalité entre les sexes, de pauvreté des femmes, de violences à l'égard des femmes et d'exploitation sexuelle.

167. La Commission a été informée de l'expérience des différents pays en matière d'élaboration de politiques en faveur du développement des femmes, d'autonomisation des femmes par l'éducation et la formation, et de promotion de la participation des femmes au processus de décision.

Alinéa b) Réduction de la pauvreté

168. La Commission était saisie des documents intitulés «Rapport du Comité de la réduction de la pauvreté sur sa troisième session» (E/ESCAP/63/8), et «Bilan des progrès accomplis dans l'application des résolutions portant sur le thème de la réduction de la pauvreté» (E/ESCAP/63/9), ainsi que des parties pertinentes du document intitulé «Progrès dans l'application de la résolution 60/1 de la Commission, relative à la Déclaration de Shanghai» (E/ESCAP/63/17).

169. La Commission a noté que la pauvreté était l'un des problèmes les plus pressants dans le monde et dans la région de l'Asie et du Pacifique. Un certain nombre de délégations ont noté l'importance que revêtaient l'étude et la diffusion des expériences novatrices efficaces en matière de réduction de la pauvreté ainsi que le rôle de la CESAP comme centre d'échange d'idées et de données d'expérience sur la réduction de la pauvreté. Certaines d'entre elles ont fait part de leur appréciation pour l'action de coopération technique du secrétariat en matière de réduction de la pauvreté, s'agissant notamment du renforcement des capacités statistiques.

170. Plusieurs délégations ont noté que l'être humain devait être au centre de tous les programmes de réduction de la pauvreté car, en fin de compte, ce seraient les efforts des pauvres eux-mêmes qui permettraient d'éliminer la pauvreté, mais, dans le même temps, les pauvres avaient besoin d'un environnement stable et porteur, offrant des possibilités en matière de soins de santé, d'éducation, d'emploi et de sécurité. Une délégation a souligné que la croissance économique était une condition nécessaire mais non suffisante pour la réduction de la pauvreté; l'équité était également importante. Une autre délégation a noté le rôle essentiel de l'éducation pour le développement du capital humain et la réduction de la pauvreté.

171. Plusieurs délégations ont signalé les mesures prises par leurs pays pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et les progrès réalisés jusque-là. La Chine, par exemple, avait réduit la pauvreté de moitié depuis 1990, et ce résultat remarquable avait considérablement contribué à la réduction de la pauvreté à l'échelle mondiale.

172. L'attention de la Commission a été appelée sur le fait que la République de Corée avait participé avec le secrétariat de la CESAP, par l'intermédiaire de l'Agence coréenne de coopération internationale, à l'exécution d'un projet commun de développement rural, le «Nouveau mouvement communautaire», dont

l'objet était de diffuser les enseignements tirés par ce pays depuis les années 1970 en matière de réduction de la pauvreté. La première phase de ce projet, pour laquelle la République de Corée avait apporté une contribution de 600 000 dollars, était achevée et la deuxième phase, qui devait bénéficier d'une contribution de 1,25 million de dollars de la part du Gouvernement coréen, était sur le point de démarrer. Des remerciements ont également été exprimés à propos d'un projet bénéficiant de l'aide de la CESAP pour l'amélioration du logement des pauvres en milieu urbain en Mongolie.

173. Une délégation a fait observer que la plupart des pauvres continuaient à vivre dans les régions rurales et périurbaines et que les mesures prises pour lutter contre la pauvreté devaient être axées sur ces régions. Dans ce contexte, une délégation a offert de partager son expérience avec les autres pays et s'est déclarée intéressée à profiter de leur expérience en matière de PME et de liaisons entre les zones rurales et urbaines afin de développer ses capacités à cet égard. Elle a noté que la CESAP pouvait jouer un important rôle de facilitation.

174. Plusieurs délégations ont noté que l'accroissement de la productivité agricole, l'autonomisation des pauvres des campagnes et l'accroissement de leurs capacités, l'industrialisation rurale, le renforcement des liens entre les zones rurales et urbaines, l'accès au microcrédit et la création d'un contexte favorable aux PME figuraient parmi les instruments essentiels pour la réduction de la pauvreté. Une délégation a souligné que la décentralisation était un puissant instrument de réduction de la pauvreté à condition d'être adaptée à la situation locale.

175. Une délégation s'est félicitée de l'application de la résolution 60/5 de la Commission, en date du 28 avril 2004, relative au Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique. Elle a souligné le rôle important que le Centre pouvait jouer pour atténuer la pauvreté rurale et améliorer la sécurité alimentaire grâce au développement des cultures secondaires. Elle a encouragé les autres États membres à faire bon usage du Centre et à lui apporter leur précieux concours pour accroître ses capacités de recherche et d'analyse et renforcer son programme de développement.

176. Quelques délégations ont souligné l'importance de la cohérence des politiques aux niveaux international, régional et national, et de l'adoption de mesures concertées et coordonnées par l'ONU, les banques de développement, les pays donateurs, les pays bénéficiaires, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales. Une délégation a souligné que l'aide extérieure devrait correspondre aux priorités de développement des pays concernés afin de se traduire par un réel transfert de ressources destinées à l'investissement.

177. Une délégation, se référant au rapport du Comité de la réduction de la pauvreté sur sa troisième

session (E/ESCAP/63/8), a noté que la notion de sécurité humaine n'était pas un concept internationalement accepté et que son introduction était superflue et contre-productive. Une autre délégation a noté toutefois que la notion de sécurité humaine avait été acceptée par les dirigeants de l'APEC et était aussi mentionnée au paragraphe 17 g) de la Déclaration de Shanghai.

178. La Commission a noté que la disponibilité de statistiques indépendantes et actuelles sur la pauvreté et d'autres indicateurs de développement était essentielle pour la lutte contre la pauvreté. Quelques délégations ont exprimé le souhait que le secrétariat et l'ISAP développent leurs activités d'assistance technique, y compris en matière de formation, en vue du renforcement des capacités statistiques des pays en développement, notamment pour le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et pour les travaux d'analyse connexes.

179. La Commission a noté qu'il importait de disposer de statistiques comparables et à jour sur le secteur non structuré et l'emploi informel, celles-ci étant nécessaires pour la formulation de politiques pertinentes et efficaces de réduction de la pauvreté. Une délégation a exprimé le souhait que le secrétariat s'emploie à promouvoir l'adoption de méthodologies communes pour la collecte de données sur le secteur non structuré et que la collecte de données sur ce secteur figure au programme de travail ordinaire des bureaux de statistique de la région. Elle a souligné que l'application de techniques statistiques concordantes et la conception d'un instrument unique et complet pour les enquêtes étaient des domaines dans lesquels le secrétariat pouvait apporter son assistance.

180. Quelques délégations ont reconnu l'importance des recensements de la population et de l'habitation de 2010, comme source de renseignements complets, actuels et internationalement comparables sur le développement social en général et sur certains phénomènes particuliers tels que la mortalité maternelle. Elles ont pris acte de l'assistance technique régionale fournie à cet égard, qui était mentionnée dans le rapport précité du Comité de la réduction de la pauvreté. Elles ont en outre engagé le secrétariat et l'ISAP à accroître leur appui pour renforcer les compétences des systèmes statistiques nationaux et notamment permettre à ces systèmes de mieux utiliser les recensements de la population et de l'habitation et les enquêtes sur les ménages pour la planification du développement et l'élaboration des politiques.

181. Une délégation a estimé que le secrétariat devrait davantage axer son action de lutte contre la pauvreté sur les domaines dans lesquels il possédait un avantage comparatif, comme dans le cas du renforcement des capacités statistiques.

182. Quelques délégations ont noté que les systèmes communautaires du suivi pourraient jouer un rôle clé pour aider les pays à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement à l'échelon local en apportant

des informations qui compléteraient les statistiques officielles. Il importait que le secrétariat facilite le partage des pratiques performantes et des compétences techniques dans ce domaine ainsi qu'en matière de création de bases nationales de données.

Alinéa c)

Gestion de la mondialisation

183. La Commission était saisie des documents E/ESCAP/63/10, E/ESCAP/63/11, E/ESCAP/63/12, E/ESCAP/63/13, E/ESCAP/63/14 et Corr.1, E/ESCAP/63/15 et E/ESCAP/63/16, concernant les activités réalisées au titre des quatre sous-programmes concernant la gestion de la mondialisation, à savoir Commerce et investissements, Transports et tourisme, Environnement et développement durable et Technologies de l'information, de la communication et de l'espace. Elle a félicité le secrétariat de la qualité des documents.

184. La Commission a appuyé les recommandations contenues dans les documents relatifs au point 4 c) de l'ordre du jour.

185. Les délégations de la République islamique d'Iran et de la Mongolie ont signalé qu'elles étaient les auteurs de projets de résolution intitulés respectivement «Établissement du Centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace» (E/ESCAP/63/L.5) et «Mise en œuvre de la coopération énergétique interpays pour renforcer la sécurité énergétique en vue du développement durable et élargir l'accès aux services énergétiques des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement» (E/ESCAP/63/L.9) et ont demandé l'appui des pays membres.

Sous-programme 4

Commerce et investissements

186. Plusieurs délégations ont spécifiquement noté l'importance du commerce et des investissements pour la croissance économique, la réduction de la pauvreté et le progrès social. Une délégation a déclaré qu'il était important de créer un système commercial multilatéral, ouvert, équitable, fondé sur des règles, fiable et non discriminatoire. À cet égard, une autre délégation s'est fermement prononcée en faveur du succès rapide du cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha.

187. Quelques délégations ont spécifiquement noté que la mondialisation avait favorisé le développement économique rapide au cours des dernières années et indiqué qu'il était nécessaire que les pays en développement puissent en tirer profit.

188. Une délégation a exprimé sa satisfaction concernant le programme conjoint d'assistance technique du secrétariat et de l'OMC et concernant l'activité importante déployée par le secrétariat en vue de faciliter l'accès à l'OMC de pays qui n'étaient

pas encore membres de cette organisation et de fournir une assistance en matière d'harmonisation des accords commerciaux régionaux et bilatéraux avec les règles de l'OMC. Elle a recommandé de poursuivre ces activités en partenariat avec l'OMC. Une autre délégation a demandé que le secrétariat accroisse sa coopération avec l'OCE et fasse dûment référence à l'Accord commercial de cette organisation dans ses travaux relatifs aux accords commerciaux régionaux.

189. Plusieurs délégations ont noté l'importance de la facilitation et de l'efficacité du commerce et des négociations actuelles sur la facilitation du commerce menées dans le contexte du cycle de Doha. Une délégation s'est prononcée en faveur de la promotion de la coopération régionale dans ce domaine, grâce à la constitution de réseaux régionaux et sous-régionaux de comités et d'organes nationaux de facilitation du commerce. Une autre délégation a demandé d'accroître les efforts dans ces domaines et une autre encore a demandé au secrétariat d'organiser un atelier régional sur l'harmonisation et la simplification des documents relatifs au commerce en transit.

190. Une délégation a appuyé les initiatives du secrétariat visant à promouvoir l'intégration des PME dans des chaînes de valorisation régionales et mondiales. Une autre délégation a demandé au secrétariat d'intensifier ses efforts pour aider les pays membres à développer les microentreprises ainsi que les petites et moyennes entreprises, en particulier grâce au microfinancement des PME.

191. Une délégation a souligné l'importance des recommandations adoptées par le quatrième Forum Asie-Pacifique des entreprises.

192. Quelques délégations se sont prononcées pour que le secrétariat effectue des travaux normatifs et analytiques relatifs au commerce et aux investissements.

193. Une délégation a indiqué qu'elle était disposée à collaborer avec d'autres pays dans le domaine du commerce et de la pauvreté, en concluant des accords commerciaux multilatéraux et régionaux aux fins de la prospérité commune et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

194. Quelques délégations se sont prononcées en faveur de l'expansion de l'Accord commercial de l'Asie et du Pacifique en tant que mécanisme de promotion du commerce intrarégional et de l'intégration économique.

195. Une délégation a noté l'importance de la recherche et de l'analyse concernant le commerce et, dans ce contexte, s'est déclarée satisfaite de l'activité du réseau ARTNeT et a recommandé qu'il poursuive ses travaux.

196. En ce qui concerne le Pacte mondial de l'ONU, une délégation s'est prononcée en faveur de la citoyenneté d'entreprise et a constaté que, si certaines sociétés tentent d'être reconnues pour leur comportement consciencieux dans le cadre du Pacte mondial, les entreprises peuvent également agir avec citoyenneté en participant volontairement à des

initiatives civiques ou dans l'exercice de leur activité professionnelle habituelle.

197. Tout en se prononçant en faveur des conclusions du document E/ESCAP/63/15 et en recommandant leur adoption, une délégation a souligné qu'il suffirait que les travaux analytiques et normatifs visant la mise au point d'indicateurs se réfèrent aux objectifs du Millénaire pour le développement contenus dans la Déclaration du Millénaire¹⁸, plutôt qu'au seul objectif 8.

198. Une délégation a souligné que la sécurité des échanges ne devrait pas devenir un obstacle non tarifaire aux échanges. Elle ne devrait pas se traduire par la marginalisation accrue des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral, des pays à économie en transition et des pays insulaires en développement ainsi que des autres pays en développement.

199. Une délégation a signalé que l'assistance technique aux fins du renforcement des capacités des pays les moins avancés était très importante, en plus de l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent et de règles d'origine simplifiées. Une autre délégation a estimé que l'initiative «Aide pour le commerce» ne devrait pas remplacer la libéralisation des échanges et ne devrait pas affaiblir les dispositions existantes relatives au traitement spécial et différencié, telles qu'elles sont contenues dans les accords de l'OMC à l'intention des membres qui ne sont pas bénéficiaires de cette initiative.

200. Une délégation a signalé que la coopération régionale devait viser à promouvoir le développement économique durable, selon le principe de l'égalité et des avantages mutuels.

Sous-programme 5 Transports et tourisme

201. Plusieurs délégations ont souligné le rôle important des transports dans la promotion du développement économique et social et la facilitation de l'intégration régionale; elles ont notamment mis l'accent sur les handicaps et les besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des pays archipélagiques, eu égard à leur situation géographique.

202. Plusieurs délégations se sont félicitées des résultats de la Conférence ministérielle sur les transports tenue à Busan (République de Corée) du 6 au 11 novembre 2006 et se sont déclarées en faveur de l'application de la Déclaration de Busan sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, y compris le Programme d'action régional pour la phase I (2007-2011), afin de concrétiser la vision à long terme d'un système de transport et de logistique international, intermodal et intégré pour la région (voir E/ESCAP/63/13).

203. Plusieurs délégations ont appuyé la poursuite de la mise en œuvre du Projet relatif au développement des infrastructures de transport terrestre en Asie, y compris le développement des réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique et des couloirs de transport entre l'Asie et l'Europe. Plusieurs délégations ont fait part des progrès accomplis par leur pays pour développer l'infrastructure de transport à l'échelon national et en liaison avec les pays voisins. Une délégation a souligné les avantages de ports secs et de centres logistiques qui permettraient la gestion efficace des transports de longue distance et accéléreraient le mouvement des marchandises. La même délégation a suggéré que les États membres s'attachent à rendre opérationnel le réseau du Chemin de fer transasiatique en organisant des parcours de démonstration de trains blocs de conteneurs et en identifiant les obstacles au transport de marchandises en transit. Quelques délégations ont fait savoir à la Commission que leur pays avait engagé les procédures nationales de ratification de l'Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie et de l'Accord intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique.

204. Reconnaisant l'importance de la collaboration régionale et internationale pour traiter les problèmes de développement des transports, plusieurs délégations ont appuyé l'établissement d'un forum régional des ministres asiatiques des transports.

205. Quelques délégations se sont félicitées du travail qu'accomplissait le secrétariat pour faciliter les transports internationaux, notamment en aidant les pays à établir des régimes juridiques harmonisés et à éliminer les obstacles non physiques au mouvement fluide des marchandises et des personnes. À cet égard, l'application de la résolution 48/11 de la Commission, en date du 23 avril 1992, relative aux modes de transport routier et ferroviaire sous l'angle des mesures de facilitation, et l'harmonisation des procédures de contrôle aux frontières et des procédures douanières et bancaires ont été considérées comme étant particulièrement importantes.

206. Une délégation a prié le secrétariat de la CESAP de poursuivre ses travaux dans le domaine de la facilitation des transports, ce qui aboutirait à la formulation d'instruments juridiques multilatéraux en matière de transport international et à la constitution de mécanismes appropriés pour réduire les retards et les coûts associés au franchissement des frontières dans la région.

207. Une délégation a proposé que le secrétariat apporte aux pays membres une assistance technique concernant les accords de transit. L'échange de spécialistes et d'experts a également été suggéré comme une forme possible de coopération entre les membres et membres associés de la CESAP.

208. Une délégation a noté l'importance de l'exécution rapide et effective du Programme d'action d'Almaty: partenariats conçus pour répondre aux

¹⁸ Voir la résolution 55/2 de l'Assemblée générale du 8 septembre 2000.

besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et les pays de transit, eu égard à la constitution de réseaux efficaces de transport en transit, ce qui fournirait aux produits des pays en développement sans littoral un accès sûr et fiable aux marchés mondiaux.

209. Plusieurs délégations ont appuyé vigoureusement la Déclaration ministérielle sur l'amélioration de la sécurité routière en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/63/13, chap. IV), adoptée à la Conférence ministérielle sur les transports. Une délégation a proposé de tenir des consultations intergouvernementales pour examiner certains objectifs et indicateurs spécifiques en matière de sécurité routière qui contribueraient à la réalisation des principaux objectifs de la Déclaration.

210. Plusieurs délégations ont fait part à la Commission des mesures prises dans leurs pays à l'occasion de la «Semaine mondiale de la sécurité routière», qui avait été observée en avril 2007, ainsi que des activités en cours dans ce domaine.

211. Plusieurs délégations ont noté que le financement des infrastructures de transport était une question d'importance majeure. Elles ont informé la Commission des mesures prises par leurs pays pour créer un climat favorable à la participation du secteur privé.

212. La délégation de la République de Corée a annoncé que le Ministère coréen de la planification et du budget organiserait et accueillerait à Séoul, le 5 octobre 2007, une conférence ministérielle sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures, avec l'appui de la CESAP. Elle a précisé que la Conférence ministérielle offrirait l'occasion d'envisager la création d'un réseau entre les gouvernements désireux de promouvoir des projets en partenariat public-privé et d'échanger des informations et données d'expérience. La République de Corée a également offert d'accueillir immédiatement avant la Conférence ministérielle (les 2 et 3 octobre 2007) un Groupe d'experts sur les partenariats public-privé et d'organiser pour traiter de ces partenariats un Forum Asie-Pacifique des entreprises sous l'égide commune de la CESAP et de l'Institut coréen du développement, ce dernier étant l'hôte de cette manifestation.

213. Plusieurs délégations ont pris note de l'étude régionale sur le rôle du tourisme dans le développement socioéconomique (E/ESCAP/63/14) qui avait été établie par le secrétariat, conformément à la demande formulée au paragraphe 3 c) de la résolution 62/3 de la Commission, en date du 12 avril 2006. Elles ont incité les membres et membres associés à s'inspirer des recommandations qui y figuraient pour la mise en œuvre de leurs programmes en matière de tourisme.

214. Plusieurs délégations ont souligné que le tourisme jouait un rôle important dans le développement socioéconomique et constituait un instrument efficace

de développement durable, tout en contribuant à la réduction de la pauvreté et à la conservation et à la protection de l'environnement naturel et bâti, ainsi que du patrimoine culturel.

215. Une délégation a proposé que l'on s'attache à améliorer l'accès aux sites touristiques grâce à de meilleurs systèmes de transport aérien et de transport de surface et à l'adoption de mesures de facilitation des voyages.

216. Deux délégations ont félicité le secrétariat pour l'action en matière de gestion des ressources humaines qu'il menait par l'intermédiaire du Réseau Asie-Pacifique des instituts d'éducation et de formation touristiques (APETIT). La délégation chinoise a constaté l'importance du Réseau APETIT, s'est déclarée disposée à développer les échanges par l'intermédiaire de ce réseau et a fait savoir à la Commission qu'elle établissait des comptes satellites du tourisme. Elle a également souhaité que d'autres pays apportent leur contribution au Réseau APETIT.

217. La délégation de la République islamique d'Iran a confirmé son offre d'accueillir en 2007 la réunion célébrant le dixième anniversaire du Réseau.

218. La Commission a adopté la résolution 63/5 intitulée: «Examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty: partenariats conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit».

219. La Commission a aussi adopté la résolution 63/9 intitulée «Application de la Déclaration de Busan sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique et du Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase I (2007-2011)».

Sous-programme 6 Environnement et développement durable

220. De nombreuses délégations ont souligné que le développement durable était une question transsectorielle. Elles ont également évoqué l'importance de la durabilité environnementale dans le contexte du développement économique, notamment dans le domaine des transports, du tourisme, de l'agriculture et du développement rural. Une délégation a salué les efforts déployés par la CESAP pour mettre en œuvre au niveau régional les conclusions du Sommet mondial¹⁹ pour le développement durable et des autres sommets mondiaux.

221. La même délégation a observé que la croissance économique rapide exerçait une pression considérable sur la capacité de charge de

¹⁹ Voir le *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, n° de vente E.03.II.A.1 et rectificatif).

l'environnement. Pour concilier croissance économique et durabilité environnementale, les gouvernements, le secteur privé et la société civile devaient donc agir de concert. Selon quelques délégations, il convenait de mettre au point des mesures d'incitation encourageant le secteur privé à investir dans le développement des infrastructures énergétiques.

222. Certaines délégations ont fait valoir qu'il était important de poursuivre une stratégie de croissance verte et d'améliorer l'accès aux technologies propres. Une délégation a indiqué que le secteur de l'énergie, les ressources en eau et la protection environnementale devaient être promus de manière équilibrée.

223. Plusieurs délégations ont souligné qu'il était important de se pencher sur les problèmes liés aux changements climatiques en favorisant le mécanisme pour un développement propre prévu par le Protocole de Kyoto²⁰ à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ainsi que des mesures telles que le recours à des combustibles plus propres, l'amélioration du rendement énergétique et le transfert de technologie. La délégation indonésienne a fait savoir que son pays accueillerait la treizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la troisième réunion des Parties au Protocole de Kyoto, à Bali (Indonésie), du 3 au 14 décembre 2007.

224. Quelques délégations ont suggéré au secrétariat d'envisager d'apporter une assistance technique aux membres et membres associés de la CESAP afin de renforcer leurs capacités pour la bonne mise en œuvre du mécanisme pour un développement propre.

225. Plusieurs délégations ont fait valoir que l'accès aux écotecnologies et la promotion de la recherche-développement en matière de nouvelles technologies propres viendraient appuyer les efforts engagés par les pays en développement pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Une délégation a recommandé que les institutions de recherche-développement renforcent leur collaboration en matière de développement et de transfert de technologie.

226. Plusieurs délégations ont rappelé que l'énergie revêtait une importance capitale pour le développement socioéconomique, et que ce développement impliquait l'accès aux services énergétiques, en vue d'améliorer le bien-être des populations de la région et de faciliter la réalisation des objectifs de développement internationalement convenus, dont ceux du Millénaire pour le développement. Elles ont souligné que la sécurité énergétique était importante pour garantir la stabilité et la durabilité des approvisionnements énergétiques, étant donné que la demande d'énergie devrait s'intensifier à la faveur de la croissance économique.

227. Certaines délégations se sont déclarées satisfaites des initiatives prises par la CESAP pour promouvoir la coopération énergétique à l'échelon sous-régional, comme en Asie du Nord-Est, initiatives qui pourraient, selon elles, jeter les bases d'une coopération énergétique transasiatique élargie. Elles ont noté que la CESAP pourrait utilement contribuer à faciliter cette coopération. Une délégation a appuyé la proposition présentée au Comité de la gestion de la mondialisation en vue de la création d'un réseau énergétique transasiatique, ainsi que la recommandation visant un examen plus approfondi de cette initiative (E/ESCAP/63/11, par. 73-75). Une délégation a souligné qu'il convenait d'organiser des ateliers et de plus amples consultations avec les pays membres pour étudier pleinement la proposition de création d'un réseau énergétique transasiatique. Une autre délégation a noté que la coopération pourrait revêtir différentes formes, telles que le transfert de technologie, le transfert de connaissances, le commerce énergétique et la coordination des politiques.

228. La Commission a pris acte des conclusions de la douzième Réunion des hauts responsables du Programme de coopération environnementale de la sous-région Asie du Nord-Est (NEASPEC) qui s'était tenue à Beijing, en mars 2007. S'agissant de la proposition de création d'un nouveau mécanisme institutionnel, une délégation a indiqué que toute décision devrait être prise par consensus par les pays membres du NEASPEC, tout en veillant à instaurer une étroite coopération entre le nouveau programme et la CESAP.

229. Une délégation a réitéré la proposition qu'elle avait formulée lors de la soixante et unième session de la Commission concernant l'élaboration d'un accord sur un réseau d'oléoducs et de gazoducs en Asie et dans le Pacifique.

230. Plusieurs délégations ont appelé à une diversification des sources et des types de ressources énergétiques, notamment par un recours accru aux énergies renouvelables telles que la biomasse et l'hydroélectricité, afin de favoriser le développement durable et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

231. Une délégation a souligné que la dégradation des sols, la désertification, les tempêtes de poussière et de sable, la sécheresse et les autres problèmes concernant les sols devaient être considérés comme des éléments principaux de la durabilité environnementale.

232. La Commission a adopté la résolution 63/6 intitulée «Mise en œuvre de la coopération énergétique interpays pour renforcer la sécurité énergétique en vue du développement durable et élargir l'accès aux services énergétiques dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement».

²⁰ FCCC/CP/1997/7/Add.1, décision 1/CP.3, annexe.

**Sous-programme 7
Technologies de l'information, de la
communication et de l'espace**

233. Plusieurs délégations ont pris note en particulier des politiques et plans prospectifs pour l'application des TICE dans les pays en développement de la région. Elles ont appuyé les initiatives du secrétariat pour optimiser leur utilisation en vue d'un développement socioéconomique durable passant notamment par l'amélioration des capacités techniques et organisationnelles des PME.

234. La Commission a accueilli avec satisfaction l'offre du Gouvernement malaisien d'accueillir à Kuala Lumpur, du 18 au 23 octobre 2007, la troisième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique. Cette conférence comprendrait notamment une Table ronde ministérielle sur la gestion des catastrophes, un colloque international sur l'espace ainsi qu'une exposition technique.

235. Plusieurs délégations ont souligné que la Conférence ministérielle offrirait un cadre pour le partage d'information technique sur les applications des TICE en vue de la lutte contre la pauvreté, de la prévention des catastrophes et du développement durable.

236. Une délégation a suggéré que la Conférence ministérielle envisage une approche thématique en vue de la mise en œuvre de la prochaine phase du Programme régional pour les applications des techniques spatiales. L'objectif premier devrait être la réduction de la pauvreté, avec priorité aux domaines suivants: gestion des catastrophes, gestion des ressources naturelles et de l'environnement, télémédecine et téléenseignement.

237. Plusieurs délégations ont appuyé l'initiative du secrétariat concernant la création d'un réseau de connaissances pour le développement des TICE et aux fins du développement socioéconomique, du renforcement des capacités et du partage d'expérience et ont demandé au secrétariat de poursuivre son action dans ces domaines.

238. Une délégation a évoqué son expérience en matière de gestion des connaissances et de création d'un centre du savoir et s'est dite prête à partager cette expérience. Elle a demandé au secrétariat d'accroître son assistance technique pour accélérer le processus de partage de connaissances et d'expérience, notamment celles émanant des pays ayant déjà en place des cybercentres bien implantés, et de servir de centre de partage des connaissances au service des pays membres.

239. Une délégation a demandé au secrétariat d'envisager un système régional de transfert de technologie, notamment des TIC, et de promouvoir les échanges régionaux d'experts en la matière.

240. Conformément au Cadre d'action de Hyogo 2005-2015 : pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes, la délégation de la

République islamique d'Iran a informé la Commission de la création en mai 2007 du Centre asiatique pour la prévention des risques sismiques, sous l'égide de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes.

241. La délégation japonaise a exposé à la Commission les efforts menés par son gouvernement, en coopération avec de nombreux autres pays et organisations ainsi qu'avec le secrétariat de la CESAP, pour la mise en œuvre du projet Sentinel-Asia visant à augmenter les possibilités de partage d'information par satellite pour la gestion des catastrophes, contribuant ainsi à la mise en place d'un réseau complet de prévention et de réduction des risques de catastrophes en Asie. La délégation a ajouté que le Gouvernement japonais accueillerait la quatorzième session du Comité consultatif intergouvernemental du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable.

242. La délégation chinoise a déclaré que son gouvernement jugeait hautement prioritaire la constitution de l'Organisation Asie-Pacifique de coopération spatiale qui permettrait l'utilisation plus efficace des ressources financières, humaines, technologiques et commerciales des pays membres, permettrait de répartir les coûts et les risques liés aux projets de coopération technique d'intérêt commun, et offrirait à d'autres pays la possibilité de développer leurs capacités spatiales nationales grâce à la coopération multilatérale.

243. Une délégation a évoqué comme causes principales de la fracture numérique le manque de moyens et le développement inégal entre les pays et à l'intérieur des pays, et a demandé au secrétariat de s'attaquer à cette fracture numérique par le biais de la coordination et de la coopération régionales.

244. Tout en appuyant les efforts du secrétariat pour promouvoir les logiciels libres et la création de points d'accès aux TIC à l'échelon communautaire afin d'aider les PME à accéder au numérique, une délégation a souligné le rôle important que les logiciels tant commerciaux que gratuits pouvaient jouer dans ce domaine.

245. Plusieurs délégations ont informé la Commission des évolutions récentes en matière d'application des TIC au développement économique et social dans leurs pays. Elles étaient tout à fait disposées à coopérer avec le secrétariat pour le partage de leur expérience dans ce domaine.

246. La Commission a adopté la résolution 63/10 intitulée «Examen des modalités de coopération régionale pour la gestion des catastrophes naturelles, en particulier l'établissement d'un Centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace». Par la suite, elle a adopté la décision 63/1 sur le renvoi de l'examen du projet de résolution sur l'établissement d'un centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide des TICE à sa soixante-quatrième session.

247. La Commission a également adopté la résolution 63/1 intitulée «Déclaration d'Almaty: Commémoration du soixantième anniversaire de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique».

Alinéa d)

Résolution 60/1 de la Commission, relative à la Déclaration de Shanghai

248. La Commission était saisie du document intitulé «Progrès dans l'application de la résolution 60/1 de la Commission, relative à la Déclaration de Shanghai» (E/ESCAP/63/17).

249. Il a été décidé que, compte tenu du large champ couvert par cette Déclaration, ce point serait traité au titre des points 4 a), b) et c).

Point 5 de l'ordre du jour

Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

250. La Commission était saisie du rapport de l'Organe spécial des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral sur les travaux de sa huitième session (E/ESCAP/63/18). Elle a exprimé sa satisfaction au secrétariat pour le rapport détaillé et appuyé les recommandations qui y étaient contenues, concernant: a) la coopération interpays en vue de renforcer la sécurité énergétique aux fins du développement durable et d'élargir l'accès aux services énergétiques dans les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral et b) les migrations internationales et le développement dans les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral: enjeux et perspectives. Elle a constaté qu'il était opportun de débattre de ces deux questions, qui étaient d'actualité et concernaient les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

251. S'agissant de la coopération interpays en vue de renforcer la sécurité énergétique pour le développement durable et d'élargir l'accès aux services énergétiques dans les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral, la Commission a souligné que l'accès aux ressources énergétiques était fondamental pour le développement économique et la réduction de la pauvreté. C'était également essentiel pour atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. À cet égard, la Commission a noté la nécessité d'étendre l'accès de ces pays aux services énergétiques en utilisant toutes les sources viables d'énergie.

252. La Commission a reconnu la nécessité de tenir, de manière régulière, des dialogues de politique générale sur la sécurité énergétique entre pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement, et plusieurs délégations ont émis le vœu que le secrétariat joue un

rôle de catalyseur et de facilitateur en vue de la mise en place d'un cadre de coopération sur la sécurité énergétique. Une délégation a proposé de remplacer le mot «énergie» par «tous les types d'énergie».

253. Plusieurs délégations ont recommandé au secrétariat de réaliser des études sur les politiques propres à accélérer la coopération entre pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement, ainsi qu'avec les autres membres et membres associés de la CESAP, en vue du partage d'expérience en matière de développement des énergies renouvelables et de promotion des échanges, du commerce et du transit d'énergie.

254. La Commission a noté la forte corrélation qui existe entre les migrations et la réduction de la pauvreté. Une délégation a recommandé que des migrations internationales ordonnées soient prises en compte dans les plans de développement nationaux et les stratégies de réduction de la pauvreté, étant donné qu'elles pouvaient contribuer à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international. Étant donné que les envois de fonds représentaient dans certains pays un pourcentage plus important des apports financiers internationaux que les recettes d'exportation, les investissements et l'aide mis ensemble, il fallait également réduire les frais de transaction. Quelques délégations ont repris à leur compte la recommandation de l'Organe spécial concernant l'organisation d'une réunion intergouvernementale de haut niveau des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement sur les migrations internationales et le développement. À cette réunion pourraient être envisagées les mesures concrètes que les pays d'origine et les pays de destination des migrants pourraient prendre concernant la pauvreté, la sécurité et le bien-être des migrants. Une délégation a demandé que le secrétariat aide les pays à réaliser des études sur les tendances en matière de migrations internationales et à formuler des stratégies pour la valorisation des ressources humaines en vue de migrations ordonnées, tenant compte de la variation des facteurs démographiques.

255. La Commission a été informée des inconvénients que représentait pour les pays en développement sans littoral leur situation géographique. Du fait du manque d'accès à la mer, de l'éloignement des grands marchés internationaux, de l'infrastructure de transport limitée et de la lourdeur des procédures de transit, le commerce extérieur était d'un coût élevé. Pour aider ces pays à surmonter leurs handicaps, le Programme d'action d'Almaty: partenariats conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit mettait en évidence les liens existant entre transport, commerce et développement économique dans ces pays.

256. La Commission a rappelé que le secrétariat entreprendrait les préparatifs régionaux en vue d'un examen à moyen terme de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty qui aurait lieu en 2008, conformément à la résolution 61/212 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 2006, intitulée «Groupes de pays en situation particulière: mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral: résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit». Ces préparatifs régionaux, qui constitueraient une contribution à l'examen mondial du Programme d'action d'Almaty, devraient comprendre une évaluation globale de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty dans les pays sans littoral de la région et faire intervenir aussi bien le secteur privé que d'autres parties prenantes. Quelques délégations ont souhaité que des examens analogues soient effectués aux niveaux national et sous-régional. La Commission s'est félicitée de l'offre du Kazakhstan d'accueillir un forum des investissements en vue de la création de systèmes efficaces de transport en transit dans les régions sans littoral.

257. La Commission a noté les immenses difficultés auxquelles se heurtaient les petits États insulaires en développement sans littoral du fait de l'exiguïté de leur marché intérieur, de leur éloignement des marchés internationaux, de leur dépendance à l'égard des produits primaires et de leur vulnérabilité aux catastrophes naturelles. À cet égard, une délégation a fait savoir que son pays continuait d'apporter son appui à ces pays pour les efforts qu'ils déployaient pour participer activement au renforcement de leurs capacités, tant sur le plan bilatéral que par l'intermédiaire du secrétariat du Forum des îles du Pacifique.

258. La Commission a reconnu qu'il importait que les pays en développement partagent leur expérience en matière de développement. Quelques délégations ont appelé le secrétariat à faciliter ce processus, notamment par le biais de la coopération Sud-Sud.

259. Notant l'importance des questions de sécurité énergétique et d'accès aux services énergétiques, de migrations internationales et de développement, et de l'examen à moyen terme de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty, plusieurs délégations ont exprimé leur appui aux projets de résolution pertinents qui étaient soumis à la Commission pour adoption et ont appelé les autres pays à faire de même.

260. La Commission a remercié le Gouvernement kazakh d'avoir facilité la participation de 14 pays les moins avancés à la huitième session de l'Organe spécial des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral ainsi qu'à la soixante-troisième session de la Commission.

261. La Commission a également remercié les pays donateurs et les organisations internationales pour l'appui qu'ils avaient apporté à la mise en œuvre des activités en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des pays et territoires insulaires en développement du Pacifique.

262. La Commission a adopté la résolution 63/7 intitulée «Migrations internationales et développement dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement».

Point 6 de l'ordre du jour **Réforme de la CESAP**

Alinéa a)

Examen de l'évaluation externe de la CESAP dans le contexte de la réforme globale de l'Organisation des Nations Unies: principales conclusions et mesures proposées

263. La Commission était saisie d'un document résumant les principales conclusions et recommandations de l'évaluation externe de la CESAP effectuée au milieu de 2006 (E/ESCAP/63/19), ainsi que d'un document contenant le rapport du Groupe de haut niveau du Secrétaire général sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies (E/ESCAP/63/20).

264. Le Secrétaire exécutif a souligné que l'évaluation externe constituait un élément clé des efforts permanents déployés par le secrétariat pour revitaliser l'action de la CESAP et en accroître l'impact. Il a ajouté que le document E/ESCAP/63/19 contenait une analyse des incidences possibles des conclusions de l'évaluation externe pour la réforme de la CESAP, notamment en ce qui concernait l'appareil de conférence de la Commission et les questions programmatiques et de gestion qui s'y rattachaient.

265. Se référant au rapport du Groupe de haut niveau, le Secrétaire exécutif a noté que, dans son rapport du 3 avril 2007 à l'Assemblée générale²¹, le Secrétaire général s'était déclaré largement favorable aux recommandations présentées et avait indiqué que, selon la recommandation du Groupe de haut niveau, il envisagerait la création d'une équipe spéciale indépendante pour progresser dans l'élimination des doubles emplois au sein du système des Nations Unies et consolider les structures existantes en tant que de besoin.

266. La Commission a exprimé sa gratitude au Secrétaire exécutif pour les efforts inlassables qu'il déployait afin de revitaliser la CESAP. Elle a souligné l'importance de la réforme pour le maintien de la pertinence et de l'impact de l'action des commissions régionales, et notamment de la CESAP. Elle a également réaffirmé le rôle important des commissions régionales pour cerner les incidences régionales des résultats des conférences mondiales des Nations Unies et faciliter l'application au niveau régional des plans d'action adoptés. D'une manière générale, la Commission a

²¹ A/61/836.

souligné la nécessité d'aligner le processus de réforme de la CESAP sur celui de l'ONU à l'échelle mondiale; le rapport du Groupe de haut niveau offrait un cadre à cet égard.

267. La Commission s'est félicitée des résultats de l'évaluation externe de la CESAP. Quelques délégations ont fait part de leur adhésion à certaines des recommandations de l'évaluation externe, notamment la suggestion tendant à mettre l'accent sur le mandat principal de la CESAP, à savoir son rôle d'instance intergouvernementale régionale de concertation.

268. Un certain nombre de délégations ont vivement appuyé la recommandation de l'évaluation externe tendant à revoir l'approche thématique en vue de mieux cibler le programme de travail du secrétariat. Certaines délégations se sont déclarées en accord avec la recommandation de l'évaluation externe tendant à exploiter au maximum l'avantage comparatif potentiel de la CESAP pour ce qui était de mettre en œuvre des approches multidisciplinaires et multisectorielles. On a noté qu'il était possible d'agir en ce sens tant en ajustant la structure programmatique que par le biais de mécanismes appropriés au sein du secrétariat.

269. Les délégations ont également relevé comme étant particulièrement importante la recommandation tendant à renforcer la collaboration avec d'autres instances des Nations Unies, en particulier le PNUD. Une délégation a proposé en outre que les sessions annuelles de la Commission puissent offrir l'occasion d'orienter et de coordonner les activités régionales d'autres organes des Nations Unies, y compris le PNUD.

270. Quelques délégations ont proposé de renforcer les activités du secrétariat dans le domaine des TICE, notamment aux fins de la gestion des catastrophes. Une délégation a estimé que la CESAP devrait concentrer ses ressources et ne les utiliser que pour des travaux axés sur la coordination des politiques et l'établissement de normes en vue de la réalisation de consensus, domaines dans lesquels elle estimait que la CESAP possédait un avantage comparatif évident. D'autres délégations ont souligné le rôle utile joué par la CESAP en matière de coopération technique, en particulier pour faciliter le partage des pratiques performantes, pour offrir une base aux activités de normalisation et pour appuyer l'action de renforcement des capacités des pays en développement dans une large gamme de domaines du développement économique et social. Une autre délégation a suggéré que la CESAP poursuive ses travaux de recherche et d'analyse, en particulier en ce qui concernait les questions transfrontières telles que les transports, l'énergie, le commerce et l'environnement.

271. Quelques délégations ont souligné la nécessité d'encourager tous les États membres à participer plus activement aux processus intergouvernementaux de la Commission à l'appui d'orientations impulsées par les membres. On a estimé que cela était particulièrement important pour faire en sorte que les besoins de tous les membres et membres associés soient bien pris en

considération par la Commission, les comités thématiques et le CCRP. Une délégation a souligné qu'il importait que les projets de résolution soient soumis bien avant les sessions annuelles de la Commission et a suggéré que les questions dont elles traitaient soient liées à des points inscrits à l'ordre du jour.

Alinéa b)

Application de la résolution 58/1 de la Commission: examen final de l'appareil de conférence révisé

272. La Commission était saisie du document E/ESCAP/63/21 qui donnait un aperçu des principales questions relatives à l'examen de l'appareil de conférence.

273. Le Secrétaire exécutif a indiqué à la Commission que le document présentait une évaluation de l'appareil de conférence sous sa forme actuelle et résumait les opinions exprimées par les membres et membres associés de la CESAP à l'occasion de consultations et d'enquêtes. Il a souligné qu'il importait que les membres et membres associés procèdent à une réelle prise en charge de la Commission et en fassent leur centre de concertation, et que le secrétariat poursuive ses efforts de réforme afin de mieux les aider en s'employant à accroître la pertinence et l'impact de son action. Le Secrétaire exécutif a également appelé l'attention de la Commission sur le projet de résolution relatif à l'examen de l'appareil de conférence de la Commission (E/ESCAP/63/L.4) qui avait été soumis par le Groupe de travail informel du CCRP sur les projets de résolution en prévision de l'examen de l'appareil de conférence auquel devait procéder la Commission.

274. Plusieurs délégations ont appuyé la recommandation figurant dans ce projet de résolution de reporter à la soixante-quatrième session l'examen de l'appareil de conférence de la Commission, y compris ses priorités thématiques et sectorielles et son appareil subsidiaire.

275. Un certain nombre de délégations ont prié le secrétariat de s'employer activement à faciliter de nouvelles consultations intergouvernementales sur la question. Une délégation a suggéré de faire suivre l'examen de l'appareil de conférence d'un examen de la structure programmatique et, ultérieurement, d'une réforme de la structure du secrétariat. La même délégation a souligné la nécessité de faire une place aux statistiques dans l'appareil de conférence révisé.

276. La Commission a adopté la résolution 63/3 intitulée «Examen de l'appareil de conférence de la Commission».

Point 7 de l'ordre du jour Questions de gestion

Alinéa a)

Projet de programme de travail pour la période 2008-2009

277. La Commission était saisie du document E/ESCAP/63/22, contenant le projet de programme de travail de la CESAP pour l'exercice biennal 2008-2009.

278. Présentant le projet de programme de travail, le Secrétaire exécutif a informé la Commission que le document avait été examiné par le CCRP en février 2007.

279. La Commission a approuvé le projet de programme de travail de la CESAP pour l'exercice biennal 2008-2009 en vue de sa soumission aux organes intergouvernementaux de contrôle au Siège de l'ONU.

280. Elle a exprimé son appui aux efforts déployés par le secrétariat pour élaborer un programme de travail qui soit conforme aux initiatives liées à la réforme globale de l'ONU, y compris les efforts tendant à assurer une meilleure coordination avec les autres organismes des Nations Unies pour éviter les doubles emplois.

281. Plusieurs délégations ont insisté sur le fait qu'il était important de répondre aux besoins des pauvres en zone rurale, notamment quant à l'aide à apporter aux pays pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et ont demandé au secrétariat d'accorder une place particulière à l'aide apportée aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement.

282. Certaines délégations ont souligné la nécessité d'une approche plus intégrée en matière de tourisme, englobant notamment les aspects environnementaux, culturels et géographiques.

283. Une délégation a demandé des éclaircissements quant à l'impact de tout changement futur de l'appareil de conférence de la CESAP sur le programme de travail et a souhaité savoir si des informations étaient disponibles concernant les détails du projet de budget de la CESAP.

284. Le secrétariat a remercié la Commission de ses conseils et de son appui. En cette occasion, il a été demandé aux membres de la Commission de faire connaître leur position à leurs représentants à New York en vue de l'examen du programme de travail et du budget-programme de la CESAP que le CCQAB, la Cinquième Commission et l'Assemblée générale effectueraient ultérieurement.

285. En réponse à la question sur l'impact d'éventuels changements futurs de l'appareil de conférence de la CESAP, le secrétariat a expliqué que si de tels changements exigeaient des ajustements du programme de travail, ceux-ci pourraient se faire par le biais de modifications du programme qui pourraient prendre effet en 2009. Concernant les informations sur les détails du budget pour l'exercice biennal 2008-2009, la Commission a été informée que celles-ci figureraient dans le document A/62/6 (chap. 18) de l'Assemblée générale.

Alinéa b)

Activités des institutions régionales

286. La Commission était saisie des documents E/ESCAP/63/23, 24, 25, 26 et 27, contenant les rapports

des institutions régionales de la CESAP, à savoir le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC), le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT), le Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique (ONUCGMAP), le Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique (CERPEDECS), et l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP).

287. Dans son introduction, le Secrétaire exécutif a informé la Commission que les programmes de travail des institutions régionales faisaient désormais partie intégrante du cadre stratégique et du programme de travail de la CESAP pour l'exercice biennal 2006-2007²².

288. La Commission a examiné les documents en question et pris note des résultats obtenus par les institutions régionales de la CESAP au cours de l'année écoulée. Plusieurs délégations ont réitéré leur engagement à soutenir les institutions régionales dans leur travail, et souligné qu'il fallait mobiliser des fonds supplémentaires afin de garantir la viabilité de ces dernières à l'avenir.

289. La Commission a noté que le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC) avait été inauguré avec succès le 16 juin 2006 en tant qu'organe subsidiaire de la CESAP, conformément à la résolution 61/6 du 18 mai 2005. Elle a également pris note du rôle important de ce dernier dans la valorisation des ressources humaines dans le domaine des TIC aux fins du développement. Une délégation a estimé que le Centre avait un rôle utile consistant à offrir aux membres et membres associés des services déterminés par la demande. Les États membres ont été encouragés à aider le nouveau Centre à poursuivre l'exécution de son programme de travail, afin de renforcer les capacités humaines dans le domaine des TIC en vue du développement.

290. Le transfert de technologie demeurant un important vecteur de développement socio-économique, plusieurs délégations ont fait remarquer que le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT) avait un rôle important et dynamique à jouer dans la région, de par sa fonction première consistant à promouvoir la coopération régionale et interrégionale en matière de gestion de l'innovation et de transfert de technologie. Quelques délégations ont salué le rôle joué par le CAPTT dans la création de mécanismes de transfert de technologie exploitant les technologies de l'information afin d'aider les petites et moyennes entreprises dans la mise en place de réseaux spécialisés dans les biotechnologies et la médecine traditionnelle et

²² *Programme, plan et priorités pour la période biennale 2006-2007 (Documents officiels de l'Assemblée générale, Cinquante-neuvième session, Supplément n° 6 (A/59/6/Rev.1), Programme 15).*

fondés sur les technologies de l'information, et dans la promotion et le renforcement des réseaux de transfert de technologie regroupant les institutions nationales et privées compétentes. Une délégation a en outre indiqué que les projets relatifs aux systèmes d'innovation nationaux et locaux avaient contribué à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, y compris les objectifs de lutte contre la pauvreté et de promotion de l'égalité entre les sexes, et aidé à tirer parti des défis et des avantages de la mondialisation. Plusieurs délégations ont engagé les pays membres à soutenir les activités du CAPTT, qui constituaient autant d'initiatives importantes susceptibles de contribuer à la mise en œuvre de certains objectifs du Millénaire et programmes d'importance majeure.

291. Plusieurs délégations ont dit accorder beaucoup d'importance au programme de travail du Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique (ONUCGMAP); elles avaient tiré parti des compétences et connaissances imparties lors des séminaires et ateliers du Centre, concernant notamment la compétitivité des exportations agricoles et l'accès aux marchés régionaux par la promotion de salons professionnels. Une délégation s'est dite satisfaite du travail accompli par l'ONUCGMAP, et a indiqué qu'elle continuerait d'apporter son soutien à ce dernier, et envisagerait la possibilité de mettre à sa disposition des bureaux à titre permanent.

292. La Commission a noté l'utilité du travail effectué par le Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique (CERPEDECS). Une délégation a indiqué combien elle avait été impressionnée par la gamme des projets mis en œuvre par le Centre, projets qui pouvaient servir de modèles dans la région. Une autre délégation a fait savoir qu'elle avait bénéficié des travaux de recherche menés en collaboration avec le Centre, ainsi que des séminaires et ateliers organisés par celui-ci, et qu'elle se réjouissait de la perspective de continuer à collaborer étroitement avec le Centre dans les années à venir. La Commission a été informée que la mission du CERPEDECS, consistant à réduire la pauvreté par le développement des cultures secondaires, revêtait une pertinence et une importance croissantes. Une délégation a invité le Centre à élargir son champ d'intervention et à explorer les possibilités de collaboration en Asie du Sud-Ouest.

293. Le représentant du Japon a informé la Commission que son Gouvernement réduirait considérablement ses dons d'APD, ce qui aurait pour conséquence une réduction des fonds qui seraient alloués à l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP). Une autre délégation a fait savoir qu'elle attachait beaucoup d'importance aux activités de l'ISAP, rappelant que c'était le seul institut de formation offrant aux pays en développement une formation systématique en matière de statistiques officielles.

294. Une délégation a sollicité un soutien pour le projet de résolution sur l'établissement du Centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide des

technologies de l'information, de la communication et de l'espace (E/ESCAP/63/L.5).

295. En conclusion, le Secrétaire exécutif a exprimé sa gratitude à la Commission pour le soutien apporté à l'action des institutions régionales et a remercié tous les gouvernements, en particulier les gouvernements hôtes des institutions, à savoir la Chine, l'Inde, l'Indonésie, le Japon et la République de Corée, pour leurs contributions en espèces et en nature au bénéfice de ces institutions.

296. Le Secrétaire exécutif s'est dit satisfait du fait que les efforts engagés par le secrétariat au cours des années passées pour redynamiser les institutions régionales avaient commencé à porter leurs fruits. Les programmes de travail des institutions régionales correspondaient désormais beaucoup mieux aux priorités de la Commission, et étaient pleinement intégrés dans le programme de travail biennal de la CESAP. En outre, les sources de financement de certaines de ces institutions régionales étaient aujourd'hui plus diversifiées. Le Secrétaire exécutif a fait part de son intention de transférer davantage de projets de coopération technique du siège de la CESAP aux institutions régionales afin que ces dernières puissent mieux jouer leur rôle d'agents d'exécution de la CESAP.

Point 8 de l'ordre du jour **Activités de coopération technique de la CESAP et** **annonce des contributions envisagées**

297. La Commission était saisie du document E/ESCAP/63/28 qui présentait un aperçu général des activités de coopération technique et des contributions extrabudgétaires en 2006.

298. Le Secrétaire exécutif a fait savoir à la Commission que, conformément à la résolution 60/3 de la Commission, en date du 28 avril 2004, sur la mise en œuvre des projets de coopération technique de la CESAP, le secrétariat, se fondant sur la stratégie de coopération technique mise au point à la fin de 2003 ainsi que sur les résultats de l'évaluation externe de la CESAP réalisée à la mi-2006, avait poursuivi ses efforts pour accroître l'impact de son programme de coopération technique.

299. Le Secrétaire exécutif a souligné que dans le contexte de la gestion axée sur les résultats, les activités de coopération technique avaient été planifiées et exécutées en fonction des résultats escomptés du programme de travail de la CESAP. Conformément à l'objectif visant à promouvoir la cohérence à l'échelle du système, la CESAP avait renforcé ses relations stratégiques et opérationnelles avec les partenaires concernés de l'ONU aux niveaux national et régional, pour apporter une valeur ajoutée dans le domaine de la coopération technique et des questions transfrontières. La coopération interinstitutions entre les bureaux régionaux de l'ONU dans la région de l'Asie et du Pacifique avait été encore intensifiée grâce au mécanisme des réunions régionales de coordination, qui

étaient présidées par le Secrétaire exécutif. La CESAP avait également renforcé ses relations avec des partenaires extérieurs à l'ONU pour améliorer les synergies en matière de planification et d'exécution des programmes, y compris avec la BASD et des organisations sous-régionales.

300. Le Secrétaire exécutif a déclaré à la Commission que l'objectif primordial du programme de coopération technique de la CESAP était de renforcer les capacités des membres et membres associés quant aux efforts qu'ils déployaient pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, une attention particulière étant accordée à cinq des huit objectifs pour lesquels il apparaissait que la CESAP avait un avantage comparatif, à savoir les Objectifs 1, 3, 6, 7 et 8. Chaque fois que cela avait été possible, on avait tenu compte des besoins particuliers des groupes de pays suivants appartenant à la région de la CESAP: pays les moins avancés, pays en développement sans littoral, pays insulaires en développement du Pacifique et pays à économie en transition.

301. La CESAP avait participé aux activités des bilans communs de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement réalisées par les équipes de pays de l'ONU dans divers pays de la région, afin d'apporter une valeur ajoutée dans le domaine des problèmes de coopération technique de nature transfrontière. S'agissant plus particulièrement de la sous-région du Pacifique, le Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique avait développé des relations de collaboration avec des organismes régionaux de l'ONU dans le Pacifique en vue de mettre au point, au niveau régional, un Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, à l'appui du Plan du Pacifique pour le renforcement de la coopération et de l'intégration régionales²³.

302. Le Secrétaire exécutif a mentionné que la promotion de la coopération régionale en vue d'améliorer la préparation aux catastrophes naturelles était un secteur prioritaire de la coopération technique en 2006, étant donné que la région de l'Asie et du Pacifique était fortement exposée aux catastrophes naturelles et que les pays devaient prendre des mesures coordonnées pour se préparer à ces phénomènes et en atténuer les effets. L'action de la CESAP dans ce domaine avait notamment consisté à administrer le Fonds volontaire d'affectation spéciale multidonateurs pour un dispositif d'alerte rapide au tsunami dans l'océan Indien et en Asie du Sud-Est²⁴.

303. En 2006, le secrétariat avait reçu des contributions pour les activités de coopération technique se montant au total à 14,5 millions de dollars environ, provenant du système des Nations Unies et de sources extérieures; sur ce montant, 9,9 millions de dollars venaient de ressources extrabudgétaires. S'agissant de

l'exécution des programmes, la valeur des activités de coopération technique réalisées par la CESAP s'était élevée à quelque 13,5 millions de dollars en 2006.

304. La Commission a exprimé sa satisfaction devant le rapport sur l'aperçu général des activités de coopération technique en 2006. De nombreuses délégations se sont félicitées des activités de coopération technique de la CESAP et ont appuyé vigoureusement les projets réalisés par la CESAP, y compris ceux mis en œuvre par les institutions régionales.

305. Une délégation a souligné la nécessité d'éviter les doubles emplois avec les activités d'autres organisations. Elle a estimé que les activités de coopération technique de la CESAP devraient être concentrées dans les domaines où celle-ci avait un avantage comparatif. Une autre délégation a souligné l'importance des activités de coopération technique répondant à la demande, ce qui avait été mis en évidence dans le rapport sur l'évaluation externe de la CESAP.

306. Une délégation a souligné l'importance du rôle stratégique de la CESAP dans le contexte de son mandat consistant à promouvoir le développement économique et social de la région et en matière de promotion du transfert de la technologie et des connaissances relatives à la préparation aux catastrophes naturelles et leur atténuation, y compris les études sur les mécanismes de financement novateurs, tels que la réduction de la dette en échange de mesures visant à atténuer les risques posés par les catastrophes, et les partenariats mondiaux avec des organismes de développement et des institutions financières multilatérales aux fins du développement des infrastructures.

307. La Commission a pris acte des annonces de contribution ci-dessous faites par les membres et membres associés de la CESAP pour 2007.

308. *Brunéi Darussalam.* Le secrétariat a reçu notification écrite que le Gouvernement du Brunéi Darussalam verserait les contributions ci-après:

	<i>Dollars</i>
ISAP	15 000
Fonds d'affectation spéciale pour le Pacifique	1 000

309. *Chine.* La délégation chinoise a annoncé que son Gouvernement verserait les contributions ci-après:

Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique et projets spéciaux de la CESAP	1 000 000 ¥ plus 150 000 dollars
--	-------------------------------------

	<i>Dollars</i>
ISAP	40 000
CAPTT	20 000

²³ Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, octobre 2005.

²⁴ Voir la résolution 62/7 de la Commission, en date du 12 avril 2006.

La délégation chinoise a remercié tous les membres et membres associés qui avaient accordé un appui financier à l'ONUCGMAP. Elle a en outre indiqué que son objectif de contribution à l'ONUCGMAP pour la période 2002-2006, à savoir 3,8 millions de dollars, avait été atteint et que son pays verserait 20 000 dollars par an à l'ONUCGMAP à compter de 2007. La Chine contribuerait aussi à hauteur de 2 200 000 yuan au coût du loyer des bureaux de l'ONUCGMAP à Beijing et envisagerait de fournir des locaux permanents à usage de bureaux.

310. *Inde.* La délégation indienne a indiqué que son Gouvernement verserait les contributions ci-après:

	<i>Dollars</i>
CAPTT	200 000
	(équivalent en roupies)
ONUCGMAP	15 000
ISAP	15 000
CERPEDECS	10 000

La délégation indienne a ajouté que le CAPTT achevait un projet sur le renforcement des capacités de recherche et de documentation sur les innovations écologiques au niveau local dans la région Asie-Pacifique, pour lequel le Gouvernement indien avait versé 131 734 dollars en 2006. Le Gouvernement indien envisagerait également de financer la phase II du projet sur la promotion des systèmes novateurs nationaux dans les pays de la région Asie-Pacifique. La délégation indienne a exprimé ses remerciements aux membres et membres associés qui avaient contribué aux activités du CAPTT.

311. *Indonésie.* La délégation indonésienne a annoncé que son Gouvernement verserait une contribution de 89 000 dollars en espèces et de 67 000 dollars en nature (équivalent en roupies) au CERPEDECS en 2007.

312. *Iran (République islamique d').* La délégation de la République islamique d'Iran a annoncé que son Gouvernement verserait les contributions ci-après:

	<i>Dollars</i>
Programme de travail de la CESAP	20 000
ONUCGMAP	15 000
CAPTT	10 000
ISAP	10 000

313. *Japon.* La délégation japonaise a indiqué que son Gouvernement verserait les contributions ci-après:

	<i>Dollars</i>
Programme de travail de la CESAP (Fonds de coopération Japon-CESAP)	160 000

ISAP	1 685 280
(plus une contribution en nature, y compris plusieurs bourses)	1 503 160

En outre, la délégation japonaise a informé la Commission qu'en raison de restrictions budgétaires, il fallait s'attendre à une réduction de la contribution du Gouvernement japonais à la CESAP, y compris à l'ISAP. Elle a demandé aux autres membres d'accroître leurs contributions.

314. *République démocratique populaire lao.* Le secrétariat avait reçu notification écrite que le Gouvernement de la République démocratique populaire lao verserait la contribution suivante:

	<i>Dollars</i>
Programme de travail de la CESAP	2 000

315. *Macao (Chine).* Le secrétariat avait reçu notification écrite que le Gouvernement de Macao (Chine) verserait les contributions suivantes:

	<i>Dollars</i>
ISAP	15 000
CAPFTIC	5 000
CAPTT	5 000

316. *Malaisie.* Le secrétariat avait reçu notification écrite que le Gouvernement malaisien verserait les contributions ci-après:

	<i>Dollars</i>
Programme de travail de la CESAP	20 200
CAPTT	15 000
CERPEDECS	10 000
ISAP	10 000
Fonds d'affectation spéciale pour le Pacifique	1 000

Le Gouvernement malaisien verserait une contribution de 50 000 dollars au Comité de coordination pour les programmes géoscientifiques de l'Asie de l'Est et du Sud-Est.

317. *Mongolie.* La délégation mongole a annoncé que son Gouvernement verserait les contributions ci-après:

	<i>Dollars</i>
ISAP	5 000
Programme de travail de la CESAP	3 000
ONUCGMAP	2 000

318. *Népal*. Le secrétariat avait reçu notification écrite que le Gouvernement népalais verserait des contributions d'un niveau analogue à celles des années précédentes.

319. *Pakistan*. Le secrétariat avait reçu notification écrite que le Gouvernement pakistanais verserait la contribution ci-après:

	<i>Dollars</i>
ISAP	15 000

320. *Philippines*. La délégation philippine a indiqué que son Gouvernement n'était pas en mesure de confirmer le montant précis de ses contributions, les procédures budgétaires n'étant pas achevées, mais verserait une assistance financière d'un niveau analogue à celui des années précédentes.

321. *République de Corée*. La délégation de la République de Corée a annoncé que son Gouvernement avait l'intention de verser les contributions ci-après:

	<i>Dollars</i>
CAPTT	2 000 000
Fonds de coopération République de Corée-CESAP	400 000

La délégation de la République de Corée a également annoncé son intention de verser des contributions à d'autres institutions régionales, dont l'ONUCGMAP et l'ISAP, ainsi qu'à d'autres programmes, mais n'était pas en mesure d'indiquer un montant précis.

322. *Sri Lanka*. Le secrétariat avait reçu notification écrite que le Gouvernement sri-lankais verserait des contributions d'un niveau analogue à celles des années précédentes.

323. *Thaïlande*. La délégation thaïlandaise a annoncé que son Gouvernement verserait les contributions ci-après:

	<i>Dollars</i>
CCPM	40 000
ISAP	20 000
ONUCGMAP	15 000
CAPTT	15 000
Comité des typhons	12 000
CERPEDECS	10 000
Fonds d'affectation spéciale pour la participation des économies en transition défavorisées et de la Mongolie	2 000
Fonds d'affectation spéciale pour les cyclones tropicaux	2 000
Fonds d'affectation spéciale pour le Pacifique	1 000

En outre, le Gouvernement thaïlandais verserait une contribution supplémentaire de 1 860 051 baht au titre du coût du bureau local du CCPM.

324. *Viet Nam*. Le secrétariat avait reçu notification écrite que le Gouvernement vietnamien verserait des contributions d'un niveau analogue à celles de l'année antérieure au programme de travail de la CESAP, à l'ONUCGMAP, au CAPTT et au CERPEDECS.

325. En conclusion, le Secrétaire exécutif a remercié les délégations de leur appui au programme de coopération technique du secrétariat et de leurs annonces de contributions pour 2007. Il a souligné l'importance de ce secteur d'activité, compte tenu en particulier du fait que les résultats des projets de coopération technique avaient constitué des apports utiles pour les travaux normatifs et analytiques de la CESAP. Les contributions extrabudgétaires des donateurs avaient augmenté au cours des dernières années. Cette tendance positive était essentiellement due à l'accroissement des contributions des pays en développement de la région et témoignait de l'importance qu'accordaient les membres et membres associés de la CESAP à la coopération Sud-Sud.

326. Le Secrétaire exécutif a assuré la Commission que le secrétariat continuerait à collaborer étroitement avec d'autres entités des Nations Unies, dont les équipes de pays, de telle sorte que ses activités opérationnelles soient menées dans le contexte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement à l'échelon des pays. Cela permettrait de réaliser des synergies et d'éviter les doubles emplois, ainsi que de promouvoir la cohérence à l'échelle du système. En conclusion, le Secrétaire exécutif a déclaré que le secrétariat continuerait à planifier son programme de coopération technique en coopération étroite avec les États membres, de manière que des projets répondant à la demande donnent des résultats concrets au bénéfice de tous les membres de la Commission.

Point 9 de l'ordre du jour **Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission**

327. La Commission était saisie des documents E/ESCAP/63/29 et Add.1, contenant le rapport du CCRP, présenté par le représentant de l'Indonésie en tant que rapporteur du CCRP.

328. Le rapporteur du CCRP a constaté que la coopération entre les pays membres de la Commission et le secrétariat s'était renforcée au cours des dernières années, grâce aux fréquents échanges d'information et réunions de concertation. Depuis la session précédente de la Commission, le CCRP avait tenu dix sessions ordinaires, quatre sessions extraordinaires, une session informelle, cinq réunions du groupe de travail chargé de préparer l'examen de l'appareil de conférence par la Commission et six réunions du groupe de travail informel des projets de résolution.

329. Le Comité consultatif avait longuement délibéré sur les préparatifs de la soixante-troisième session de la Commission, notamment l'ordre du jour, l'horaire de travail, les dates, le lieu et le thème. La structure à utiliser pour les rapports des sessions avait également été discuté.

330. L'évaluation externe de la CESAP, réalisée en juin 2006, avait été un thème important de discussion. Dans le cadre de la réforme générale de l'ONU, les conclusions de l'évaluation et ses incidences sur l'appareil de conférence et la structure programmatique de la Commission avaient été débattues à la fois en session ordinaire, pendant la retraite du CCRP en novembre 2006, et par le groupe de travail chargé de la préparation de l'examen de l'appareil de conférence.

331. Le CCRP avait également passé en revue les préparatifs et les résultats des troisièmes sessions des trois comités thématiques qui s'étaient tenues pendant la période allant de septembre à décembre 2006. Cet examen l'avait conduit à appeler instamment à une participation accrue des représentants des membres et membres associés de la Commission, peut-être par le biais d'ordres du jour plus ciblés. Sur la base des recommandations du Comité consultatif, les questionnaires d'évaluation des réunions avaient été modifiés pour permettre de prendre des décisions en connaissance de cause, en vue d'améliorations futures.

332. La Commission s'est déclarée satisfaite de l'important travail effectué par le Comité consultatif durant l'année écoulée, et a souligné que celui-ci jouait un rôle précieux et incomparable en tant que lieu où se tenait un dialogue constant entre gouvernements et secrétariat pour la définition participative d'orientations reposant sur les besoins des membres.

333. Certaines délégations ont proposé de renforcer le rôle du Comité consultatif au moyen de l'élargissement de son programme de travail et par une participation et une capacité de réaction accrues aussi bien de la part du secrétariat que des membres du Comité. Les délégations ont en outre estimé qu'il était important que le Comité continue de participer aux consultations concernant la réforme de la CESAP, notamment l'examen de l'appareil de conférence de la Commission et le suivi de l'évaluation externe.

334. Une délégation a proposé de donner au Comité consultatif un rôle accru dans l'examen du budget-programme, des dépenses et du programme de travail du secrétariat.

335. Le Secrétaire exécutif a conclu en exprimant sa gratitude pour l'excellent rapport et pour le soutien et les conseils avisés que lui avaient prodigués l'ensemble des membres du Comité consultatif tout au long de son mandat.

Point 10 de l'ordre du jour **Rapports des organes intergouvernementaux régionaux**

336. La Commission était saisie des rapports du Comité de coordination pour les programmes géoscientifiques de l'Asie de l'Est et du Sud-Est (CCPM), de la Commission du Mékong, du Comité des typhons et du Groupe d'experts en cyclones tropicaux, transmis pour information sous couvert de quatre notes du secrétariat (E/ESCAP/63/30, E/ESCAP/63/31, E/ESCAP/63/32 et E/ESCAP/63/33, respectivement).

337. Le représentant du Comité des typhons a fait un exposé sur les activités des membres du Comité en 2006, y compris les réalisations importantes, les principaux problèmes et les orientations futures concernant les composantes météorologie, hydrologie, prévention des catastrophes et planification préalable ainsi que la formation et la recherche. Il a également fourni des informations concernant le déménagement du secrétariat du Comité des typhons à Macao (Chine) et la nomination d'un nouveau Secrétaire du Comité des typhons.

338. Plusieurs délégations se sont déclarées satisfaites du travail et des réalisations des organes intergouvernementaux régionaux et ont reconnu l'importance de leur action. À cet égard, des condoléances ont été adressées au Gouvernement philippin à l'occasion du récent décès de M. Roman L. Kintanar, l'un des fondateurs du Comité des typhons et ancien président de l'OMM. Parmi les nombreuses réalisations de M. Kintanar, on pouvait citer le renforcement du Comité des typhons au cours des 39 dernières années.

339. Une délégation s'est félicitée des travaux exécutés par le CCPM, notamment dans le cadre de son projet sur les petites activités minières communautaires.

340. Une délégation a exprimé l'espoir que les organes intergouvernementaux régionaux compétents redoubleraient d'efforts pour promouvoir au niveau régional la prévention et la planification préalable en matière de catastrophes en vue de protéger l'environnement et réduire la pauvreté, et ainsi favoriser le développement économique et social de la région.

Point 11 de l'ordre du jour **Date, lieu et thème de la soixante-quatrième session de la Commission**

341. La Commission était saisie du document E/ESCAP/63/34. Elle a décidé que sa soixante-quatrième session se tiendrait au Centre de conférence des Nations Unies à Bangkok, en avril-mai 2008, en principe.

342. La Commission a convenu que le thème de la soixante-quatrième session serait: «Sécurité énergétique et développement durable en Asie et dans le Pacifique», avec des éléments concernant «l'innovation et la compétitivité», mais que l'intitulé exact du thème serait mis au point en consultation avec le CCRP.

Point 12 de l'ordre du jour
Questions diverses

343. Rappelant l'action de M. Kim Hak-Su et ses services éminents en qualité de Secrétaire exécutif de la CESAP au cours des sept dernières années, une

délégation a proposé l'adoption d'une résolution rendant hommage à l'importante contribution du Secrétaire exécutif (E/ESCAP/63/L.12/Rev.1). La Commission a adopté la résolution 63/2 intitulée «À M. Kim Hak-Su en reconnaissance de son action et des services rendus en tant que Secrétaire exécutif de la Commission».

Point 13 de l'ordre du jour
Adoption du rapport de la Commission

344. Le rapport de la Commission sur sa soixante-troisième session a été adopté à l'unanimité le 23 mai 2007.

Chapitre IV

RÉSOLUTIONS ET AUTRES DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LA COMMISSION À SA SOIXANTE-TROISIÈME SESSION

A. Résolutions

Résolution 63/1

Déclaration d'Almaty: Commémoration du soixantième anniversaire de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique²⁵

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique:

Adopte la déclaration suivante:

Déclaration d'Almaty

1. Nous, membres et membres associés de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, nous sommes réunis à Almaty (Kazakhstan) du 17 au 23 mai 2007 à l'occasion de la soixante-troisième session de la Commission.
2. Nous sommes conscients de la portée historique de cette session de la Commission, laquelle se tient pour la première fois en Asie centrale l'année du soixantième anniversaire de la création de la Commission.
3. Nous célébrons une période longue de six décennies, au cours de laquelle la composition de la Commission est passée de 10 membres en 1947 à 62 membres aujourd'hui, constituant une région qui abrite les deux tiers de l'humanité et se caractérise par une riche diversité de cultures et de systèmes économiques et sociaux.
4. À cette occasion, nous exprimons notre profonde gratitude au Gouvernement et au peuple de la République du Kazakhstan, qui ont accueilli la soixante-troisième session de la Commission à Almaty, ainsi qu'aux autorités municipales d'Almaty pour leur amabilité et leur hospitalité.
5. Nous savons que la soixante-troisième session sera la dernière à laquelle participera M. Kim Hak-Su en sa qualité de Secrétaire exécutif, et tenons donc à le féliciter pour sa hauteur de vues et pour le dynamisme avec lequel il a conduit la réorganisation et la revitalisation de la Commission.
6. Nous rappelons la résolution 1998/46 du Conseil économique et social, en date du 31 juillet 1998, relative aux mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes, qui reconnaît les commissions régionales en tant qu'antennes régionales de l'Organisation des Nations Unies, lesquelles exercent des fonctions normatives, analytiques et de diffusion, et offrent un cadre important où chaque région peut définir son optique vis-à-vis des grands problèmes mondiaux et forger un consensus.
7. Rappelant la Déclaration du Millénaire²⁶, ainsi que le Document final du Sommet mondial de 2005²⁷, nous réaffirmons que nous tenons fermement à renforcer l'Organisation des Nations Unies afin de raffermir son autorité et de la rendre plus efficace, et à faire en sorte qu'elle soit mieux à même de s'attaquer à tout l'éventail des problèmes auxquels nous sommes confrontés en cette époque de développement socioéconomique rapide.
8. Nous rappelons également la Déclaration de Shanghai²⁸, résolution historique adoptée à Shanghai (Chine), lieu de naissance de la Commission, qui définit la vision d'ensemble de la Commission concernant la réduction de la pauvreté, la gestion de la mondialisation et la lutte contre les problèmes sociaux émergents.
9. Réaffirmant le rôle vital de la Commission pour ce qui est d'encourager la coopération régionale et sous-régionale et d'aider les membres et membres associés à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, nous nous engageons à soutenir la Commission dans l'accomplissement des tâches qui lui sont assignées en tant que principale instance du système des Nations Unies chargée d'œuvrer pour le développement économique et social global de la région.
10. Nous sommes convaincus que la Commission est bien placée pour élargir la coopération régionale en resserrant les liens l'unissant à des organisations sous-régionales telles que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Organisation de coopération économique, la Communauté économique eurasiennne, le Forum des îles du Pacifique, l'Association sud-asiatique de coopération régionale et l'Organisation de coopération de Shanghai.
11. Dans une région qui comprend les économies les plus dynamiques du monde, nous notons avec inquiétude les disparités croissantes entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci, et décidons par conséquent de renforcer la coopération Sud-Sud, car elle offre des possibilités viables d'œuvrer collectivement pour la croissance économique et le développement durables.
12. Conscients des difficultés de développement propres aux pays d'Asie centrale, qui, tous, sont sans littoral et doivent diversifier leur économie et exploiter leur potentiel en tant que plaque tournante des transports pour les continents asiatique et européen, nous décidons d'accélérer l'intégration de l'Asie centrale dans

²⁶ Résolution 55/2 de l'Assemblée générale, en date du 8 septembre 2000.

²⁷ Résolution 60/1 de l'Assemblée générale, en date du 18 septembre 2005.

²⁸ Résolution 60/1 de la Commission, en date du 28 avril 2004.

²⁵ Voir paragraphes 183 à 247 ci-dessus.

l'économie régionale de l'Asie et du Pacifique, notamment en renforçant le Programme spécial des Nations Unies pour les économies d'Asie centrale.

13. Nous sommes résolus à bâtir un siècle de l'Asie et du Pacifique, où la pauvreté sera éliminée et où chaque femme et chaque homme aura des chances égales de mener une vie saine, pacifique et productive.

14. Nous décidons pour cette raison de soutenir les efforts que déploie la Commission pour se renouveler, afin de concrétiser notre vision d'un siècle de l'Asie et du Pacifique.

15. Nous demandons par conséquent au Secrétaire exécutif de raviver le rôle de la Commission en tant que centre de développement régional et, pour ce faire, de définir et promouvoir des méthodes novatrices pour s'attaquer aux problèmes du développement durable et de coordonner la concertation régionale, en étroite collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies, afin de répondre aux besoins changeants de la région de manière efficace.

16. Nous demandons également au Secrétaire exécutif de renforcer le rôle de chef de file de la Commission dans la promotion de la coopération Sud-Sud, laquelle constitue un instrument essentiel pour le renforcement de l'aide au développement dans la région.

17. Nous demandons en outre au Secrétaire exécutif d'accroître la visibilité de la Commission, et de faire mieux comprendre le rôle qu'elle joue en matière de plaidoyer et de création de consensus, car elle représente de façon unique la région de l'Asie et du Pacifique.

18. En cette occasion historique, nous nous engageons à soutenir de façon ferme et constante le rôle moteur que joue la Commission pour stimuler la coopération régionale, œuvrer pour un siècle de l'Asie et du Pacifique et bâtir ensemble l'avenir sur la base de notre humanité commune.

*Cinquième séance plénière
23 mai 2007*

Résolution 63/2

À M. Kim Hak-Su en reconnaissance de son action et des services rendus en tant que Secrétaire exécutif de la Commission²⁹

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Sachant que la soixante-troisième session de la Commission sera la dernière à laquelle M. Kim Hak-Su assistera en qualité de Secrétaire exécutif,

Consciente de la contribution qu'il a apportée et des services éminents qu'il a rendus dans ses fonctions de chef du secrétariat de la Commission,

Notant avec satisfaction les améliorations qu'il a apportées au travail de la Commission,

particulièrement dans le cadre de la revitalisation de l'appareil de conférence, de la structure du programme et de celle du secrétariat,

Appréciant ce qu'il a fait pour aider au renforcement de la coopération et de l'intégration régionales et sous-régionales entre les membres et membres associés de la Commission, ainsi qu'au développement de la coopération interrégionale,

Appréciant également son action consistant à raffermir la coordination et la coopération entre les membres du système des Nations Unies au niveau régional,

Appréciant en outre son action consistant à renforcer les partenariats stratégiques avec divers organismes de développement pour répondre aux nouveaux enjeux de développement de la région,

1. *Désire* lui rendre un vibrant hommage pour ses contributions à l'action du secrétariat durant son mandat de Secrétaire exécutif;

2. *Exprime* sa gratitude pour son rôle de premier plan dans la visibilité accrue du secrétariat au service de la Commission, seule instance intergouvernementale de l'Asie et du Pacifique à regrouper tous les pays de la région;

3. *Dit* au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sa satisfaction des services rendus par M. Kim Hak-Su en faveur du progrès social et économique de l'Asie et du Pacifique;

4. *Adresse* à M. Kim Hak-Su ses souhaits sincères de bonne santé et de bonheur dans les années à venir.

*Cinquième séance plénière
23 mai 2007*

Résolution 63/3

Examen de l'appareil de conférence de la Commission³⁰

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant ses résolutions 143 (XXX) du 5 avril 1974, 210 (XXXVI) du 29 mars 1980, 262 (XLIII) du 30 avril 1987, 47/3 du 10 avril 1991, 48/2 du 23 avril 1992, 51/3 du 1^{er} mai 1995, 52/1 du 24 avril 1996 et 53/1 du 30 avril 1997, relatives à l'appareil de conférence de la Commission,

Rappelant également sa résolution 58/1 du 22 mai 2002, relative à la restructuration de l'appareil de conférence de la Commission, et en particulier le paragraphe 7 qui prescrit d'examiner l'appareil de conférence à sa soixante-troisième session,

Rappelant en outre sa résolution 61/1 du 18 mai 2005 sur l'examen à mi-parcours du fonctionnement de l'appareil de conférence de la Commission,

²⁹ Voir paragraphe 343 ci-dessus.

³⁰ Voir paragraphes 272 à 276 ci-dessus.

Prenant acte du rapport du Secrétaire général, intitulé « Définition et exécution des mandats: analyse et recommandations aux fins de l'examen des mandats »³¹,

Consciente de la nécessité de maintenir l'appareil de conférence dans la ligne du processus général de réforme de l'Organisation des Nations Unies,

Prenant acte du rapport sur l'évaluation externe de la CESAP (« Principales conclusions et mesures proposées »)³², et du rapport sur l'application de la résolution 58/1 de la Commission,³³

Ayant à l'esprit la volonté des membres et membres associés de la Commission de maximiser l'efficacité de son appareil de conférence,

1. *Décide* de reporter à sa soixante-quatrième session l'examen de l'appareil de conférence de la Commission, y compris ses priorités thématiques et sectorielles et son appareil subsidiaire;

2. *Demande* au Secrétaire exécutif, à titre prioritaire, de faciliter un processus efficace de consultation des membres et membres associés concernant l'examen global et approfondi de l'appareil de conférence de la Commission;

3. *Demande en outre* au Secrétaire exécutif de faire rapport sur les résultats de ces consultations à la soixante-quatrième session de la Commission.

Cinquième séance plénière
23 mai 2007

Résolution 63/4

Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESAP³⁴

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant sa résolution 62/1 du 12 avril 2006, relative à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESAP,

Prenant note avec satisfaction du rapport intitulé « Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESAP: feuille de route régionale pour 2015 »³⁵, lequel comporte une feuille de route régionale définissant les mesures à prendre au niveau régional pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015,

Prenant également note avec satisfaction du rapport intitulé « Développement des systèmes de santé dans le contexte du renforcement de la croissance

économique en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique »³⁶, lequel présente une analyse des liens multiples qui existent entre croissance économique, développement de systèmes de santé efficaces et réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la santé, dans le contexte du nécessaire renforcement des systèmes de santé dans la région de l'Asie et du Pacifique,

1. *Prend note avec satisfaction* de la feuille de route régionale relative à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESAP³⁵, et invite tous les membres et, selon qu'il convient, les membres associés de la région, à prendre cette feuille de route en considération dans la mise au point et/ou mise en œuvre de leurs propres stratégies nationales de développement axées sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;

2. *Prend note avec satisfaction* du partenariat régional tripartite sur les objectifs du Millénaire pour le développement, qui constitue un dispositif régional global de soutien à la réalisation des objectifs, ainsi que des diverses activités entreprises au titre de cette initiative tripartite, comme par exemple les réunions sous-régionales consacrées aux objectifs du Millénaire pour le développement, et la série de rapports publiés par ces organisations où sont évalués les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs en Asie et dans le Pacifique;

3. *Prie* le Secrétaire exécutif de continuer à formuler des recommandations pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015, sous la forme d'une feuille de route régionale, en développant et précisant les éléments existants et en tirant également parti des actions ou processus apparentés, y compris les résultats des réunions sous-régionales sur les objectifs du Millénaire pour le développement, en étroite coordination avec d'autres organes des Nations Unies, les banques régionales de développement et les institutions financières;

4. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-quatrième session la question intitulée « Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESAP », au titre du point « Questions de politique générale intéressant la région de la CESAP »; et prie le Secrétaire exécutif de présenter un rapport sur l'application de la présente résolution.

Cinquième séance plénière
23 mai 2007

³¹ A/60/733 et Corr.1.

³² E/ESCAP/63/19.

³³ E/ESCAP/63/21.

³⁴ Voir paragraphes 57 à 76 ci-dessus.

³⁵ E/ESCAP/63/2.

³⁶ E/ESCAP/63/4.

Résolution 63/5

Examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty: partenariats conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit³⁷

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Constatant que l'absence d'accès territorial à la mer, les possibilités limitées de mouvements transfrontières et la dépendance en matière de transit, qui sont aggravées par l'éloignement des marchés mondiaux et qui entraînent des coûts de transaction prohibitifs, continuent d'entraver la croissance et le développement socioéconomique global des pays en développement sans littoral,

Rappelant le Consensus de Monterrey³⁸, qui reconnaissait l'importance d'ouvrir davantage et de manière prévisible tous les marchés aux exportations des pays en développement, y compris des pays en développement sans littoral et de transit, et invitait les organismes, fonds et programmes compétents des Nations Unies à accroître le soutien en faveur de la formation dans le domaine du commerce, du renforcement des capacités et des institutions commerciales et des services d'appui au commerce,

Rappelant également le Programme d'action d'Almaty: partenariats conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit³⁹, que l'Assemblée générale a fait sien dans sa résolution 58/201 du 23 décembre 2003,

Rappelant en outre le Document final du Sommet mondial de 2005⁴⁰,

Rappelant la résolution 61/11 de la Commission, en date du 18 mai 2005, relative à la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty, réaffirmant son appui continu à la mise en œuvre complète et effective des mesures spécifiques appliquées dans les cinq domaines prioritaires définis d'un commun accord

³⁷ Voir paragraphes 201 à 218 ci-dessus.

³⁸ Consensus de Monterrey de la Conférence internationale sur le financement du développement (*Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe).

³⁹ *Rapport de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, Almaty (Kazakhstan), 28 et 29 août 2003* (A/CONF. 202/3), annexe I.

⁴⁰ Résolution 60/1 de l'Assemblée générale, en date du 16 septembre 2005.

dans le Programme d'action d'Almaty, et prenant note du rapport sur l'application des résolutions relatives au thème de la réduction de la pauvreté⁴¹,

Réitérant son appui continu en faveur de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty au bénéfice des pays en développement sans littoral et de transit,

Rappelant la résolution 61/212 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 2006, relative aux groupes de pays en situation particulière: mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral, et sa décision de tenir en 2008 une réunion d'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty, qui réaffirme l'importance du commerce et de la facilitation des échanges, l'une des priorités énoncées dans le Programme d'action d'Almaty, préconisant l'aboutissement des négociations commerciales de Doha dans une optique de développement, et soulignant que les mécanismes intergouvernementaux aux niveaux mondial et régional, notamment ceux qui relèvent des commissions régionales des Nations Unies, devraient être utilisés de manière judicieuse dans le cadre de l'examen à mi-parcours,

1. *Engage* les pays en développement sans littoral et de transit à commencer les préparatifs de fond en vue de l'examen à mi-parcours;

2. *Demande* au Secrétaire exécutif, en collaboration avec les partenaires régionaux ou mondiaux, selon qu'il convient:

a) D'intégrer davantage le Programme d'action d'Almaty³⁹ dans le programme de travail du secrétariat, afin d'accroître encore le soutien qu'apporte le secrétariat à l'action menée par les pays en développement sans littoral et de transit pour mettre en place des mécanismes de coopération bilatéraux, sous-régionaux et régionaux permettant d'établir des systèmes de transport en transit efficaces, comme le préconise le Programme d'action d'Almaty;

b) D'aider les pays en développement sans littoral et de transit dans les efforts qu'ils déploient pour intensifier la coopération en matière de transport en transit et se joindre aux réseaux de transport, existants et futurs, de la région, dans le cadre notamment de l'Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie⁴² et de l'Accord intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique⁴³;

c) D'aider les pays en développement sans littoral et de transit dans leur processus d'accession à l'Organisation mondiale du commerce, afin de promouvoir leur meilleure insertion dans l'économie mondiale;

⁴¹ E/ESCAP/63/9.

⁴² Résolution 60/4 de la Commission, en date du 28 avril 2004.

⁴³ Résolution 62/4 de la Commission, en date du 12 avril 2006, annexe.

d) D'aider les pays en développement sans littoral et de transit à négocier et mettre en œuvre des accords commerciaux conçus pour renforcer l'accès aux marchés, qui soient compatibles avec ceux de l'Organisation mondiale du commerce;

e) De développer les activités de renforcement des capacités en faveur des organismes officiels des pays sans littoral et de transit dans le domaine de la facilitation des échanges, afin de créer des conditions transparentes, cohérentes et prévisibles pour la conduite du commerce international;

f) D'aider les pays sans littoral et de transit dans les efforts qu'ils déploient pour rationaliser, simplifier et uniformiser les documents et procédures, de façon à réduire les coûts des transactions commerciales;

g) De poursuivre la mise au point d'indicateurs efficaces permettant de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty dans la région, en étroite coordination avec les organisations compétentes, en particulier le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, et, sous réserve des ressources disponibles, de mettre en œuvre des projets pilotes appliquant cette méthode dans certaines sous-régions sans littoral de l'Asie et du Pacifique dans la perspective de l'examen à mi-parcours;

h) De fournir, dans le cadre de son mandat, l'appui nécessaire aux préparatifs de l'examen à mi-parcours, y compris les réunions thématiques consacrées au développement des infrastructures de transport en transit, au commerce et à la facilitation des échanges;

i) De présenter à la Commission, à sa soixante-cinquième session, un rapport complet sur les progrès accomplis au niveau régional dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty, assorti d'une liste des produits nécessaires à l'accélération du processus de mise en œuvre;

3. *Décide*, dans le cadre de l'ordre du jour provisoire de sa soixante-quatrième session, de procéder à l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty. Si besoin est, l'examen régional devrait être précédé de préparatifs sous-régionaux et nationaux.

*Cinquième séance plénière
23 mai 2007*

Résolution 63/6

Mise en œuvre de la coopération énergétique inter pays pour renforcer la sécurité énergétique en vue du développement durable et élargir l'accès aux services énergétiques dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement⁴⁴

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Reconnaissant le rôle important de l'énergie dans le développement durable en vue de réduire la pauvreté dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement de la région de l'Asie et du Pacifique,

Exprimant son inquiétude devant le niveau élevé et la volatilité persistants des cours de l'énergie, et notant que des initiatives de coopération régionale pourraient compléter les efforts déployés au niveau national pour résoudre les problèmes posés par la sécurité énergétique et l'accès à l'énergie,

Prenant note des initiatives actuellement menées par les organisations régionales et sous-régionales et par la Commission du développement durable en matière d'énergie aux fins du développement durable, et appréciant la nécessité de renforcer les capacités nationales pour ce qui est d'évaluer les orientations stratégiques propres à améliorer la sécurité énergétique et d'élargir l'accès aux services énergétiques par le biais de la collaboration,

Rappelant les objectifs de développement arrêtés sur le plan international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire⁴⁵, ainsi que les résultats des grands sommets et conférences internationales et régionales des Nations Unies,

Rappelant également le Document final du Sommet mondial de 2005⁴⁶,

Rappelant en outre la résolution 62/11 de la Commission, en date du 12 avril 2006, relative à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, dans laquelle la Commission a prié le Secrétaire exécutif d'aider, le cas échéant, les pays les moins avancés à formuler des stratégies et politiques de développement appropriées, dans l'esprit dudit Programme d'action⁴⁷,

Rappelant la résolution 58/201 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 2003, par laquelle l'Assemblée a fait sien le Programme d'action d'Almaty,⁴⁸ et la résolution 60/208 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 2005, par laquelle

⁴⁵ Résolution 55/2 de l'Assemblée générale, en date du 8 septembre 2000.

⁴⁶ Résolution 60/1 de l'Assemblée générale, en date du 16 septembre 2005.

⁴⁷ A/CONF.191/13, chap. II.

⁴⁸ Programme d'action d'Almaty: partenariats conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit (*Rapport de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, Almaty (Kazakhstan), 28 et 29 août 2003* (A/CONF.202/3), annexe I).

⁴⁴ Voir paragraphes 220 à 232 ci-dessus.

l'Assemblée a réaffirmé son attachement au Programme d'action d'Almaty et demandé aux organismes du système des Nations Unies de veiller à l'exécution effective dudit Programme d'action,

Rappelant également la résolution 61/11 de la Commission, en date du 18 mai 2005, relative à la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty,

Rappelant en outre la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement⁴⁹ et la résolution 62/9 de la Commission, en date du 12 avril 2006, relative au suivi régional de la Stratégie,

Rappelant la résolution 61/9 de la Commission, en date du 18 mai 2005, relative à la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, dans laquelle la Commission a prié le Secrétaire exécutif d'aider les pays de la région en leur apportant une assistance technique pour la mise en œuvre du Plan régional d'application pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique (2006-2010)⁵⁰, et des stratégies et mesures nationales pertinentes,

1. *Réaffirme* sa volonté de mettre en œuvre le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010⁴⁷;

2. *Prend acte* des textes issus de la huitième session⁵¹ de l'Organe spécial des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral, et approuve ses conclusions et recommandations concernant la coopération énergétique interpays pour renforcer la sécurité énergétique en vue du développement durable et élargir l'accès aux services énergétiques dans les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral;

3. *S'engage* à envisager la constitution d'une équipe spéciale pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, laquelle serait chargée de mettre au point des stratégies et des mesures permettant d'aborder collectivement les questions de sécurité énergétique et d'accès à l'énergie;

4. *Invite* les gouvernements, les pays donateurs, ainsi que les organismes de l'ONU, les institutions spécialisées, les organisations internationales et sous-régionales, les institutions financières internationales et régionales concernés, de

⁴⁹ *Rapport de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, Port-Louis (Maurice), 10-14 janvier 2005* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.05.II.A.4 et rectificatif), chap. I, résolution I, annexe II.

⁵⁰ Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, *The Fifth Ministerial Conference on Environment and Development in Asia and the Pacific, 2005* (publication des Nations Unies, numéro de vente: E.05.II.F.31), annexe II.

⁵¹ Voir E/ESCAP/63/18.

même que le secteur privé et la société civile, conformément aux règles et procédures de l'ONU, à envisager de contribuer activement à la mise en œuvre de la présente résolution au moyen de contributions financières et de la coopération technique;

5. *Prie* le Secrétaire exécutif, agissant en étroite coordination avec les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies et les organisations qui leur sont liées en Asie et dans le Pacifique:

a) De faciliter la mise en place d'un cadre de coopération concernant la sécurité énergétique et l'élargissement de l'accès aux services énergétiques en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement:

- i) en étudiant la possibilité de mobiliser des ressources extrabudgétaires;
- ii) en organisant des concertations entre pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement;
- iii) en effectuant des études sur les politiques relatives à la sécurité énergétique, à l'élargissement de l'accès aux services énergétiques et au rôle des énergies renouvelables;
- iv) en créant des synergies ou en établissant des liens, dans la mesure du possible, avec d'autres réseaux de coopération énergétique plus larges, comme par exemple le système énergétique transasiatique qu'on envisage de créer;

b) D'étudier la mise au point d'un programme spécial en matière d'infrastructures énergétiques, et de déterminer le meilleur usage de l'énergie disponible dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, à l'appui du cadre de coopération susmentionné, avec les objectifs suivants:

- i) renforcer les capacités nationales en matière de planification et de gestion de l'énergie, afin d'accroître la durabilité de ce secteur;
- ii) promouvoir la coopération interpays pour échanger informations, données d'expérience et modèles, ainsi que bonnes pratiques concernant les technologies des énergies renouvelables et leurs applications aux fins de réduction de la pauvreté;
- iii) examiner les possibilités, pour les donateurs internationaux et les organisations non gouvernementales, de mettre à la disposition des pays les moins avancés, des

pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, à des conditions avantageuses, l'énergie solaire et éolienne renouvelable;

- iv) intégrer les préoccupations des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement dans les initiatives sous-régionales et régionales ayant trait au commerce et à la coopération dans le domaine de l'énergie, au profit des populations rurales;

c) De faire rapport à la Commission, à sa soixante-cinquième session, sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la présente résolution, le rapport final devant être présenté à la Commission à sa soixante-huitième session.

*Cinquième séance plénière
23 mai 2007*

Résolution 63/7

Migrations internationales et développement dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement⁵²

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant les objectifs arrêtés sur le plan international, y compris ceux contenus dans la Déclaration du Millénaire⁵³,

Rappelant aussi le Document final du Sommet mondial de 2005⁵⁴, consciente du lien important entre migrations internationales et développement et reconnaissant les besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement,

Rappelant en outre la résolution 55/279 de l'Assemblée générale, en date du 12 juillet 2001, par laquelle l'Assemblée a adopté la Déclaration de Bruxelles⁵⁵ et le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010⁵⁶,

Rappelant la résolution 58/201, en date du 23 décembre 2003, par laquelle l'Assemblée générale a adopté le Programme d'action d'Almaty: partenariats conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau

cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit⁵⁷, et la résolution 60/208, en date du 22 décembre 2005, par laquelle l'Assemblée générale a réaffirmé son attachement au Programme d'action d'Almaty et a invité les organismes du système des Nations Unies à assurer l'exécution effective du Programme d'action d'Almaty,

Rappelant aussi la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement⁵⁸,

Rappelant en outre la résolution 61/208 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 2006, sur les migrations internationales et le développement,

Rappelant également la résolution 60/206 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 2005, sur la facilitation des transferts de fonds des migrants et la réduction de leur coût,

Prenant acte de la Déclaration ministérielle⁵⁹ adoptée lors de la Conférence ministérielle sur les transferts de fonds des migrants des pays les moins avancés, qui s'est tenue à Cotonou (Bénin) les 9 et 10 février 2006,

Prenant acte de sa résolution 61/7 en date du 18 mai 2005,

Se félicitant du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, qui a eu lieu à New York les 14 et 15 septembre 2006, et de l'importante participation de haut niveau qui a permis de discuter des aspects multidimensionnels des migrations internationales et du développement,

Se félicitant également des efforts que mènent actuellement les gouvernements dans le cadre de la coopération régionale et interrégionale et des processus consultatifs régionaux en matière de migrations, là où ils existent, et encourageant la prise en compte des dimensions du développement dans ces activités selon que de besoin,

Prenant acte des activités réalisées par le Groupe de travail thématique régional sur les migrations internationales, y compris la traite des êtres humains, composé d'organismes des Nations Unies et de l'organisation intergouvernementale intéressée, concernant le renforcement de la coopération, la promotion des synergies et la réduction au minimum des

⁵⁷ Rapport de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, Almaty (Kazakhstan), 28 et 29 août 2003 (A/CONF.202/3), annexe I.

⁵⁸ Rapport de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, Port Louis (Maurice), 10-14 janvier 2005 (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.05.II.A.4 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe II.

⁵⁹ A/61/230, annexe.

⁵² Voir paragraphes 250 à 262 ci-dessus.

⁵³ Résolution 55/2 de l'Assemblée générale, en date du 8 septembre 2000.

⁵⁴ Résolution 60/1 de l'Assemblée générale, en date du 16 septembre 2005.

⁵⁵ A/CONF.191/13, chap. I.

⁵⁶ Ibid., chap. II.

doubles emplois dans les programmes et projets relatifs aux migrations dans la région,

Réaffirmant sa détermination d'appliquer le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010⁵⁶, le Programme d'action d'Almaty⁵⁷ et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement⁵⁸,

Reconnaissant la relation importante qui existe entre les migrations internationales et le développement et la nécessité de relever les défis et de tirer parti des possibilités que les migrations présentent aux pays d'origine, de destination et de transit et reconnaissant que les migrations comportent des avantages ainsi que des défis pour la communauté mondiale,

Reconnaissant le besoin de stratégies nationales de développement cohérentes orientées vers la réduction de la pauvreté et la nécessité de mettre effectivement en œuvre des politiques conduisant à la croissance économique et au développement durable,

1. *Prie instamment* les membres et membres associés, selon qu'il convient:

a) De définir des moyens de tirer le meilleur profit des avantages que les migrations internationales présentent pour le développement et d'en réduire les effets négatifs;

b) De prendre en compte les problèmes des migrations internationales dans les plans nationaux de développement, y compris les stratégies de réduction de la pauvreté;

c) De renforcer la coopération internationale dans le domaine des migrations internationales et du développement pour aborder les causes profondes des migrations, en particulier celles liées à la pauvreté;

2. *Prie* le Secrétaire exécutif, en étroite coordination avec les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies et les organisations apparentées en Asie et dans le Pacifique:

a) De veiller à ce que les activités du secrétariat, conformément à son programme de travail, prennent en compte les besoins particuliers, en matière de migrations, des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, tels qu'énoncés dans le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010⁵⁶, le Programme d'action d'Almaty⁵⁷, et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement⁵⁸,

b) D'analyser et de rassembler les informations disponibles sur les migrations internationales afin d'identifier les grandes tendances, les problèmes émergents, les perspectives et les défis dans les pays d'origine et les pays d'accueil, particulièrement dans les pays les moins avancés, les

pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement;

c) De continuer à fournir, dans le cadre de l'actuel appareil de conférence de la CESAP, une instance permettant le dialogue entre membres et membres associés de la Commission, en mettant particulièrement l'accent sur les pays d'origine, les pays de transit et les pays d'accueil, et à faciliter les discussions sur les aspects multidimensionnels des migrations internationales, leurs relations avec le développement socioéconomique, et les meilleures pratiques en matière de fourniture d'une protection sociale et de services de santé de base à tous les travailleurs migrants internationaux;

d) De convoquer une réunion de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, en étroite coordination avec les organisations internationales compétentes en matière de migrations, de préférence en 2008;

e) De lui présenter un rapport sur l'état de la mise en œuvre de la présente résolution, à sa soixante-cinquième session, et le rapport final, à sa soixante-huitième session.

Cinquième séance plénière
23 mai 2007

Résolution 63/8

Financement durable en vue d'une couverture sanitaire universelle en Asie et dans le Pacifique⁶⁰

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant les objectifs convenus au niveau international, y compris ceux figurant dans la Déclaration du Millénaire⁶¹, en particulier les objectifs de développement liés à la santé,

Rappelant également le Document final du Sommet mondial de 2005⁶² adopté par les chefs d'État et de gouvernement lors de la Réunion plénière de haut niveau de la soixantième session de l'Assemblée générale, tenue à New York du 14 au 16 septembre 2005, notamment les engagements concernant le VIH/sida, le paludisme, la tuberculose et autres problèmes sanitaires,

Rappelant en outre que le Document final du Sommet mondial de 2005 a réaffirmé l'importance du partenariat mondial au service du développement et le fait que chaque pays est responsable au premier chef de son propre développement pour la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement,

⁶⁰ Voir paragraphes 96 à 129 ci-dessus.

⁶¹ Résolution 55/2 de l'Assemblée générale, en date du 8 septembre 2000.

⁶² Résolution 60/1 de l'Assemblée générale, en date du 16 septembre 2005.

Réaffirmant ses résolutions 60/2 du 28 avril 2004 et 61/12 du 18 mai 2005, et rappelant la Déclaration d'Alma-Ata, adoptée à la Conférence internationale sur les soins de santé primaires, tenue du 6 au 12 septembre 1978,

Prenant acte de sa résolution 61/7 du 18 mai 2005,

Reconnaissant que la mise en place d'une couverture médicale universelle contribuera au développement durable ainsi qu'à l'égalité sociale et à l'amélioration de la santé des populations,

Notant que dans sa résolution 60/35, en date du 30 novembre 2005, sur l'intensification du renforcement des capacités dans le secteur de la santé publique à travers le monde, l'Assemblée générale a invité les commissions régionales à coopérer étroitement, selon qu'il conviendrait, avec les États membres et les entités du secteur privé et de la société civile qui en font la demande, afin de les aider à renforcer leurs capacités dans le secteur de la santé publique, et à participer à la coopération régionale visant à atténuer et à éliminer les effets destructeurs des grandes maladies infectieuses,

Rappelant la résolution WHA58.33 du 25 mai 2005 de l'Assemblée mondiale de la santé sur le financement durable de la santé, la couverture universelle et l'assurance maladie publique,

Préoccupée par le grand nombre de personnes n'ayant pas accès aux soins de santé de base dans la région et par le fait que des dépenses de santé catastrophiques puissent appauvrir les particuliers et entraîner une augmentation du nombre de pauvres et de personnes vulnérables dans la région,

Préoccupée également par les carences en infrastructures et en ressources humaines dans le secteur de la santé de nombreux pays de la région,

Notant que les systèmes de financement et de prestation des soins de santé de nombreux pays de la région doivent être développés davantage pour avancer vers une couverture universelle, tout en mettant en place des mécanismes de protection contre les risques financiers,

Étant consciente du rôle important que les organes législatifs et exécutifs nationaux jouent dans la poursuite de la réforme des systèmes de financement de la santé, ainsi que de l'importance du secteur privé dans le financement et la prestation des soins de santé en vue d'atteindre la couverture universelle,

Reconnaissant qu'un certain nombre de pays ont pris des mesures pour accroître le financement de la santé bien qu'ils disposent de ressources très limitées,

Constatant que le choix du régime de prestation doit être fonction du facteur coût-efficacité et de l'efficacité de l'utilisation des ressources dans la transition vers une couverture médicale universelle,

Considérant que le choix d'un système de financement de la santé doit être fonction de la situation particulière de chaque pays,

Prenant note du rapport sur le développement des systèmes de santé dans le contexte du renforcement de la croissance économique en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique⁶³,

1. *Prie instamment* les membres et membres associés, selon le cas:

a) D'honorer pleinement les engagements en matière de santé tels que réaffirmés dans le Document final du Sommet mondial de 2005⁶², tout en reconnaissant les augmentations de l'assistance financière réalisées par quelques pays développés, et d'envisager la mobilisation accrue de ressources financières supplémentaires;

b) De mettre en place des systèmes durables de financement de la santé pour leur population, pour avancer vers une couverture universelle comme moyen d'atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire⁶¹;

c) De convenir que les modalités d'un financement durable de la santé doivent être considérées à la lumière des conditions socioculturelles, économiques et politiques propres à chaque pays;

d) De veiller au renforcement des infrastructures et des ressources humaines dans le domaine de la santé afin de fournir des soins de santé accessibles, équitables et adéquats à tous les citoyens, tout en s'attaquant aux disparités en matière de services de santé à l'intérieur des pays;

e) De partager leurs meilleures données d'expérience sur les méthodes de financement de la santé, dans le contexte particulier de chaque pays, pour avancer efficacement vers l'objectif d'une couverture universelle;

f) De partager leur expérience en matière de financement des systèmes de prestation des soins de santé, concernant notamment les zones rurales, y compris les services cliniques, les services d'agents de santé publique et les sages-femmes;

g) D'envisager d'inviter les parties prenantes au niveau national et les partenaires de développement, selon qu'il convient, à coopérer en vue de l'élaboration de stratégies nationales destinées à progresser vers la réalisation d'une couverture universelle;

h) De faire en sorte que les systèmes de financement de la santé comprennent une méthode permettant le versement anticipé de contributions financières aux soins de santé, tenant compte des capacités de paiement, en vue de partager le risque au sein de la population et d'éviter des dépenses de santé catastrophiques et l'appauvrissement des particuliers qui se feraient soigner;

⁶³ E/ESCAP/63/4.

i) De faire en sorte que les fonds externes affectés à des programmes ou des activités sanitaires spécifiques soient gérés et organisés d'une manière qui contribue à la mise en place de mécanismes durables de financement du système de santé dans son ensemble et qui tienne compte des priorités nationales;

j) De développer et renforcer la capacité de concevoir des régimes de prestations en prenant en compte le facteur coût-efficacité ainsi que l'efficacité de l'utilisation des ressources pendant la transition vers l'instauration d'une couverture médicale universelle;

2. *Prie* le Secrétaire exécutif, en étroite coordination avec les organisations compétentes, telles l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation internationale du Travail, la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement:

a) D'aider les membres et membres associés à renforcer leurs capacités dans le domaine du financement de la santé en vue d'atteindre l'objectif d'une couverture universelle et de créer un cadre pour la coopération régionale et l'échange de données d'expérience;

b) De continuer à analyser la situation concernant le financement de la santé dans le cadre général des politiques de développement et de la planification des membres et membres associés, et ses incidences sur le bien-être économique et social des populations, y compris la transition vers la couverture universelle, et de décrire dans les grandes lignes les options qui s'offrent aux pays de la région;

c) D'apporter un appui technique, sur demande, pour le suivi des progrès accomplis vers l'objectif d'une couverture universelle;

d) D'organiser à l'intention des membres intéressés une concertation de haut niveau pour débattre du financement durable des soins de santé dans la région en vue de mettre en place une couverture universelle des services de santé;

3. *Prie également* le Secrétaire exécutif de lui rendre compte de l'application de la présente résolution à sa soixante-cinquième session.

*Cinquième séance plénière
23 mai 2007*

Résolution 63/9

Application de la Déclaration de Busan sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique et du Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase I (2007-2011)⁶⁴

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Se félicitant du succès de la Conférence ministérielle sur les transports, tenue à Busan (République de Corée) les 10 et 11 novembre 2006, à

⁶⁴ Voir paragraphes 201 à 219 ci-dessus.

laquelle ont été adoptées la Déclaration de Busan sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, y compris le Programme d'action régional pour la phase I (2007-2011), et la Déclaration ministérielle sur l'amélioration de la sécurité routière en Asie et dans le Pacifique⁶⁵,

Reconnaissant l'impact croissant de la mondialisation, et l'augmentation substantielle de la production, du commerce et des investissements enregistrée par de nombreux pays de la région de l'Asie et du Pacifique,

Soulignant le rôle capital de services de transport efficaces, fiables et économiques, y compris l'infrastructure, la facilitation et la logistique, pour étayer la poursuite de la croissance grâce à une meilleure compétitivité des exportations et à une diminution du coût des importations,

Convaincue que, pour appuyer les changements rapides intervenant dans la production, le commerce et les investissements, il est nécessaire d'appliquer une politique régionale de transport se fondant sur un dialogue plus fréquent entre les pays,

Notant l'appui résolu exprimé à la Conférence ministérielle sur les transports en faveur de l'établissement d'un forum des ministres asiatiques des transports, en tant que mécanisme régional officiel destiné à faciliter une collaboration étroite et des interactions plus fréquentes pour le traitement des problèmes émergents,

Notant également que la croissance s'est produite surtout dans les régions côtières qui possèdent des liaisons de transport maritime régionales et interrégionales bien développées avec les réseaux internationaux d'approvisionnement et de production,

Convaincue du rôle important des «ports secs» dans le développement d'un système international intermodal intégré et de leur potentiel en tant que centres de développement économique, en particulier dans les pays sans littoral et les régions intérieures reculées,

Se félicitant de la coopération régionale fructueuse qui a abouti à l'officialisation des accords intergouvernementaux sur les réseaux de la Route d'Asie⁶⁶ et du Chemin de fer transasiatique⁶⁷, lesquels constituent les pièces maîtresses du développement d'un système de transport international intermodal intégré, dont la région a besoin pour relever les défis croissants de la mondialisation,

Reconnaissant que l'on n'obtiendra tous les avantages d'un système de transport international intermodal intégré que si l'on traite intégralement les questions d'infrastructure physique concernant

⁶⁵ Voir E/ESCAP/63/13.

⁶⁶ Résolution 60/4 de la Commission, en date du 28 avril 2004.

⁶⁷ Résolution 62/4 de la Commission, en date du 12 avril 2006, annexe.

notamment les routes, les chemins de fer, les voies navigables intérieures, le transport maritime, les ports secs, les aéroports, les ports maritimes et les technologies de l'information et de la communication, de même que les questions non physiques, en particulier les opérations de transport multimodal, le dédouanement, la banque et les autres réseaux commerciaux,

Estimant qu'une méthode efficace pour la mise en place d'un système de transport intégré consiste à opérationnaliser des couloirs et axes prioritaires de transport dans le cadre de ce système,

Notant que les questions relatives à l'identification d'éventuelles lacunes nationales de la sécurité des transports, de même que la fourniture sur demande d'une assistance pour y remédier, relèvent de l'Organisation maritime internationale, de l'Organisation mondiale des douanes et de l'Organisation de l'aviation civile internationale,

Reconnaissant la nécessité de mobiliser des ressources financières et d'améliorer les dispositions structurelles, selon ce que les membres et membres associés participants jugent approprié, pour le développement de l'infrastructure physique et non physique nécessaire,

Soulignant qu'une stratégie régionale à long terme de développement des transports peut efficacement promouvoir la coopération et le développement dans la région, ainsi que l'a montré le Plan d'action de New Delhi pour le développement infrastructurel en Asie dans le Pacifique (1997-2006),⁶⁸

Rappelant la Déclaration du Millénaire⁶⁹ et le Document final du Sommet mondial de 2005,⁷⁰ dans lesquels les chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé leur volonté d'assurer la réalisation intégrale, dans les délais prescrits, des buts et objectifs de développement convenus à l'occasion des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, notamment ceux adoptés lors du Sommet du Millénaire et connus sous le nom d'objectifs du Millénaire pour le développement,

Soulignant dans ce contexte l'importante contribution de l'infrastructure et des services de transport pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement,

Rappelant le Programme d'action d'Almaty: répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en

transit entre les pays en développement sans littoral et de transit,⁷¹

Encouragée par le profond impact de la Déclaration de Séoul sur le développement de l'infrastructure en Asie et dans le Pacifique⁷², qui a suscité une participation active et constructive des membres et membres associés de la Commission à la promotion de la coopération régionale pour le développement de l'infrastructure et des services de transport,

Préoccupée des souffrances humaines qu'entraînent les accidents de la route, de leurs incidences sociales et du lourd fardeau qu'ils imposent aux pauvres, ainsi que de leurs effets sur le développement économique des pays, avec un coût se situant entre 1 % et 3 % de leur produit national brut annuel,

Reconnaissant que la sécurité routière est une question primordiale d'intérêt public, qui requiert un engagement politique vigoureux et des interventions efficaces si l'on veut obtenir une réduction sensible des décès, traumatismes et souffrances humaines,

1. *Décide* que, pour relever efficacement les défis croissants de la mondialisation, les services officiels compétents élaboreront et appliqueront des politiques de transport, aux niveaux national, sous-régional et régional conformément aux principes suivants:

a) Formuler des politiques et cadres directifs intégrés fondés sur des évaluations stratégiques des considérations économiques, environnementales et sociales ainsi que des problèmes liés à la pauvreté;

b) Élaborer un système de transport et de logistique international intermodal intégré contribuant à l'objectif à long terme de coopération régionale à l'appui des réseaux de production et de distribution et du commerce international;

c) Accorder la priorité aux investissements dans les réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique, y compris les interfaces intermodales de liaison avec les réseaux de transport par eau et de transport aérien;

d) Promouvoir le développement d'activités économiques et logistiques au niveau des interfaces intermodales, particulièrement dans les centres de production et de consommation et à proximité des ports maritimes et des ports secs;

e) Mobiliser auprès de toutes les sources possibles, y compris les partenariats avec le secteur privé et autres dispositifs financiers, des ressources

⁶⁸ Résolution 51/8 de la Commission, en date du 1^{er} mai 1995, annexe.

⁶⁹ Résolution 55/2 de l'Assemblée générale, en date du 8 septembre 2000.

⁷⁰ Résolution 60/1 de l'Assemblée générale, en date du 16 septembre 2005.

⁷¹ *Rapport de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, Almaty (Kazakhstan), 28 et 29 août 2003 (A/CONF.202/3), annexe I.*

⁷² E/ESCAP/1249, chap. IV.

financières pour le développement du système de transport, son entretien et son exploitation;

2. *Adopte* le Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase I (2007-2011), tel qu'il figure en annexe à la présente résolution;

3. *Réaffirme* son appui à l'exécution du Programme d'action d'Almaty⁷¹ en faveur des pays en développement sans littoral et de transit;

4. *Encourage* les membres participant au développement du réseau de la Route d'Asie qui ne l'ont pas encore fait à ratifier, accepter ou approuver l'Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie⁶⁶ ou à y accéder;

5. *Encourage* les membres et membres associés à continuer de donner suite aux recommandations figurant dans la Déclaration ministérielle sur l'amélioration de la sécurité routière en Asie et dans le Pacifique⁷³;

6. *Encourage* les membres participant au développement du réseau du Chemin de fer transasiatique qui ne l'ont pas encore fait à signer, ratifier, accepter ou approuver l'Accord intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique⁶⁷ ou à y accéder;

7. *Encourage* les membres et membres associés à accorder une attention croissante à l'opérationnalisation des axes et couloirs prioritaires de transport;

8. *Invite* les institutions financières internationales et régionales et les donateurs multilatéraux et bilatéraux à envisager d'apporter un nouvel appui financier et technique pour le développement et l'opérationnalisation du réseau du Chemin de fer transasiatique et du réseau de la Route d'Asie;

9. *Prie* le Secrétaire exécutif:

a) D'aider les membres et membres associés régionaux à concrétiser la vision à long terme d'un système de transport et de logistique international intermodal intégré, qui est nécessaire pour relever les défis croissants de la mondialisation;

b) D'accorder la priorité à la mise en œuvre de la phase I (2007-2011) du Programme d'action régional, y compris la mobilisation et l'affectation des ressources;

c) D'effectuer une étude détaillée sur la création d'un forum des ministres asiatiques des transports, y compris l'organisation et la structure d'un tel organisme, et d'en soumettre les résultats pour examen au Comité de la gestion de la mondialisation à sa quatrième session et à la Commission à sa soixante-quatrième session;

d) D'effectuer, compte tenu des réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique ainsi

que des grandes liaisons interrégionales de transport eurasiatiques et autres, une étude définissant les couloirs de transport prioritaires et les bonnes pratiques qui pourraient y être appliquées et proposant des mesures spécifiques, par exemple des mémorandums d'accord, qui préparent la voie à l'exploitation efficace de ces couloirs;

e) D'assurer une coordination efficace avec les autres institutions des Nations Unies et organismes multilatéraux, ainsi qu'avec les organisations sous-régionales, notamment l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Organisation de coopération économique, le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, l'Association sud-asiatique de coopération régionale et l'Organisation de coopération de Shanghai;

f) De collaborer efficacement avec les institutions internationales et régionales de financement, les donateurs multilatéraux et bilatéraux et les organisations internationales et, si besoin est, de déterminer de nouvelles sources possibles de financement pour la mise en œuvre du Programme d'action régional;

g) D'analyser et évaluer l'application du Programme d'action régional et de soumettre à la Commission, à ses soixante-cinquième et soixante-huitième sessions, des rapports accompagnés de recommandations;

h) D'effectuer en 2011 une évaluation de la mise en œuvre de la phase I du Programme d'action régional, en tant que mesure importante et nécessaire pour préparer la phase II (2012-2016).

Annexe

PROGRAMME D'ACTION RÉGIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS EN ASIE ET DANS LE PACIFIQUE, 2007-2011

Au cours des dix dernières années, les pays membres de la CESAP ont considérablement bénéficié du processus de mondialisation, et les succès ainsi obtenus ont été en grande partie le résultat de l'amélioration des transports.

Les réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique, officialisés par les Accords intergouvernementaux correspondants^{74, 75} sont les pièces maîtresses de la mise en place d'un système de transport et de logistique international intermodal intégré, constituant une vision à long terme du développement du secteur des transports conçue pour répondre aux défis croissants de la mondialisation.

Pour aller de l'avant, il est nécessaire de traiter intégralement et simultanément les questions relatives à l'infrastructure physique – y compris la route, le rail, les voies navigables intérieures, le transport maritime, les

⁷⁴ Résolution 60/4 de la Commission, en date du 28 avril 2004.

⁷⁵ Résolution 62/4 de la Commission, en date du 12 avril 2006, annexe.

⁷³ E/ESCAP/63/13, chap. IV.

ports secs, les aéroports, les ports maritimes et les technologies de l'information et de la communication – et les questions d'ordre non physique – notamment les opérations de transport multimodal, le dédouanement, la banque et les autres réseaux commerciaux – de manière à améliorer l'infrastructure, les mesures visant à faciliter le passage des frontières et le transit, et les systèmes logistiques, dans le contexte du développement d'un système de transport international intermodal intégré.

Ce faisant, il est nécessaire de s'employer à résoudre nombre de problèmes liés à la mondialisation, dont la gestion requiert un effort concerté de la part des pays membres et des organismes des Nations Unies, des organisations gouvernementales et sous-régionales et des associations professionnelles du secteur des transports.

Au cours de la mise en œuvre du Programme d'action régional (2002-2006) du Plan d'action de New Delhi pour le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique⁷⁶, le secrétariat a travaillé en étroite collaboration avec a) plusieurs organismes clés des Nations Unies, dont la CEA, la CEE, la CEPALC, la CESAO, l'OACI, l'OIT, l'OMI, l'UIT, l'ONUSIDA, la CNUCED, le PNUD, l'UPU et la Banque mondiale; b) des organisations intergouvernementales, dont la BASD, la Télécommunauté Asie-Pacifique, la BERD, la Banque islamique de développement et l'Organisation de coopération ferroviaire; c) des organisations sous-régionales telles que l'ASEAN, l'OCE, la CICTRACECA, le Secrétariat du Forum des Îles du Pacifique, la SAARC, l'OSC et le TRADP; d) des organisations non gouvernementales telles que la FRI, l'IRU et l'UIC et e) d'autres institutions coopérantes dont l'AITD, le CPD, l'IDI, le KMI et le KOTI. La poursuite de cette coopération et d'une action coordonnée entre la CESAP et ces organisations devrait considérablement accroître les perspectives de succès du Programme d'action régional pour le développement des transports, 2007-2011.

1. DÉFINITION DES GRANDES ORIENTATIONS AU NIVEAU MINISTÉRIEL

De grandes orientations définies par les ministres sont essentielles pour que les politiques et les infrastructures régionales dans le secteur des transports en Asie et dans le Pacifique profitent à tous les pays et répondent à leurs intérêts économiques et sociaux communs. Étant donné l'évolution rapide de la région et la nécessité de disposer d'orientations générales en temps voulu pour progresser dans le secteur des transports⁷⁷, il serait sans doute opportun que les ministres créent un mécanisme régional officiel pour faciliter une collaboration étroite et des interactions plus fréquentes dans ce domaine.

⁷⁶ E/ESCAP/1249, chap. IV, annexe I.

⁷⁷ Les conférences des ministres des transports organisées par la CESAP se tiennent au moins une fois tous les cinq ans.

L'établissement d'une réunion régulière ou d'un forum des ministres des transports pour l'Asie, comme il en existe un en Europe, où l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et certains États membres servent de secrétariat à la Conférence européenne des ministres des transports, pourrait aider les membres et membres associés de la CESAP dans leurs efforts de coopération pour améliorer les transports dans l'ensemble de la région. La Conférence européenne des ministres des transports pourrait constituer un utile modèle à cet égard. Un organisme analogue, adapté aux conditions de la région, pourrait se réunir tous les deux ou trois ans, la CESAP faisant éventuellement fonction de secrétariat.

1.1 Forum des ministres des transports d'Asie

Objectif immédiat: Promouvoir la coopération régionale et l'initiative politique au niveau ministériel pour le progrès des transports en tant qu'élément clé du développement régional

Produits:

1. Programmation de réunions régulières des ministres des transports d'Asie
2. Examen au niveau ministériel des politiques relatives aux transports dans la région et recommandations s'y rapportant

Indicateurs de succès:

1. Participation de responsables de haut niveau aux réunions des ministres des transports d'Asie
2. Décisions solidement documentées des ministres des transports permettant plus de coordination et de cohérence entre les pays sur les questions d'intérêt commun.

2. DÉVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT

Afin de mettre en œuvre les nouvelles possibilités de développement économique et commercial offertes par la mondialisation, les pays doivent disposer d'infrastructures et de services de transport efficaces leur ouvrant accès aux marchés régionaux et mondiaux. Si des progrès notables ont été accomplis dans le développement de réseaux de transport régionaux, une coordination accrue entre les différents modes de transport permettra aux pays de se connecter de façon plus efficace aux réseaux mondiaux de production et aux marchés internationaux.

2.1 Promotion et développement/modernisation de la Route d'Asie

Objectif immédiat: Promouvoir le réseau de la Route d'Asie par le biais d'une planification coordonnée du développement de l'infrastructure routière nationale, y compris la modernisation du réseau

Produits:

1. Réunions du Groupe de travail sur la Route d'Asie

2. Mise à jour des cartes et des bases de données relatives à la Route d'Asie
3. Études d'investissement sur les itinéraires et les liaisons de la Route d'Asie en collaboration avec les États membres et les forums d'investissement, avec la participation des institutions financières internationales et régionales, des donateurs multilatéraux et bilatéraux, des organisations internationales et du secteur privé, pour le développement et la modernisation du réseau de la Route d'Asie

Indicateurs de succès:

1. Extension du réseau de la Route d'Asie grâce à l'ajout de nouvelles liaisons et à la modernisation du réseau par les pays participants, et au fait que de nouveaux pays ont ratifié, accepté ou approuvé l'Accord ou y ont adhéré
2. Planification des réseaux routiers nationaux intégrant le réseau de la Route d'Asie en tant que priorité, et contributions à la base de données régionale
3. Accroissement des investissements destinés à développer et moderniser le réseau de la Route d'Asie, allongement et accroissement de la capacité de la partie du réseau conforme aux normes minimales de la Route d'Asie

2.2 Promotion, développement et opérationnalisation du Chemin de fer transasiatique

Objectif immédiat: Promouvoir le réseau du Chemin de fer transasiatique afin d'assurer la circulation des biens et des personnes de façon efficace et durable

Produits:

1. Réunions du Groupe de travail sur le réseau du Chemin de fer transasiatique
2. Coopération entre les organisations ferroviaires intéressées concernant le réseau et opérationnalisation des services de transport ferroviaire
3. Mise à jour des cartes relatives au Chemin de fer transasiatique et création d'une base de données
4. Études d'investissement sur les itinéraires et raccordements du Chemin de fer transasiatique y compris les «liaisons manquantes» en collaboration avec les États membres et les forums d'investissement, avec la participation des institutions financières internationales et régionales, des donateurs multilatéraux et bilatéraux, des

organisations internationales et du secteur privé, pour le développement et la modernisation du réseau du Chemin de fer transasiatique

Indicateurs de succès:

1. Pays signant, ratifiant, acceptant ou approuvant l'Accord sur le réseau du Chemin de fer transasiatique ou y adhérant, et participant au Groupe de travail
2. Nombre de voyages de démonstration de trains-blocs de conteneurs et de services ferroviaires internationaux empruntant les itinéraires du réseau
3. Nombre de pays contribuant à la base de données régionale
4. Accroissement des investissements destinés au développement et à la modernisation des itinéraires du réseau, y compris la construction de liaisons manquantes

2.3 Approche intermodale intégrée de la planification des transports et du développement des infrastructures

Objectif immédiat: Promouvoir une approche intégrée de la planification des transports en tant que partie intégrante d'un système de transport international intermodal intégré en Asie et en tant qu'élément central du développement économique et commercial

Produits:

1. Études et prévisions sur le transport intermodal en vue de l'établissement d'un cadre régional pour la planification nationale des transports et l'élaboration de politiques régionales
2. Principes directeurs pour la création de dépôts intérieurs de conteneurs et de ports secs, et infrastructures d'information et de communication en vue de l'établissement d'un réseau intégré de transport intermodal
3. Forums d'investissement pour l'établissement de réseaux destinés à améliorer l'échange d'information sur le climat des affaires et des investissements, et sur les idées et l'expérience en la matière
4. Réunions conjointes des Groupes de travail sur la Route d'Asie et le Chemin de fer transasiatique
5. Renforcement des capacités au moyen de séminaires, d'ateliers et d'activités de formation

Indicateurs de succès:

1. Participation des pays à des études sur le transport intermodal et à l'élaboration de principes directeurs dans ce domaine
2. Élaboration de plans nationaux tenant compte des propositions concernant le développement de l'infrastructure de transport intermodal
3. Examen des possibilités d'accroissement des financements par les États membres, les organismes internationaux de financement et autres parties prenantes, y compris le secteur privé
4. Sentiment positif de la part des pays membres participant aux réunions, et documents rendant compte des échanges d'expérience et des pratiques optimales
5. Utilisation par les pays des résultats des séminaires et des ateliers pour l'élaboration de stratégies et plans nationaux de transport intégré

2.4 Gestion et entretien des infrastructures de transport

Objectif immédiat: Améliorer les capacités nationales en matière de gestion et d'entretien des infrastructures de transport

Produits:

1. Publication de principes directeurs, y compris d'exemples régionaux de pratiques optimales en matière de gestion et d'entretien des infrastructures de transport
2. Renforcement des capacités au moyen de séminaires, d'ateliers et d'activités de formation

Indicateurs de succès:

1. Réaction positive de la part des pays membres et des autres utilisateurs vis-à-vis des produits, et prise en compte des propositions dans les déclarations de politique nationale
2. Mise en œuvre par les pays des principes directeurs établis par la CESAP

3. FACILITATION DES TRANSPORTS

La circulation fluide et efficace des marchandises et des personnes à travers les frontières de la région suppose une collaboration étroite entre ministères et organismes concernés et un appui de toutes les parties prenantes, y compris le secteur privé. Les instruments juridiques multilatéraux relatifs aux transports internationaux peuvent constituer un mécanisme de simplification et d'harmonisation des documents, formalités et procédures liés au franchissement des frontières. On progresse déjà dans certains domaines mais beaucoup plus pourrait être fait

pour réduire davantage les retards et les coûts encourus aux postes-frontières.

3.1 Mécanismes de coordination de la facilitation

Objectif immédiat: Encourager la collaboration entre toutes les parties prenantes concernées par les transports internationaux dans les secteurs public et privé aux fins de la facilitation des transports

Produits:

1. Mise au point et publication des lignes directrices sur la mise en place de mécanismes de coordination nationaux ou le renforcement des mécanismes existants
2. Ateliers, séminaires et services consultatifs concernant la mise en place de mécanismes de coordination nationaux ou le renforcement des mécanismes existants
3. Forums régionaux et sous-régionaux pour les mécanismes nationaux de coordination de la facilitation

Indicateurs de succès:

1. Application par les pays des lignes directrices sur les mécanismes nationaux de coordination
2. Mise en place ou renforcement des organismes nationaux de coordination
3. Existence de sources attestant des échanges de données d'expérience et de bonnes pratiques entre organismes nationaux de coordination

3.2 Cadres juridiques applicables aux transports internationaux

Objectif immédiat: Aider les pays à se doter du cadre juridique nécessaire pour faciliter les transports terrestres internationaux

Produits:

1. Étude concernant l'application de la résolution 48/11 de la Commission sur les modes de transport routier et ferroviaire sous l'angle des mesures de facilitation, et l'inclusion éventuelle de conventions supplémentaires
2. Ateliers, séminaires et services consultatifs sur l'accession aux grandes conventions internationales en matière de facilitation et leur application
3. Lignes directrices concernant l'élaboration et l'application d'accords sur les transports terrestres internationaux

4. Réunions, cours de formation et études sur l'élaboration et l'application d'accords sous-régionaux concernant la facilitation des transports terrestres internationaux

Indicateurs de succès:

1. Adoption des propositions concernant la mise à jour de la résolution 48/11 de la Commission
2. Augmentation du nombre de pays ayant adhéré aux grandes conventions internationales concernant la facilitation des transports internationaux
3. Application par les pays des lignes directrices concernant l'élaboration et l'application d'accords de facilitation
4. Signature par les pays d'instruments de facilitation sous-régionaux ou adhésion à de tels accords

3.3 Application des nouvelles technologies

Objectif immédiat: Encourager la simplification et l'harmonisation des procédures de franchissement des frontières et des documents de transport international et l'application des nouvelles technologies, notamment des technologies de l'information et de la communication

Produits:

1. Étude de l'impact des nouvelles technologies, notamment des technologies de l'information et de la communication, sur les contrôles frontaliers et les transports internationaux
2. Ateliers et séminaires sur l'application des nouvelles technologies pour les contrôles frontaliers et les transports internationaux

Indicateurs de succès:

1. Application par les pays des conclusions de l'étude sur l'impact des nouvelles technologies
2. Application par les pays des nouvelles technologies pour les contrôles frontaliers et les transports internationaux

3.4 Outils pour l'identification des blocages et le suivi de l'impact des mesures de facilitation

Objectif immédiat: Aider les pays à identifier, circonscrire et traiter les principaux blocages affectant la fluidité et l'efficacité des transports internationaux

Produits:

1. Amélioration des instruments de diagnostic et de suivi en matière de facilitation

2. Ateliers, séminaires et cours de formation sur l'application des instruments de diagnostic et de suivi en matière de facilitation

Indicateurs de succès:

1. Utilisation par les pays des instruments améliorés de diagnostic et de suivi en matière de facilitation
2. Réalisation par les pays membres d'analyses temps/coût concernant les itinéraires de transport international et les points de passage frontaliers

3.5 Revalorisation des compétences des transporteurs

Objectif immédiat: Aider les pays à renforcer les capacités des transporteurs en matière de transports terrestres internationaux

Produits:

1. Promotion et mise en réseau régional des centres de formation nationaux concernés par les transports terrestres internationaux
2. Recommandations sur le contenu des cours de formation et le matériel didactique
3. Formation de formateurs

Indicateurs de succès:

1. Participation des centres de formation au réseau
2. Application par les centres des recommandations relatives au contenu des cours et au matériel didactique
3. Organisation de cours de formation par les centres nationaux et internationaux

4. LOGISTIQUE DES TRANSPORTS

Le développement du secteur de la logistique dans certains pays de la CESAP est relativement récent et il est possible de tirer des leçons des initiatives mises en œuvre avec succès ou non à l'intérieur ou à l'extérieur de la région. Ces enseignements concernent la mise en œuvre pratique de la logistique, le développement d'une infrastructure intégrée et l'élaboration de politiques connexes, l'élimination des obstacles, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, l'optimisation des avantages tirés de l'investissement étranger et la gestion du changement dans le secteur de la logistique.

L'absence de normes communes régissant l'activité des transitaires, des opérateurs de transport multimodal et des prestataires de services logistiques freine le développement de ces différentes activités. Il est donc important que les gouvernements et le secteur de la logistique collaborent pour gérer efficacement les changements qui permettront d'améliorer les

performances. L'établissement d'un système logistique national efficace peut être encouragé par le partage du savoir et de l'expérience du secteur privé au sein de forums nationaux, sous-régionaux, régionaux et internationaux. Ces mesures alliées à des programmes appropriés de renforcement des capacités, auraient aussi pour effet d'améliorer le professionnalisme et les compétences dans le secteur. Il est donc nécessaire de faire des recherches sur la manière d'étendre les services logistiques aux zones intérieures au moyen de couloirs, et ainsi susciter tout naturellement la création de noyaux industriels.

4.1 Lignes directrices régissant les activités des prestataires de services logistiques

Objectif immédiat: Créer des normes communes régissant les activités des prestataires de services logistiques et harmoniser les méthodes utilisées par les pays membres régionaux pour mieux faire connaître le rôle des transitaires, des opérateurs de transport multimodal et des prestataires de services logistiques en tant que professionnels à part entière du secteur des transports

Produits:

1. Publication de codes de conduite et de normes minimales fondés sur des pratiques optimales et sur l'expérience en matière de conditions d'agrément et de régimes de responsabilité applicables aux activités des transitaires, des opérateurs de transport multimodal et les prestataires de services logistiques

Indicateurs de succès:

1. Intégration par les pays de certains aspects de ces codes et normes dans les règles de leurs associations professionnelles ainsi que dans leurs réglementations et législations nationales

4.2 Développement de centres de services logistiques

Objectif immédiat: Promouvoir le développement de centres et noyaux de services logistiques efficaces dans l'ensemble de la région

Produits:

1. Publication des conclusions de recherches et d'études sur le développement de couloirs et sur les pratiques optimales en matière de gestion de centres de services logistiques

Indicateurs de succès:

1. Participation des pays à la recherche et à l'apport d'informations sur les faits nouveaux et les meilleures pratiques concernant le développement de centres de services logistiques

4.3 Promotion du partenariat et de l'échange d'expérience dans la région

Objectif immédiat: Créer des réseaux locaux, sous-régionaux, régionaux et internationaux destinés à renforcer la capacité du secteur des services logistiques à établir des partenariats, à partager son expérience et à améliorer sa compétitivité

Produits:

1. Organisation de réunions régionales de transitaires, d'opérateurs de transport multimodal, de prestataires de services logistiques et d'associations d'armateurs
2. Partage de l'expérience du secteur privé avec les pouvoirs publics au moyen de réunions et de publications
3. Organisation de séminaires et d'ateliers sous-régionaux et régionaux, notamment à l'intention de représentants des secteurs public et privé, pour débattre des conclusions des recherches et partager les idées et l'expérience

Indicateurs de succès:

1. Compilation d'informations sur le partage d'expérience et de pratiques optimales, et création de partenariats
2. Identification des questions d'intérêt commun à porter à l'attention des gouvernements
3. Participation des parties prenantes du secteur public et du secteur privé à la planification des activités des centres et noyaux de services logistiques

4.4 Renforcement des capacités logistiques

Objectif immédiat: Renforcement des compétences et des capacités nationales dans le secteur de la logistique par le biais de programmes d'éducation durables destinés aux transitaires, aux opérateurs de transport multimodal, aux prestataires de services logistiques et aux fonctionnaires

Produits:

1. Séminaires de familiarisation sur le rôle et le développement du secteur de la logistique à l'intention des hauts responsables gouvernementaux
2. Ateliers et séminaires de formation des formateurs, utilisant le matériel didactique mis au point par le secrétariat de la CESAP et destinés à renforcer les capacités et les compétences nationales
3. Appui aux gouvernements pour la conception de programmes nationaux durables en matière de transport multimodal et de logistique

Indicateurs de succès:

1. Prise en compte, par les politiques publiques, de la nécessité pour le secteur de la logistique de fournir des services efficaces
2. Programmes de formation conçus et animés par des instructeurs locaux pour renforcer les compétences et les capacités nationales en matière de transport multimodal et de logistique
3. Élaboration par les pays de programmes de formation durables en matière de transport multimodal et de logistique

5. FINANCEMENT ET PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVÉ

La plupart des pays de la région souffrent d'une pénurie de services et d'infrastructure de transport. Les fonds que procurent les sources traditionnelles sont très insuffisants par rapport aux besoins d'investissement, de sorte qu'il existe un énorme déficit d'investissement. Il est nécessaire d'accroître les moyens de financement disponibles de toutes sources, en faisant davantage appel aux sources non traditionnelles, notamment à des systèmes de taxation des bénéficiaires directs et aux partenariats public-privé.

Objectif immédiat: Renforcer les capacités institutionnelles permettant de mobiliser des fonds supplémentaires destinés à des investissements dans le secteur des transports en faisant appel à des sources traditionnelles et non traditionnelles, notamment les partenariats public-privé

Produits:

1. Publication de directives sur le financement de l'infrastructure et des services de transport, eu égard aux pratiques optimales existant dans la région
2. Activités de renforcement des capacités axées sur la création et le renforcement des partenariats public-privé, les systèmes de taxation des utilisateurs et la création et la gestion de fonds spéciaux dans le secteur des transports
3. Réunions régionales et mise en réseau des services et programmes nationaux pour les partenariats public-privé
4. Études et rapports sur l'aptitude des pays à mettre en œuvre les partenariats public-privé

Indicateurs de succès:

1. Mise en œuvre des directives par les pays et accroissement des ressources financières et autres à investir dans le secteur des transports

2. Au niveau des pays, création et gestion de fonds spéciaux, et promotion des partenariats public-privé pour le développement et l'entretien des infrastructures de transport
3. Échanges de données d'expérience solidement étayés grâce à la mise en réseau des institutions et organismes responsables des partenariats public-privé
4. Prise en compte, dans les politiques et autres initiatives menées par les pays, des propositions présentées par la CESAP en vue de renforcer l'aptitude aux partenariats public-privé

6. DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TRANSPORTS

Les transports sont un puissant moteur du développement économique et social. Toutefois, il importe pour cela de gérer leurs externalités positives et négatives afin de mettre en place des transports durables.

On peut faire valoir que la participation des pays aux réseaux internationaux de production, avec l'appui des transports et des communications, a contribué à faire sortir de la pauvreté davantage d'habitants d'Asie au cours des trente dernières années que jamais auparavant. Cependant, pour que ce processus atteigne les zones non côtières et les pays sans littoral d'Asie, il importe d'appliquer des stratégies intégrant toutes les dimensions d'un système de transport durable et faisant appel à un panachage approprié de moyens d'action, y compris l'évaluation intégrée et l'analyse des politiques axées sur le long terme.

L'intégration d'outils et de processus d'évaluation dans l'élaboration des politiques et des programmes en matière de transports peut assurer une approche plus positive et complète, dans laquelle les questions d'environnement, de société et de lutte contre la pauvreté sont considérées comme des éléments à part entière des objectifs des politiques économiques et de transport.

Objectif immédiat: Renforcer la sensibilisation et la compréhension des décideurs quant aux politiques de nature à favoriser la mise en place de transports durables

Produits:

1. Inclusion des questions relatives au développement durable des transports dans la *Review of Developments in Transport in Asia and the Pacific*, the *Transport and Communications Bulletin for Asia and the Pacific*, et dans les études régionales consacrées aux politiques des transports

2. Services consultatifs, réunions et mise en réseau des décideurs et conseillers dans le secteur des transports concernant la prise en compte de l'évaluation intégrée, de l'évaluation environnementale stratégique et des approches connexes dans les plans, programmes et politiques de transport
3. Études de différents moyens de parvenir aux transports durables («avenirs régionaux»)

Indicateurs de succès:

1. Évaluation positive des publications, analyses et produits de la part des pays et autres groupes concernés
2. Prise en compte dans les documents directifs nationaux ou locaux des méthodes, politiques et mesures d'intervention promues par la CESAP
3. Participation des parties prenantes, notamment des groupes de recherche et des institutions nationales

7. SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Plus de la moitié des décès imputables aux accidents de la circulation à l'échelle mondiale se produisent dans la région de la CESAP. En 2005, quelque 440 000 personnes ont été tuées et non moins de 30 millions blessées dans les accidents survenus sur les routes de la région de la CESAP. Étant donné la progression rapide de la motorisation, on estime qu'à l'horizon 2020, les deux tiers environ des décès par accident de la route dans le monde (soit 610 000) se produiront dans la région de la CESAP. Devant cette situation, l'Assemblée générale a adopté une série de résolutions⁷⁸ dans lesquelles elle a invité les pays membres, l'Organisation mondiale de la santé et les commissions régionales à agir face à ce qu'elle a appelé une crise mondiale de la sécurité routière.

Certains progrès ont certes été accomplis dans l'amélioration de la sécurité routière, mais le bilan des accidents de la route en nombre de tués et de blessés ne cesse de s'alourdir dans la région de la CESAP, d'où la nécessité d'intensifier les efforts aux niveaux local, national et régional pour «endiguer le flot».

Objectif immédiat: Promouvoir une prise de conscience accrue et une meilleure compréhension des questions de sécurité routière et des interventions possibles en la matière, et améliorer la collaboration internationale en Asie et dans le Pacifique

Produits:

1. Réunions destinées à examiner et adopter des buts, des objectifs et des indicateurs régionaux en matière de sécurité routière dans le prolongement de la Déclaration ministérielle sur l'amélioration de la sécurité routière en Asie et dans le Pacifique
2. Coordination des activités du Groupe des Nations Unies pour la collaboration en matière de sécurité routière dans la région de la CESAP, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale
3. Site Internet conjoint et réunions pour la mise en commun des ressources, des bonnes pratiques et des données en matière de sécurité routière, et des cartes des risques d'accidents sur la Route d'Asie

Indicateurs de succès:

1. Adoption de buts, d'objectifs et d'indicateurs régionaux, qui sont appliqués par les membres et membres associés
2. Fourniture par les pays membres régionaux d'éléments d'information destinés à alimenter le site Internet et de commentaires sur le contenu de ce site, y compris les cartes des risques d'accidents
3. Retour d'information de la part des usagers

8. LES TRANSPORTS ET LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

La pauvreté demeure un problème de développement très préoccupant pour la région où de vastes secteurs de la population rurale et urbaine sont privés d'accès aux possibilités de développement économique et social. Le développement des transports qui permet d'améliorer l'accès des pauvres et de mieux les inclure dans le processus général de développement peut être un point de départ dans la lutte contre la pauvreté. L'examen des moyens par lesquels les transports peuvent contribuer à la réduction de la pauvreté au niveau de la formulation et de la programmation des politiques peut contribuer à réduire sensiblement le coût des interventions en faveur des pauvres dans ce secteur. Les objectifs du Millénaire pour le développement offrent une occasion unique d'examiner le développement des transports dans le cadre plus large d'une collaboration intersectorielle pour réduire la pauvreté et favoriser le développement économique et social.

Objectif immédiat: Favoriser une meilleure compréhension des rapports entre des interventions au niveau des transports, la réduction de la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

⁷⁸ Il s'agit des résolutions 57/309 du 22 mai 2003, et 58/9 du 5 novembre 2003 sur la crise mondiale de la sécurité routière, et 58/289 du 14 avril 2004 et 60/5 du 26 octobre 2005 sur l'amélioration de la sécurité routière mondiale.

Produits:

1. Séminaires et ateliers consacrés au rôle que peuvent jouer les transports dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et documents d'information sur les bonnes pratiques suivies dans la région pour le développement des transports conformément aux objectifs
2. Examens et études analytiques et quantitatives concernant les rapports entre les transports et le développement socioéconomique
3. Diffusion de l'information sur les pratiques et interventions optimales destinées à améliorer les liaisons de transport et l'accès aux transports

Indicateurs de succès:

1. Inclusion dans les documents directifs nationaux de propositions pour des interventions en matière de transports visant la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement
2. Utilisation de méthodes, de documents d'information et de moyens didactiques promus par la CESAP à l'appui du développement pro-pauvres et inclusif des transports
3. Échanges d'expériences documentées au sein de la région et exemples de coopération technique entre pays en développement résultant d'activités lancées par le secrétariat

*Cinquième séance plénière
23 mai 2007*

Résolution 63/10

Examen des modalités de coopération régionale pour la gestion des catastrophes naturelles, en particulier l'établissement d'un Centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace⁷⁹

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Reconnaissant le rôle important de la gestion des catastrophes naturelles pour la réalisation du développement durable et la réduction de la pauvreté,

Rappelant les résolutions de l'Assemblée générale 44/236 du 22 décembre 1989, 49/22 A du 2 décembre 1994, 53/185 du 15 décembre 1998, 54/219 du 22 décembre 1999, 56/195 du 21 décembre 2001 et 57/256 du 20 décembre 2002, ainsi que les résolutions du Conseil économique et social 1999/63 du 30 juillet

⁷⁹ Voir paragraphes 233 à 246 ci-dessus.

1999 et 2001/35 du 26 juillet 2001, et prenant dûment en considération la résolution de l'Assemblée générale 57/270 B du 23 juin 2003 sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social,

Rappelant le rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles: de la phase des secours à celle de l'aide au développement⁸⁰, qui encourageait notamment le renforcement de la coopération entre les États aux niveaux régional et sous-régional en matière de préparation et de réaction aux catastrophes,

Rappelant la recommandation qu'elle a présentée à sa cinquante-neuvième session pour l'institutionnalisation de mécanismes de coopération régionale en vue de faciliter le partage équitable entre tous les pays de la région des avantages offerts par le développement de la technologie spatiale et de ses applications, concernant notamment les diverses applications des techniques spatiales à la gestion des catastrophes⁸¹, et la demande, formulée lors de sa soixante-deuxième session, de procéder à l'étude nécessaire et d'aider la République islamique d'Iran à renforcer la création de capacités en vue de l'établissement et de l'exploitation d'un centre pour la gestion des catastrophes tel qu'envisagé⁸²,

Consciente de l'importance de la gestion de l'information sur les catastrophes naturelles, dont il est fait mention dans les rapports du Comité consultatif intergouvernemental sur le Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable sur sa neuvième session, tenue à Kuala Lumpur les 15 et 16 décembre 2003, et sa dixième session, tenue à Bangalore (Inde) les 21 et 22 octobre 2004, ainsi que dans les rapports du Groupe de travail régional pour la télédétection, les systèmes d'information géographique et la localisation par satellite sur sa onzième réunion, et du Groupe de travail régional pour les applications de la météorologie satellitale et la surveillance des aléas naturels sur sa dixième réunion, l'une et l'autre tenues à Ispahan (République islamique d'Iran) du 3 au 5 septembre 2005; de la Réunion d'experts de haut niveau sur les options techniques des systèmes de gestion des catastrophes: tsunamis et autres, tenue à Bangkok du 22 au 24 juin 2005, et de la Réunion d'experts de haut niveau chargée de préparer la troisième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique, tenue à Daejeon (République de Corée) du 17 au 19 octobre 2006,

⁸⁰ A/57/578.

⁸¹ *Documents officiels du Conseil économique et social, 2003, Supplément n° 19 (E/2003/39), par. 232.*

⁸² *Ibid., 2006, Supplément n° 19 (E/2006/39), par. 223.*

Rappelant la Déclaration⁸³ et le Cadre d'action de Hyogo⁸⁴ adoptés par la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles, tenue à Kobe (Japon) du 18 au 22 janvier 2005, qui soulignaient notamment la nécessité de renforcer les démarches régionales coordonnées ou, au besoin, de concevoir des démarches de ce type, et d'élaborer des politiques, mécanismes opérationnels, plans et systèmes de communication régionaux, ou d'améliorer ceux qui existent déjà, afin de se préparer à intervenir rapidement et efficacement lorsqu'un pays frappé par une catastrophe n'a pas les moyens d'y faire face seul,

Rappelant également la Déclaration de principes et le Plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information⁸⁵ adoptés à Genève, qui préconisaient notamment l'instauration et la promotion, par l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées, d'une coopération régionale en matière de renforcement des capacités, ainsi que la promotion d'une coopération internationale et régionale effective entre les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les autres parties intéressées, notamment les institutions financières internationales,

Rappelant en outre l'Engagement de Tunis⁸⁶ qui reconnaissait que l'atténuation des effets des catastrophes naturelles pouvait contribuer sensiblement au développement durable et à la lutte contre la pauvreté, et réaffirmait l'engagement de tirer le meilleur parti possible des capacités et du potentiel des technologies de l'information et de la communication en facilitant et en renforçant la coopération à l'échelle nationale, régionale et internationale,

Rappelant l'inclusion du thème « gestion des catastrophes et vulnérabilité aux catastrophes » dans le programme de travail pluriannuel de la Commission du développement durable⁸⁷,

Notant les dispositions de la Déclaration ministérielle⁸⁸ adoptée à la Conférence ministérielle du troisième Forum mondial de l'eau, tenue à Kyoto (Japon) les 22 et 23 mars 2003, relatives à l'atténuation des effets des catastrophes et à la gestion des risques,

Reconnaissant l'urgente nécessité de poursuivre le développement des connaissances scientifiques et techniques actuelles et d'appliquer efficacement ces connaissances pour réduire la vulnérabilité aux catastrophes naturelles, et soulignant la nécessité pour les pays en développement d'avoir accès aux technologies pour lutter contre les catastrophes naturelles,

Vivement préoccupée par le nombre et l'ampleur des catastrophes naturelles survenues ces dernières années dans la région de l'Asie et du Pacifique, ainsi que par leur impact grandissant, qui s'est traduit par des pertes humaines massives et des conséquences sociales, économiques et environnementales à long terme sur les sociétés vulnérables, en particulier dans les pays en développement,

Prenant note du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes⁸⁹,

Reconnaissant qu'une coopération et une coordination suivies entre les gouvernements, le système des Nations Unies, les autres organisations régionales et internationales, les organisations non gouvernementales et les autres partenaires sont considérées comme essentielles pour gérer efficacement l'impact des catastrophes naturelles, tout en soulignant la nécessité d'éviter tout chevauchement entre les activités des organisations internationales et celles des autres entités qui travaillent dans le domaine de la gestion de l'information relative aux catastrophes dans la région de l'Asie et du Pacifique,

Reconnaissant en outre l'importance des liens à établir, au besoin, entre la gestion des risques de catastrophe et des cadres régionaux pour traiter les problèmes de la réduction de la pauvreté et du développement durable,

Reconnaissant qu'il est important de mettre en œuvre les décisions de la deuxième Conférence internationale sur les systèmes d'alerte rapide, tenue à Bonn (Allemagne) du 16 au 18 octobre 2003, à l'occasion de laquelle a été soulignée la nécessité de renforcer la coordination et la coopération pour intégrer les activités et le savoir-faire des divers secteurs concernés par le processus d'alerte rapide,

Prenant note de l'offre du Gouvernement de la République islamique d'Iran d'accueillir un centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace,

Notant également que le Gouvernement de la République islamique d'Iran a effectué une étude de faisabilité en vue de la création d'un centre régional pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace,

1. *Décide* d'examiner plus avant les moyens de renforcer la coordination régionale en matière de gestion de l'information relative aux catastrophes et d'alerte rapide, et notamment la viabilité de la création d'un centre régional pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace;

⁸³ A/CONF.206/6 et Corr. 1, chap. I, résolution 1.

⁸⁴ Ibid., résolution 2.

⁸⁵ Voir A/C.2/59/3, annexe.

⁸⁶ Voir A/60/687.

⁸⁷ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2003, Supplément n° 9 (E/2003/29)*, chap. I, sect. A.

⁸⁸ A/57/785, annexe.

⁸⁹ A/61/229 et Corr.1.

2. *Prie* le Secrétaire exécutif:

a) De faire réaliser une étude de faisabilité indépendante sur les moyens de renforcer la coordination et la coopération régionales en matière de gestion de l'information relative aux catastrophes naturelles et d'alerte rapide, et d'évaluer à cet égard la viabilité de la création en République islamique d'Iran d'un centre régional pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace afin de renforcer l'appui régional apporté aux membres et membres associés pour la prévention et l'atténuation des effets des catastrophes naturelles, cette étude devant être menée en consultation avec les organismes régionaux et internationaux actifs dans le domaine de la gestion de l'information relative aux catastrophes et de l'alerte rapide;

b) De faciliter l'organisation d'un atelier sur la gestion de l'information relative aux catastrophes et l'alerte rapide;

c) De faire rapport à la Commission à sa soixante-quatrième session, en 2008, sur les conclusions de l'étude de faisabilité.

*Cinquième séance plénière
23 mai 2007*

B. Autres décisions

Décision 63/1

**Report de l'examen du projet de résolution sur
l'établissement du Centre Asie-Pacifique pour la
gestion des catastrophes à l'aide des technologies de
l'information, de la communication et de l'espace
jusqu'à la soixante-quatrième session
de la Commission⁹⁰**

À sa cinquième séance plénière, le 23 mai 2007, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a décidé de reporter à sa soixante-quatrième session l'examen du projet de résolution soumis par la République islamique d'Iran et intitulé «Établissement du Centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace» (E/ESCAP/63/L.5).

⁹⁰ Voir paragraphes 233 à 246 ci-dessus.

Annexe I

**ÉTAT DES INCIDENCES SUR LE BUDGET-PROGRAMME DES DÉCISIONS
ET PROPOSITIONS DE LA COMMISSION**

1. Les demandes énoncées dans les résolutions énumérées ci-après n'auront pas d'incidences sur le budget-programme approuvé pour la période biennale 2006-2007^a, ni sur le budget-programme proposé pour 2008-2009^b:
 - a) Résolution 63/1: Déclaration d'Almaty: Commémoration du soixantième anniversaire de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique;
 - b) Résolution 63/2: À M. Kim Hak-Su en reconnaissance de son action et des services rendus en tant que Secrétaire exécutif de la Commission;
 - c) Résolution 63/3: Examen de l'appareil de conférence de la Commission;
 - d) Résolution 63/4: Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESAP;
 - e) Résolution 63/5: Examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty: partenariats conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit;
 - f) Résolution 63/6: Mise en œuvre de la coopération énergétique interpays pour renforcer la sécurité énergétique en vue du développement durable et élargir l'accès aux services énergétiques dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement;
 - g) Résolution 63/7: Migrations internationales et développement dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement;
 - h) Résolution 63/8: Financement durable en vue d'une couverture sanitaire universelle en Asie et dans le Pacifique;
 - i) Résolution 63/9: Application de la Déclaration de Busan sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique et du Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase I (2007-2011).
2. Des ressources extrabudgétaires seront recherchées, si besoin est, pour mettre en œuvre les activités prévues dans les projets de résolution susmentionnés.
3. Concernant le paragraphe 2 d) de la résolution 63/7, il faudrait ajouter au programme de travail proposé pour la période biennale 2008-2009 un produit correspondant à la réunion de haut niveau sur les migrations internationales et le développement.
4. Concernant le paragraphe 2 a) de la résolution 63/10, intitulée « Examen des modalités de coopération régionale pour la gestion des catastrophes naturelles, en particulier l'établissement d'un Centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace », le secrétariat a fait une déclaration orale selon laquelle des ressources supplémentaires seraient nécessaires pendant la période biennale 2006-2007 pour s'attacher les services d'experts extérieurs non disponibles au sein du secrétariat. Les besoins de ressources supplémentaires au coût intégral correspondaient à la rétribution de services de conseil et aux déplacements dans les pays de la région de la CESAP pour la collecte de données et autres activités de recherche. Les ressources requises pour cette activité, estimées à 61 000 dollars, proviendront des fonds approuvés au titre du chapitre 18 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) du budget-programme pour la période biennale 2006-2007.

^a Documents officiels de l'Assemblée générale, Soixantième session, Supplément n°6 (A/60/6/Add.1).

^b A/62/6 (Chap. 18).

Annexe II

RÉUNIONS DES ORGANES SUBSIDIAIRES

<i>Organe subsidiaire et membres du bureau</i>	<i>Session</i>	<i>Cote du rapport</i> ^a
Comité de la réduction de la pauvreté	Troisième session Bangkok 29 novembre- 1 ^{er} décembre 2006	E/ESCAP/63/8
Président: M. Domingo Panganiban (Philippines)		
Vice-Présidents: M. Chamnan Wattanasiri (Thaïlande) M. Vishnu Kumar (Inde)		
Rapporteur: M ^{me} Juliana Kubak (Papouasie-Nouvelle-Guinée)		
Comité de la gestion de la mondialisation, Partie I	Troisième session Bangkok 12-14 septembre 2006	E/ESCAP/63/10
Président: M. P.H.J.B Sugathadasa (Sri Lanka)		
Vice-Présidents: M. Wardiyatmo (Indonésie) S. E. M. Hav Bunse (Cambodge)		
Rapporteur: M. Nikolay Pomoshchnikov (Fédération de Russie)		
Comité de la gestion de la mondialisation, Partie II	Troisième session Bangkok 10-12 octobre 2006	E/ESCAP/63/11
Président: M. Jiro Usui (Japan)		
Vice-Président: M. Nikolay Pomoshchnikov (Fédération de Russie)		
Rapporteur: M. Umardin Hj. Abdul Mutalib (Malaisie)		
Comité des problèmes sociaux émergents	Troisième session Bangkok 12-14 décembre 2006	E/ESCAP/63/6
Président: S. E. M ^{me} San Arun (Cambodge)		
Vice-Présidents: M. Hu Hongtao (Chine) M ^{me} Nelly Calimoso Miranda (Philippines)		
Rapporteur: M. Asim Ahmed (Maldives)		

^a On pourra se procurer auprès du Bureau des commissions régionales, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, des exemplaires des rapports qu'on n'aurait pas pu obtenir par les circuits de distribution habituels au Siège, à New York, ou à l'Office des Nations Unies à Genève.

<i>Organe subsidiaire et membres du bureau</i>	<i>Session</i>	<i>Cote du rapport ^a</i>
Conférence ministérielle sur les transports	Busan (République de Corée)	E/ESCAP/63/13
Président: S.E. M. Choo Byung-Jik (République de Corée)	10-11 novembre 2006	
Vice-Présidents: S.E. M. Hrant Beglaryan (Arménie)		
S.E. M. Ziya Mammadov (Azerbaïdjan)		
S.E. M. Kinzang Dorji (Bhoutan)		
S.E. M. Sun Chanthol (Cambodge)		
S.E. M. Zhiguo Wang (Chine)		
S.E. M. Shigetaro Yamamoto (Japon)		
S.E. M. Sommad Pholsena (République démocratique populaire lao)		
Datuk Douglas Uggah Embas (Malaisie)		
S.E. M. Ibrahim Zuhair (Maldives)		
S.E. M. Ts. Tsengel (Mongolie)		
S.E. le général Aung Min (Myanmar)		
M. Kieren Keke (Nauru)		
S.E. M. Gopal Man Shrestha (Népal)		
S.E. M. Rashid Ahmed (Pakistan)		
S.E. M. Alexander Misharin (Fédération de Russie)		
S.E. M ^{me} Lim Hwee Hua (Singapour)		
S.E. M. Abdul Fowzie (Sri Lanka)		
S.E. M. Abdurakhim Ashurovich Ashurov (Tadjikistan)		
S.E. M. Inacio Freitas Moreira (Timor-Leste)		
S.E. M. Sansern Wongcha-Um (Thaïlande)		
S.E. M. Pham The Minh (Viet Nam)		
Rapporteur: U Khin Maung (Myanmar)		
Organe spécial des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral	Huitième session Almaty (Kazakhstan)	E/ESCAP/63/18
Coprésidents: M. Jalil Shams (Afghanistan)	15-16 mai 2007	
M. Swoyambhu Man Amatya (Népal)		
Vice-Présidents: M. Naoyasu Murayama (Japon)		
M. Umardin A. Mutalib (Malaisie)		
Rapporteur: M ^{me} Oyu Vasha (Mongolie)		

Annexe III

DOCUMENTS SOUMIS À LA SOIXANTE-TROISIÈME SESSION DE LA COMMISSION

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<i>Séries limitées</i>		
E/ESCAP/63/L.1	Ordre du jour provisoire	1
E/ESCAP/63/L.2	Ordre du jour provisoire annoté	1
E/ESCAP/63/L.3 et Corr.1	Projet de rapport	13
E/ESCAP/63/L.4/Rev.1	Projet de résolution: Examen de l'appareil de conférence de la Commission	6 b)
E/ESCAP/63/L.5	Projet de résolution: Établissement du Centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace	4 c)
E/ESCAP/63/L.6/Rev.1	Projet de résolution: Déclaration d'Almaty: Commémoration du sixième anniversaire de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique	4 c)
E/ESCAP/63/L.7/Rev.4	Projet de résolution: Financement durable en vue d'une couverture sanitaire universelle en Asie et dans le Pacifique	3 b)
E/ESCAP/63/L.8/Rev.1	Projet de résolution: Application de la Déclaration de Busan sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique et du Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase I (2007-2011)	4 c)
E/ESCAP/63/L.9/Rev.1	Projet de résolution: Mise en œuvre de la coopération énergétique interpays pour renforcer la sécurité énergétique en vue du développement durable et élargir l'accès aux services énergétiques dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement	4 c)
E/ESCAP/63/L.10/Rev.1	Projet de résolution: Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESAP	2
E/ESCAP/63/L.11/Rev.1	Projet de résolution: Examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty: partenariats conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit	4 c)
E/ESCAP/63/L.12/Rev.1	Projet de résolution: À M. Kim Hak-Su en reconnaissance de son action et des services rendus en tant que Secrétaire exécutif de la Commission	12
E/ESCAP/63/L.13/Rev.2	Projet de résolution: Migrations internationales et développement dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement	5
E/ESCAP/63/L.14/Rev.1	Projet de résolution: Examen des modalités de coopération régionale pour la gestion des catastrophes naturelles, en particulier l'établissement d'un Centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace	4 c)
E/ESCAP/63/L.15	Projet de décision: Report de l'examen du projet de résolution sur l'établissement du Centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace jusqu'à la soixante-quatrième session de la Commission	4 c)

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<i>Séries ordinaires</i>		
E/ESCAP/63/1	Ordre du jour de la soixante-troisième session	1 c)
E/ESCAP/63/2	Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de l'Asie et du Pacifique: feuille de route régionale pour 2015	2
E/ESCAP/63/3	Rapport sur la situation économique actuelle dans la région et les problèmes de politique générale connexes	3 a)
E/ESCAP/63/4	Développement des systèmes de santé dans le contexte du renforcement de la croissance économique en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique	3 b)
E/ESCAP/63/5	Rapport du Secrétaire exécutif sur les activités du secrétariat depuis la soixante-deuxième session de la Commission	3 c)
E/ESCAP/63/6	Rapport du Comité des problèmes sociaux émergents sur sa troisième session	4 a)
E/ESCAP/63/7	Bilan des progrès réalisés dans l'application des résolutions portant sur les problèmes sociaux émergents	4 a)
E/ESCAP/63/8	Rapport du Comité de la réduction de la pauvreté sur sa troisième session	4 b)
E/ESCAP/63/9	Bilan des progrès accomplis dans l'application des résolutions portant sur le thème de la réduction de la pauvreté	4 b)
E/ESCAP/63/10	Rapport du Comité de la gestion de la mondialisation sur sa troisième session (Partie I)	4 c)
E/ESCAP/63/11	Rapport du Comité de la gestion de la mondialisation sur sa troisième session (Partie II)	4 c)
E/ESCAP/63/12	Bilan des progrès réalisés dans l'application des résolutions portant sur le thème de la gestion de la mondialisation	4 c)
E/ESCAP/63/13	Rapport de la Conférence ministérielle sur les transports	4 c)
E/ESCAP/63/14 et Corr.1	Étude régionale sur le rôle du tourisme dans le développement socioéconomique	4 c)
E/ESCAP/63/15	Perspectives régionales dans les principaux domaines concernant le commerce et les investissements	4 c)
E/ESCAP/63/16	Faits les plus récents concernant les technologies de l'information, de la communication et de l'espace	4 c)
E/ESCAP/63/17	Progrès dans l'application de la résolution 60/1 de la Commission, relative à la Déclaration de Shanghai	4 d)
E/ESCAP/63/18	Rapport de l'Organe spécial des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral sur sa huitième session	5
E/ESCAP/63/19	Évaluation externe de la CESAP: principales conclusions et mesures proposées	6 a)
E/ESCAP/63/20	Rapport du Groupe de haut niveau du Secrétaire général sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la protection de l'environnement: Unis dans l'action	6 a)
E/ESCAP/63/21	Application de la résolution 58/1 de la Commission: examen final de l'appareil de conférence révisé	6 b)
E/ESCAP/63/22	Projet de programme de travail pour la période 2008-2009	7 a)
E/ESCAP/63/23	Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement	7 b)

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
E/ESCAP/63/24	Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie	7 b)
E/ESCAP/63/25	Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique	7 b)
E/ESCAP/63/26	Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique	7 b)
E/ESCAP/63/27	Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique	7 b)
E/ESCAP/63/28	Aperçu général des activités de coopération technique et des contributions extrabudgétaires	8
E/ESCAP/63/29 et Add.1	Rapport du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission	9
E/ESCAP/63/30	Rapport du Comité de coordination pour les programmes géoscientifiques de l'Asie de l'Est et du Sud-Est	10
E/ESCAP/63/31	Rapport de la Commission du Mékong	10
E/ESCAP/63/32	Rapport du Comité des typhons	10
E/ESCAP/63/33	Rapport du Groupe d'experts en cyclones tropicaux	10
E/ESCAP/63/34	Date, lieu et thème de la soixante-quatrième session de la Commission	11

Annex IV

LISTE DES PUBLICATIONS, RÉUNIONS ET SERVICES CONSULTATIFS EN 2006/2007

A. Liste des publications *

Groupe de coordination pour les pays les moins avancés/Cabinet du Secrétaire exécutif

Composante: Direction exécutive et administration

Asia-Pacific Review of the Implementation of the Brussels Programme of Action for the Least Developed Countries for the Decade 2001-2010, Least Developed Countries Series n° 7 (ST/ESCAP/2417), *Challenges of the Least Developed Countries: Governance and Trade*, n° 8 (ST/ESCAP/2443) (E.07.II.F.11)

Sous-programme 1. Pauvreté et développement

Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2006: Energizing the Global Economy (ST/ESCAP/2396) (E.06.II.F.10)

Asia-Pacific Development Journal, vol. 13, n° 1, juin 2006 (ST/ESCAP/2419) (E.06.II.F.25)

Manual on Effective Debt Management (ST/ESCAP/2416) (E.06.II.F.21)

Key Economic Developments and Prospects in the Asia-Pacific Region 2007 (ST/ESCAP/2423) (E.06.II.F.27)

Sous-programme 2. Statistiques

Asia-Pacific in Figures 2005, 19^e édition (ST/ESCAP/2427) (E.06.II.F.29)

Statistical Indicators for Asia and the Pacific, vol. XXXV, décembre 2005 (*Compendium*) (ST/ESCAP/2403) (E.06.II.F.14)

Sous-programme 4. Commerce et investissements

Asia-Pacific Research and Training Network on Trade Newsletter, vol. 2, n° 2, Mai 2006; n° 3, septembre 2006; vol. 3, n° 1, janvier 2007

ARTNeT Policy Briefs, n° 7, juillet 2006; n° 8, octobre 2006; n° 9, novembre 2006; n° 10, décembre 2006; n° 11, janvier 2007

Asia-Pacific Trade and Investment Review, vol. 2, n° 1, mai 2006 (ST/ESCAP/2414) (E.06.II.F.22); n° 2, mai 2007 (ST/ESCAP/2436) (E.06.II.F.33)

Traders' Manual for Landlocked Countries: Mongolia (ST/ESCAP/2422)

An Exploration of the Need for and Cost of Selected Trade Facilitation Measures in Asia and the Pacific in the Context of the WTO Negotiations, Studies in Trade and Investment n° 57 (ST/ESCAP/2426) (E.06.II.F.28)

Enhancing the Competitiveness of SMEs: Subnational Innovation Systems and Technological Capacity-building Policies (ST/ESCAP/2435)

Trade Facilitation in the Selected Landlocked Countries in the Asia-Pacific Region (ST/ESCAP/2437)

Linking Greater Mekong Subregion Enterprises to International Markets: The Role of Global Value Chains, International Production Networks and Enterprise Clusters (ST/ESCAP/2439)

Agricultural Trade: Planting the Seeds of Regional Liberalization in Asia, Studies in Trade and Investment n° 59 (ST/ESCAP/2451)

Sous-programme 5. Transports et tourisme

Toward an Asian Integrated Transport Network, 2^e édition (ST/ESCAP/2399)

Improvement of Transport and Logistics Facilities to Expand Port Hinterlands: Policy Guidelines (ST/ESCAP/2299) (E.04.II.F.16)

Priority Investment Needs for the Development of the Asian Highway Network (ST/ESCAP/2424)

Integrated International Transport and Logistics System for North-East Asia (ST/ESCAP/2434) (E.06.II.F.2)

Sous-programme 6. Environnement et développement durable

Environment and Sustainable Development News, vol. 6, n° 2, juin 2006; n° 3, septembre 2006

Green Growth at a Glance: The Way Forward for Asia and the Pacific (ST/ESCAP/2407) (E.06.II.F.16)

State of the Environment in Asia and the Pacific 2005, Synthesis: Economic Growth and Sustainability (ST/ESCAP/2411) (E.06.II.F.18); *Economic Growth and Sustainability* (ST/ESCAP/2418) (E.06.II.F. 30)

Sous-programme 7. Technologies de l'information, de la communication et de l'espace

Asia-Pacific Journal on Information, Communication and Space Technology: Reviews and Updates (ST/ESCAP/2375) (E.05.II.F.26)

Policy Brief in ICT Applications in the Knowledge Economy, n° 1, novembre 2006; n° 2, décembre 2006

* Le numéro de vente (commençant par la lettre « E ») est éventuellement indiqué entre parenthèses.

Best Practices in Financial Mechanisms for ICT for Development in Asia and the Pacific (ST/ESCAP/2441) (E.07.II.F.6)

Entrepreneurship and e-Business Development for Women (ST/ESCAP/2450)

Regional Action Plan towards the Information Society in Asia and the Pacific (ST/ESCAP/2415) (E.06.II.F.20)

Sous-programme 8. Développement social, y compris les problèmes persistants et émergents

Toolkit for Implementing and Monitoring the East Asia and Pacific Regional Commitment and Action Plan against Commercial Sexual Exploitation of Children (ST/ESCAP/2388) (E.06.II.F.17)

Moving Forward Post-tsunami: Voices of the Vulnerable (ST/ESCAP/2410) (E.06.II.F.19)

Population Headliners, n° 312, mai-juin 2006; n° 313, juillet-août 2006; n° 314, septembre-octobre 2006; n° 315, novembre-décembre 2006; n° 316, janvier-février 2007

Asia-Pacific Population Journal, vol. 21, n° 1 (ST/ESCAP/2413) (E.06.II.F.99); vol. 21, n° 2 (ST/ESCAP/2428) (E.06.II.F.98); Special Issue (ST/ESCAP/2425) (E.06.II.F.97); vol. 21, n° 3 (ST/ESCAP/2445) (E.06.II.F.96)

Disability at a Glance: A Profile of 28 Countries and Areas in Asia and the Pacific (ST/ESCAP/2421) (E.06.II.F.24)

B. Liste des réunions

Sous-programme 1. Pauvreté et développement

Colloque national sur le logement des pauvres dans les économies urbaines (Dili, avril 2006)

Atelier national sur le renforcement de la capacité à gérer la dette extérieure à l'ère de la mondialisation rapide (Katmandou, mai 2006)

Neuvième réunion consultative régionale sur la bonne gouvernance urbaine (Vancouver (Canada), juin 2006); dixième réunion (Mumbai (Inde), novembre 2006)

Séminaires nationaux sur l'état des programmes de création de revenus et d'emplois, y compris la planification, le suivi et l'évaluation participatifs: Kirghizistan (Bishkek, juin 2006); Géorgie (Tbilissi, juillet 2006); Arménie (Erevan, juillet 2006); Tadjikistan (Douchanbé, juillet-août 2006)

Atelier de formation sur les liens entre la campagne et la ville (Thimbu, août 2006)

Atelier de formation sur l'aménagement du terrain et le choix des régimes fonciers (Battambang (Cambodge), octobre 2006)

Forum de l'Asie du Sud sur les OMD (Katmandou, octobre 2006)

Forum national sur le développement des communautés vivant en yourte (Oulan-Bator, octobre 2006)

Réunion de personnalités sur les problèmes rencontrés et les résultats obtenus en matière économique et sociale (Bangkok, novembre 2006)

Réunion d'experts sur les questions de développement (Bangkok, novembre 2006)

Réunion d'experts sur l'adaptation des objectifs du Millénaire pour le développement aux conditions locales par l'intermédiaire de systèmes de suivi communautaires (Bangkok, novembre 2006)

Troisième session du Comité technique du Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique (Bogor (Indonésie), janvier 2007)

Troisième session du Conseil d'administration du Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique (Bogor (Indonésie), janvier 2007)

Atelier de formation sur les initiatives en matière d'habitations à bon marché (Biratnagar (Népal), février 2007)

Atelier régional de renforcement des capacités pour le développement des marchés obligataires dans les États membres de la CESAP (Bangkok, février 2007)

Séminaire sous-régional sur l'état des programmes de création de revenus et d'emplois dans les pays d'Asie centrale et du Caucase (Erevan, février 2007)

Forum régional sur les OMD pour l'Asie de l'Est et du Sud-Est (Hanoi, mars 2007)

Visite d'étude et atelier sur le compostage communautaire (Dhaka, mars 2007)

Dialogue politique de haut niveau sur la coopération régionale en matière de développement et de financement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique (New Delhi, mars 2007)

Forum régional de haut niveau sur les OMD pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale (Bishkek, avril 2007)

Sous-programme 2. Statistiques

Quatrième réunion du Groupe spécial de l'ASEAN sur l'harmonisation des classifications statistiques (Bangkok, avril 2006)

Forum de haut niveau PARIS21/CESAP sur la planification stratégique en matière de statistique: pays d'Asie centrale (Bishkek, mai 2006); pays d'Asie du Sud-Est (Bangkok, juin 2006); pays d'Asie de l'Est et du Nord-Est (Oulan-Bator, octobre 2006)

Quatrième atelier sur l'amélioration des statistiques et de la mesure du handicap (Bangkok, juin 2006)

Atelier sur les statistiques nécessaires au suivi de la réalisation des OMD en Asie et dans le Pacifique (Bangkok, juillet-août 2006)

Réunion d'experts sur le programme régional de recensement de la CESAP (Bangkok, novembre 2006)

Atelier pour le renforcement des connaissances statistiques des instructeurs (Bangkok, décembre 2006)

Atelier international sur les pratiques nationales concernant l'établissement des statistiques commerciales relatives aux marchandises internationales (Bangkok, décembre 2006)

Sous-programme 3. Développement des pays et territoires insulaires du Pacifique

Deuxième session du Groupe de travail du Conseil consultatif du Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique (Suva, avril 2007)

Sous-programme 4. Commerce et investissements

Séminaires nationaux sur les avantages potentiels d'une adhésion à l'Accord commercial pour l'Asie et le Pacifique: Philippines (Manille, août 2006); Papouasie-Nouvelle-Guinée (Port-Moresby, mai 2007)

Ateliers nationaux et services consultatifs sur la facilitation du commerce et des transports (Oulan-Bator, avril 2006; Bishkek, mai 2006; Douchanbé, mai 2006; Astana, juillet 2006)

Deuxième atelier OMC-CESAP de renforcement des capacités de recherche commerciale organisé dans le cadre d'ARTNeT (Bangkok, avril 2006)

Dialogue entre gouvernements et entreprises: donner aux entreprises les moyens de jouer un rôle proactif dans les négociations concernant l'OMC (Singapour, mai 2006)

Consultations de haut niveau OMC-CESAP-Ministère du commerce sur les questions faisant l'objet de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement, à l'intention des économies de l'Asie et du Pacifique (Shenzhen (Chine), mai 2006)

Réunion de l'équipe de recherche d'ARTNeT sur la libéralisation du commerce des services (Bangkok, juin 2006)

Ateliers visant à promouvoir la participation des PME de la sous-région Bassin du Mékong aux chaînes de valeur mondiales et régionales de la pomme de terre (Taunggyi (Myanmar), juillet 2006; Bangkok, octobre 2006)

Réunion consultative PNUD-CESAP-ARTNeT sur la facilitation du commerce et l'intégration régionale (Bangkok, août 2006)

Cinquième réunion du Conseil consultatif des entreprises de la CESAP (Bangkok, septembre 2006)

Séminaire régional avancé OMC-CESAP-ARTNeT consacré aux négociations multilatérales sur les services pour les économies de l'Asie et du Pacifique (Calcutta (Inde), septembre 2006)

Conférence internationale sur la facilitation du commerce (Moscou, octobre 2006)

Ateliers nationaux sur les systèmes d'innovation infranationaux et les politiques de renforcement des capacités technologiques visant à améliorer la compétitivité des PME (Beijing, octobre 2006; Katmandou, décembre 2006)

Atelier OMC-CESAP-ARTNeT: le programme de recherche de l'après-Doha pour les pays en développement (Macao (Chine), octobre 2006)

Deuxième réunion régionale sur la facilitation du commerce et des transports dans les pays sans littoral et les pays de transit (Bangkok, octobre-novembre 2006)

Troisième réunion consultative des décideurs et des instituts de recherche dans le cadre d'ARTNeT (Macao (Chine), novembre 2006)

Colloque international OMPI-CESAP sur la propriété intellectuelle (Bangkok, novembre 2006)

Réunion d'experts sur l'Accord commercial pour l'Asie et le Pacifique et la coopération économique régionale (Calcutta (Inde), novembre 2006)

Vingt-cinquième session du Comité permanent de l'Accord commercial pour l'Asie et le Pacifique (Calcutta (Inde), novembre 2006)

Deuxième session du Comité technique du Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique (Suwon (République de Corée), novembre 2006)

Conférence Agence suisse de développement et de coopération-Consumer Unity and Trust Society-CESAP sur les activités de plaidoyer en faveur de la facilitation du commerce et des investissements dans la sous-région Bassin du Mékong (Bangkok, novembre 2006)

Deuxième session du Conseil d'administration du Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique (Suwon (République de Corée), novembre 2006)

Séminaire sur la facilitation du commerce pour les pays du SPECA (Douchanbé, décembre 2006)

Première session du Groupe de travail du projet SPECA sur le commerce (Douchanbé, décembre 2006)

Séminaire national sur l'Accord commercial pour l'Asie et le Pacifique: Pakistan (Islamabad, janvier 2007)

Réunion des groupes de travail et du Comité de coordination pour la promotion de la participation des PME de la sous-région Bassin du Mékong aux chaînes de valeur mondiales et régionales (Kunming (Chine), janvier-février 2007)

- Ateliers nationaux sur les systèmes d'innovation infranationaux et les politiques de renforcement des capacités technologiques visant à améliorer la compétitivité des PME (Oulan-Bator, mars 2007; Jakarta, avril 2007)
- Troisième atelier OMC-CESAP de renforcement des capacités de recherche commerciale organisé dans le cadre d'ARTNeT (Bangkok, mars 2007)
- Réunion régionale des agents de coordination asiatiques du Pacte mondial (Bangkok, avril 2007)
- Réunion du Comité de coordination pour la promotion de la participation des PME de la sous-région Bassin du Mékong aux chaînes de valeur mondiales et régionales (Beijing, avril 2007)
- Dialogue régional sur les politiques et mesures restrictives ayant trait au commerce de textile et de vêtements (Shanghai (Chine), avril 2007)
- Atelier SPECA-ASEAN sur le renforcement des capacités en matière de facilitation du commerce: UNeDocs – un pas en avant vers la mise au point d'une documentation commerciale électronique (Bangkok, avril 2007)
- Sous-programme 5. Transports et tourisme**
- Séminaire sur le développement groupé pour la facilitation du commerce et des transports en République démocratique populaire lao et en Thaïlande (Bangkok, mai 2006)
- Réunion d'experts sur le développement du réseau de la Route d'Asie: expérience et enseignements régionaux concernant le financement des infrastructures routières et l'amélioration de la sécurité routière (Bangkok, mai 2006)
- Quatrième réunion de collaboration des Nations Unies pour la sécurité routière (Bangkok, mai 2006)
- Ateliers nationaux et services consultatifs concernant la facilitation des transports interrégionaux le long des axes de transport euroasiatiques (Bakou, mai 2006; Tbilissi, mai 2006; Bishkek, décembre 2006)
- Séminaire sur l'éducation et la formation concernant le tourisme MICE (réunions, voyages de stimulation, congrès et expositions) en Asie et dans le Pacifique (Shanghai (Chine), mai 2006)
- Treizième réunion du Comité exécutif de l'APETIT (Shanghai (Chine), mai 2006)
- Ateliers nationaux et services consultatifs sur la facilitation du commerce et des transports (Oulan-Bator, avril 2006; Bishkek, mai 2006; Douchanbé, mai 2006; Astana, juillet 2006)
- Atelier CESAP-Australian Habitat Studies-Institute for Human Sciences (India) sur le développement des transports (Bangkok, mars 2006)
- Séminaire national de formation d'instructeurs au transport multimodal (Yangon, juillet 2006)
- Atelier national de formation à la construction et à l'entretien des routes et des ponts (Pyongyang (République populaire démocratique de Corée), juillet 2006)
- Quatrième réunion de négociation de l'Accord entre les États membres de l'Organisation de coopération de Shanghai sur la facilitation des transports routiers internationaux (Beijing, août 2006); cinquième réunion (Beijing, janvier 2007)
- Sixième réunion de coordination pour le secteur des transports dans le cadre du Programme de coopération économique régionale pour l'Asie centrale (Urumqi (Chine), août 2006)
- Séminaire national de formation d'instructeurs au transport multimodal (Port Klang (Malaisie), septembre 2006)
- Quatrième réunion du Comité directeur sur la planification et la réalisation de parcours de démonstration de trains-blocs de conteneurs le long du couloir nord du Chemin de fer transasiatique (Astana, septembre 2006)
- Séminaire national sur le renforcement du rôle du tourisme dans le développement socioéconomique et les perspectives d'intégration de la Mongolie dans le développement du tourisme régional en Asie et dans le Pacifique (Oulan-Bator, septembre 2006)
- Réunion d'experts chargée d'évaluer l'étude relative aux régimes juridiques de la facilitation des transports (Bangkok, septembre 2006)
- Deuxième réunion régionale sur la facilitation du commerce et des transports dans les pays sans littoral et les pays de transit (Bangkok, octobre-novembre 2006)
- Quatrième réunion d'experts sur le développement des liaisons de transport entre l'Europe et l'Asie (Salonique (Grèce), novembre 2006)
- Séminaire sur l'impact des initiatives à caractère touristique sur la réduction de la pauvreté (Bangkok, novembre 2006)
- Réunion d'experts sur les centres de services logistiques et le développement groupé (Bangkok, décembre 2006)
- Atelier de formation d'instructeurs au transport multimodal et à la logistique (Colombo, janvier 2007)
- Atelier national de formation d'instructeurs au transport multimodal (Phnom Penh, février 2007)
- Troisième réunion formelle CESAP-CNUCED sur le développement groupé pour la facilitation du commerce et des transports en République démocratique populaire lao et en Thaïlande (Nongkhai (Thaïlande), mai 2007)

Sous-programme 6. Environnement et développement durable

- Séminaire international sur l'action en faveur de l'efficacité énergétique au niveau municipal (Bangkok, mai 2006)
- Première session du Groupe de travail sur la planification et la politique énergétiques (Bangkok, mai 2006); deuxième session (Oulan-Bator, novembre 2006)
- Deuxième dialogue politique régional: le rôle des politiques publiques dans l'offre de choix de consommation durables axés sur l'économie des ressources et la croissance verte (Beijing, mai 2006)
- Réunion d'experts sur l'écorendement en Asie du Nord-Est (Beijing, mai 2006)
- Atelier sous-régional sur les dimensions commerciales et environnementales de l'industrie alimentaire: dans le Pacifique (Suva, juin 2006); en Asie du Sud-Est et en Asie du Nord-Est (Jakarta, juillet 2006); en Asie du Sud (Colombo, septembre 2006)
- Atelier régional sur les dispositifs d'alerte rapide au tsunami dans la région de l'océan Indien (atténuation, préparation, conception) (Bangkok, juin 2006)
- Atelier international sur les initiatives locales ayant trait à la transformation des modes de vie en vue du développement durable en Asie et dans le Pacifique, organisé dans le cadre de l'Initiative de Kitakyushu (Tokyo, juin 2006)
- Consultations Asie-Pacifique sur le régime climatique de l'après-2012: Asie du Sud-Est (Bangkok, juillet 2006)
- Atelier de renforcement des capacités concernant les partenariats destinés à faire mieux fonctionner les compagnies de distribution d'eau dans la région de l'Asie et du Pacifique (Bangkok, juillet 2006)
- Septième réunion régionale des agents de coordination de l'Asie et du Pacifique, en préparation de la cinquième session du Comité chargé d'examiner l'application de la Convention sur la lutte contre la désertification (Bangkok, août 2006)
- Intégration des politiques et investissement dans les énergies à faible teneur en carbone: nouvelles formules possibles en matière d'investissement et de mécanismes souples (Bangkok, août 2006)
- Formation sur la transmission d'électricité à haut voltage, à l'intention de responsables de la République populaire démocratique de Corée (province du Henan (Chine), septembre 2006)
- Premier forum de consultation politique du Réseau de l'Initiative de Séoul sur la croissance verte (Séoul, septembre 2006)
- Atelier régional sur les dimensions commerciales et environnementales de l'industrie alimentaire en Asie et dans le Pacifique (Bangkok, octobre 2006)
- Réunion d'examen concernant le projet de cadre pour un programme de protection de la nature en Asie du Nord-Est (Altan Bulag (Mongolie), octobre 2006)
- Programme de formation de dirigeants pour la croissance verte, dans le cadre de l'Initiative de Séoul (Incheon (République de Corée), octobre-novembre 2006)
- Atelier sur l'énergie au service du développement durable en Asie centrale: options de politique générale concernant le renforcement de la sécurité et de l'efficacité énergétiques, et rôle du secteur privé (Almaty (Kazakhstan), novembre 2006)
- Quatorzième session du Groupe de travail du projet SPECA sur l'eau et l'énergie (Almaty (Kazakhstan), novembre 2006)
- Atelier régional sur l'application du modèle CESAP pour l'évaluation des retombées socioéconomiques des catastrophes naturelles (Bangkok, novembre 2006)
- Réunion d'experts sur l'intégration des mesures concernant la préparation aux catastrophes naturelles liées à l'eau et l'atténuation de leurs effets dans les plans de développement socioéconomiques (Bangkok, novembre 2006)
- Atelier régional pour promouvoir la mise en œuvre des stratégies nationales relatives à l'intégration des politiques et programmes énergétiques ayant trait à l'accès aux services énergétiques en milieu rural (Jakarta et Panaruban (Indonésie), décembre 2006)
- Initiative de Kitakyushu pour un environnement propre: initiatives locales axées sur les avantages environnementaux et socioéconomiques (Yogyakarta (Indonésie), décembre 2006)
- Deuxième atelier-table ronde: l'avenir des taxes vertes et des réformes budgétaires: principes et expérience des pays (Bangkok, décembre 2006)
- Deuxième session du Comité de hauts fonctionnaires sur la coopération énergétique en Asie du Nord-Est (Khabarovsk (Fédération de Russie), décembre 2006)
- Réunion d'experts chargée de mettre au point des indicateurs de croissance économique fondés sur l'efficacité (Bangkok, janvier 2007)
- Atelier sur la responsabilité accrue des producteurs et les mouvements internationaux de matières (Manille, février 2007)
- Atelier sur le marché du carbone et la participation du secteur privé (Séoul, 20 février 2007)
- Trente-quatrième session du Groupe OMM-CESAP d'experts en cyclones tropicaux (Malé, février-mars 2007)
- Atelier OCDE-Département des affaires économiques et sociales de l'ONU-CESAP sur la conception de stratégies en faveur de la durabilité en Asie (Bangkok, mars 2007)

- Options de politique générale concernant la prestation élargie de services énergétiques communautaires (Beijing, mars 2007)
- Douzième réunion de hauts responsables du Programme de coopération environnementale de la sous-région Asie du Nord-Est (Beijing, mars 2007)
- Atelier régional sur la prise en compte de l'environnement dans la réduction de la pauvreté et la croissance durable en Asie et dans le Pacifique (Bangkok, mars 2007)
- Réunion d'experts sur les perspectives environnementales en Asie du Nord-Est (avril 2007)
- Réunion d'étude: analyse des possibilités existantes en matière de commerce de la biomasse en Asie du Sud-Est aux fins de développement durable (Bangkok, mai 2007)
- Sous-programme 7. Technologies de l'information, de la communication et de l'espace**
- Réunion d'experts sur les applications des TIC en matière de facilitation du commerce et des transports dans les pays sans littoral et de transit en Asie (Bangkok, avril 2006)
- Atelier régional sur le suivi du Sommet mondial sur la société de l'information et l'intégration des politiques et stratégies concernant les TIC au processus de développement (Bangkok, mai 2006)
- Réunion du Comité technique et du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (Incheon (République de Corée), juin 2006)
- Session inaugurale du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (Incheon (République de Corée), juin 2006); deuxième session (avril 2007)
- Atelier régional de formation pour les organismes d'aide à l'entreprise en vue de promouvoir l'entreprise électronique dans la sous-région Bassin du Mékong (Bangkok, juin 2006)
- Réunion de consultation sur le mécanisme de coopération régionale en matière de lutte contre les sécheresses (Beijing, juin 2006)
- Atelier international sur l'entrepreneuriat et le développement de l'entreprise électronique à l'intention des femmes (Séoul, juillet 2006)
- Cours intermédiaire de formation à l'utilisation des systèmes de télédétection et d'information géographique pour la gestion des catastrophes naturelles (Cibinong et Yogyakarta (Indonésie), juillet-août 2006)
- Atelier sur les outils de téléapprentissage utilisant le satellite aux fins de développement démographique et de planification familiale (Lanzhou (Chine), juillet 2006)
- Séminaire régional de renforcement de la capacité d'élaborer des politiques relatives aux TIC en Asie centrale (Bishkek, juillet 2006)
- Atelier régional conjoint CNUCED-UIT-CESAP sur les mesures de la société de l'information en Asie et dans le Pacifique (Bangkok, juillet 2006)
- Groupe de travail régional pour les applications des communications par satellite, et Groupe régional pour les applications des technosciences spatiales (Bangkok, août 2006)
- Réunion d'experts de haut niveau sur les technologies de l'information, de la communication et de l'espace, en préparation de la troisième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique (Bangkok, août 2006)
- Cours de formation aux technologies de télédétection par satellite et à leurs applications dans la région de l'Asie centrale (Beijing, septembre 2006)
- Réunion du Groupe de travail régional pour les applications de la météorologie satellitale et la surveillance des aléas naturels (Hong Kong (Chine), septembre 2006)
- Réunion du Groupe de travail régional sur la télédétection, les systèmes d'information géographique et la localisation par satellite (Hong Kong (Chine), septembre 2006)
- Atelier sur la lutte contre les sécheresses (Hong Kong (Chine), septembre 2006)
- Réunion d'experts de haut niveau préparatoire à la troisième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique (Daejeon (République de Corée), octobre 2006)
- Comité consultatif intergouvernemental sur le Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable (Daejeon (République de Corée), octobre 2006)
- Atelier régional de renforcement des capacités sur les questions de politique publique soulevées par l'utilisation de l'Internet à des fins de développement de l'entreprise en Asie et dans le Pacifique (Bangkok, octobre 2006)
- Atelier national de renforcement des capacités sur les questions de politique publique soulevées par l'utilisation de l'Internet à des fins de développement de l'entreprise (Katmandou, octobre 2006)
- Conférence internationale sur les lacunes à pallier en matière de planification et de mise en oeuvre de l'administration électronique en Asie et dans le Pacifique (Manille, novembre 2006)
- Réunion d'experts sur la coopération régionale concernant le suivi du Sommet mondial sur la société de l'information et les TIC au service du développement (Bangkok, novembre-décembre 2006)

- Réunion du Groupe de travail régional interinstitutions sur les TIC (Bangkok, décembre 2006)
- Atelier régional conjoint UIT-CESAP sur les communications en cas de catastrophe (Bangkok, décembre 2006)
- Réunion du Comité technique et du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (Lahore (Pakistan), décembre 2006)
- Forum 2006 de l'APEC sur l'économie numérique pour les femmes: innovation et initiative en Asie et dans le Pacifique (Bangkok, décembre 2006)
- Atelier de consultation avec les parties prenantes nationales concernant la création de cybercentres communautaires (Thimbu, janvier 2007)
- Forum régional de renforcement des capacités en matière de technologies de l'information et de la communication: situation actuelle, objectifs futurs et mesures à prendre pour les atteindre (Incheon (République de Corée), mars 2007)
- Atelier national de renforcement des capacités sur les questions de politique publique soulevées par l'utilisation de l'Internet à des fins de développement de l'entreprise (Vientiane, mars 2007)
- Sous-programme 8. Développement social, y compris les problèmes persistants et émergents**
- Atelier de formation au traitement des jeunes toxicomanes en milieu communautaire (Province de Nghe An (Viet Nam), mai 2006)
- Transition sanitaire dans une société vieillissante: évaluer les besoins en services de gériatrie (Dhaka, mai 2006)
- Groupe de travail thématique régional sur les migrations, y compris la traite des êtres humains (Bangkok, mai 2006; septembre 2006; décembre 2006; mars 2007)
- Réunion d'experts préparatoire à la Réunion de haut niveau chargée d'examiner à l'échelon régional l'application de la Stratégie de mise en oeuvre de Shanghai, en attendant les conclusions de la Commission du développement social (Shanghai (Chine), juin-juillet 2006)
- L'art pour tous: vers une société plus humaine (Bangkok, juillet 2006)
- Première session de la Réunion de coordination des parties prenantes du Cadre d'action de Biwako (Bangkok, juillet 2006); deuxième session (mars 2007)
- Atelier pour le suivi régional de la septième session du Comité spécial pour une convention internationale sur la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées, et les préparatifs de la huitième session (Bangkok, juillet 2006)
- Réunion du Comité de travail du Programme Conférence chrétienne d'Asie-CESAP (Bangkok, août 2006)
- Séminaire CESAP-Centre Asie-Pacifique de développement pour les handicapés consacré à la coopération Sud-Sud en matière de handicap: création d'un réseau rattaché au Centre (Bangkok, septembre 2006)
- Atelier régional CESAP-Forum Asie-Pacifique des personnes handicapées consacré au cinquième anniversaire du Cadre d'action de Biwako en 2007, et deuxième session de l'Assemblée générale du Forum (Bangkok, octobre 2006)
- Atelier sur les organisations d'entraide des personnes handicapées, les associations de familles concernées par le handicap et les femmes handicapées, dans la perspective du cinquième anniversaire du Cadre d'action de Biwako (Bangkok, octobre 2006)
- Atelier sur le projet régional "Santé sans frontières" (Bangkok, octobre 2006)
- Atelier de formation sur la population, le développement et la pauvreté (Mumbai (Inde), octobre-novembre 2006)
- Atelier CESAP-Fédération chinoise des handicapés consacré au tourisme accessible (Hainan (Chine), octobre-novembre 2006)
- Atelier de formation sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes: mise en oeuvre et suivi des observations finales (Bangkok, novembre 2006)
- Séminaire régional à l'intention des mécanismes nationaux chargés de l'égalité entre les sexes, afin de renforcer leur capacité à peser sur les politiques migratoires et à protéger les migrantes (Bangkok, novembre 2006)
- Réunion d'experts sur le renforcement des systèmes de santé en vue d'assurer la croissance économique et de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de l'Asie et du Pacifique (Bangkok, novembre-décembre 2006)
- Séminaire sur la transition en matière de fécondité en Asie: perspectives et enjeux (Bangkok, décembre 2006)
- Conférence régionale CESAP-HelpAge International sur la protection sociale des personnes âgées dans le contexte du vieillissement rapide (Bangkok, janvier 2007)
- Réunion d'experts sur la promotion de la participation des handicapés à la vie économique et sociale, dans la perspective du cinquième anniversaire du Cadre d'action de Biwako (Bangkok, février 2007)
- Réunion d'experts consacrée aux préparatifs régionaux de l'examen au niveau mondial du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (Bangkok, mars 2007)

C. Liste des services consultatifs

Sous-programme 1. Pauvreté et développement

Arménie: a) examen des mesures en cours pour favoriser la création d'emplois indépendants et rémunérateurs; identification et proposition d'amélioration de la structure de coordination des programmes nationaux et locaux en matière de création d'activités génératrices de revenus; aide au Gouvernement arménien dans la mise en place d'un système communautaire de planification, de suivi et d'évaluation; aide à la réalisation du projet de planification participative; suivi et évaluation des programmes de création d'emplois et d'activités génératrices de revenus aux niveaux local et régional; b) conseils au Ministère des finances en matière de suivi participatif des documents stratégiques de réduction de la pauvreté et conseils au Gouvernement concernant l'institutionnalisation aux niveaux national et local des pratiques de création d'emplois et d'activités génératrices de revenus centrées sur l'individu; c) création d'un noyau de professionnels aux niveaux local et régional, formés aux techniques participatives et aux principes de gestion des ressources humaines axée sur l'individu dans le cadre de l'emploi et d'activités génératrices de revenus; et mise au point d'un rapport périodique présentant « le point de vue des pauvres ».

Bangladesh: évaluation de l'impact des projets nationaux de développement rural mis en œuvre par le Conseil du développement rural du Bangladesh; étude des aspects institutionnels de la stratégie gouvernementale en matière de réduction de la pauvreté; mise au point, en consultation avec le Gouvernement, par le biais du Conseil, d'une structure logique de gestion axée sur les résultats; débat préliminaire sur la possibilité de créer des centres-ressources en milieu rural pour les réunions, les formations, les recherches, et autres services d'information en ligne, à titre pilote, en partenariat avec le secteur privé et d'autres agences des Nations Unies telles que le PNUD.

Fidji: a) présentation d'un article à une réunion sur l'Étude des familles du Pacifique (*Pacific Island Families Study*), Nadi (Fidji); b) participation à l'atelier régional consacré à la politique de développement favorable aux pauvres et le cadre budgétaire axés sur les OMD; c) aide au Conseil fidjien du commerce et des investissements dans la préparation du plan d'entreprise à mi-parcours pour la période 2007-2011.

Géorgie: a) examen du système de planification actuel destiné à favoriser la création d'emplois indépendants et rémunérateurs; identification et proposition d'amélioration de la structure de coordination des programmes nationaux et locaux en matière de création d'activités génératrices de revenus; aide dans la mise en place d'un système communautaire de planification, de suivi et d'évaluation; aide au Gouvernement pour la création d'un système de formation de responsables compétents à différents

niveaux en matière de planification et d'évaluation participatives; b) services consultatifs au Gouvernement concernant l'institutionnalisation aux niveaux national et local des pratiques de création d'emplois et d'activités génératrices de revenus centrées sur l'individu;

Îles Salomon: a) services consultatifs au Département de planification nationale et de coordination de l'aide pour la préparation et la présentation d'un manuel de planification des projets à l'usage du personnel du Département.

Inde: a) aide à la Commission nationale de planification pour soutenir les groupes de travail pour les projets suivants: i) décentralisation démocratique et institutions, ii) agriculture non irriguée et gestion des ressources naturelles, iii) programme d'élimination de la pauvreté eu égard à l'élaboration du onzième plan quinquennal de l'Inde, iv) gestion des ressources foncières; aide à la finalisation du rapport du groupe d'experts sur la planification des districts; envoi d'un conseiller technique à la réunion gouvernementale d'étude concernant les fonctions, la conception, la structure et la gouvernance du Bureau national des surfaces agricoles non irriguées; et conseils sur les négociations du Secrétaire exécutif avec le Ministre du commerce et de l'industrie, le Ministre d'État du commerce, le Ministre d'État des finances, le Vice-Président de la Commission de la planification et le Secrétaire général (Ministère des finances) de l'Union indienne; b) rencontre avec les ONG et les institutions communautaires locales, partenaires potentiels pour la mise en œuvre du projet; rencontre avec les autorités de district (Chennai); et c) services consultatifs au Gouvernement indien en vue d'une brève évaluation de l'état d'avancement du onzième plan quinquennal et des groupes de travail concernés.

Kiribati: a) évaluation initiale de la documentation sur les coûts d'ajustement, en consultation avec le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique; b) collecte de données sur les coûts d'ajustement pour les administrations publiques et le secteur privé; c) préparation de rapports et d'exposés.

Kirghizistan: a) examen des mesures en cours pour favoriser la création d'emplois indépendants et d'activités créatrices de revenus à l'échelon national; examen des méthodes utilisées pour la création d'emplois et d'activités génératrices de revenus; aide aux ministères compétents pour la création d'un système de planification, de suivi et d'évaluation participatifs; et b) aide au Gouvernement pour l'institutionnalisation aux niveaux national et local des pratiques de création d'emplois et d'activités génératrices de revenus centrées sur l'individu;

Papouasie- Nouvelle-Guinée: a) évaluation initiale de la documentation sur les coûts d'ajustement en consultation avec le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique; b) collecte de données sur les coûts d'ajustement pour les administrations publiques et le secteur privé; c) préparation de rapports et d'exposés.

République démocratique populaire lao: entamer un processus pour: a) l'évaluation de l'incidence et de la viabilité d'un projet d'ensemble CESAP/PNUD de Planification intégrée d'accessibilité rurale, (*Integrated Rural Accessibility Planning project*), y compris l'approche participative communautaire; b) l'identification des éléments innovateurs et des meilleures pratiques retenus parmi les 11 microinterventions du projet; évaluation de la reproductibilité de ce projet; et identification des moyens à mettre en œuvre pour en améliorer la viabilité et l'impact.

Samoa: a) évaluation initiale de la documentation sur les coûts d'ajustement en consultation avec le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique; b) collecte de données sur les coûts d'ajustement pour les administrations publiques et le secteur privé; c) préparation de rapports et d'exposés.

Tadjikistan: a) examen du système de planification pour la création d'emplois indépendants et rémunérateurs; identification et proposition d'améliorations de la structure de coordination des programmes de création d'activités génératrices de revenus aux niveaux national et local; aide au Gouvernement dans la mise en place d'un système de planification, de suivi et d'évaluation et assistance pour la réalisation d'un projet de planification, de suivi et d'évaluation participatifs des programmes nationaux et locaux pour l'emploi et pour la création d'activités génératrices de revenus; et b) services consultatifs au Ministère de l'économie et du commerce pour l'institutionnalisation d'un plan pour l'emploi centré sur l'individu et des activités créatrices de revenus, aux niveaux régional et local.

Tonga: a) examen des données économiques et sociales secondaires, consultations au niveau des villages sur les priorités de développement, aide à l'élaboration d'un plan de développement stratégique.

Vanuatu: a) aide aux responsables gouvernementaux pour finaliser un document révisé sur les priorités et un plan d'action pour examen par le Gouvernement; b) évaluation initiale de la documentation sur les coûts d'ajustement en consultation avec le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique; c) collecte de données sur les coûts d'ajustement pour les administrations publiques et le secteur privé; d) préparation de rapports et d'exposés; e) présentation à une réunion des ministres du commerce des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'un rapport sur l'adaptation à un accord de partenariat économique pour le Pacifique.

Sous-programme 2. Statistique

Chine: a) envoi d'un conseiller technique pour les questions de statistiques liées au suivi de la réalisation des OMD et participation à un atelier de formation sur la planification et le suivi, dans le cadre de la réalisation des OMD au niveau provincial (Nanjing).

Sri Lanka: a) services consultatifs au Département du recensement et de la Statistique pour créer un

programme bien coordonné de formation au niveau du maître; b) aide à la révision et à l'ajustement de la stratégie à suivre pour un programme de formation proposé par le Département.

Sous-programme 4. Commerce et investissements

Bhoutan: a) assistance au Ministère du commerce et de l'industrie pour l'achèvement des plans d'action et des plans de travail spécifiques destinés au nouveau Bureau pour le développement commercial; b) conseils sur l'accession à l'OMC par rapport à l'Accord général sur le commerce des services (AGCS); c) assistance au Ministère pour la mise en œuvre des plans d'action du Bureau pour le développement commercial concernant l'aide aux exportateurs, la commercialisation, la promotion et la facilitation du commerce, et en particulier des conseils sur l'AGCS et l'accession à l'OMC; et d) services consultatifs pour aider le Ministère à intégrer les projets d'assistance technique du Centre du commerce international de l'Union européenne dans le programme d'action du Bureau pour le développement commercial.

Mongolie: a) assistance au Ministère de l'industrie et du commerce pour la finalisation des consultations avec les organismes gouvernementaux et le secteur privé concernant les négociations relatives à l'AGCS; b) élaboration des demandes à avancer au titre de l'AGCS pour que les membres prennent de meilleurs engagements dans certains domaines d'intérêt; c) élaboration d'un projet d'offre initiale faisant suite aux demandes d'autres membres et proposant des engagements dans les domaines prioritaires où la Mongolie souhaiterait attirer technologies et compétences; d) élaboration d'une note d'information facile d'emploi, à utiliser pour tenir des consultations avec les organismes pertinents et pour mettre au fait les nouveaux ministres et hauts responsables; et e) poursuite des activités visant à faire connaître au personnel du Ministère les bonnes pratiques en matière de consultation.

Népal: assistance au Ministère de l'industrie, du commerce et de l'approvisionnement pour l'élaboration de demandes et d'offres initiales au titre de l'OMC/AGCS, préparation des négociations de la BIMSTEC au sujet des services, définition des intérêts et priorités concernant le programme «aide pour le commerce», et discussions avec les donateurs potentiels au sujet d'une éventuelle assistance.

Pakistan: exposé sur la politique des investissements et le transfert de technologie à l'occasion d'une conférence internationale organisée à Islamabad par la Banque islamique de développement.

Samoa: assistance au Ministère du commerce, de l'industrie et du travail concernant les recommandations et plans d'action devant permettre à sa Division du développement industriel et de la promotion des investissements de réaliser les objectifs qui lui ont été assignés dans la Stratégie pour le développement du Samoa.

Thaïlande: formation ayant trait à l'OMC/AGCS, avec une attention particulière pour les négociations relatives aux services financiers, à l'intention d'un groupe de 25 fonctionnaires de la Banque de Thaïlande, du Ministère des finances et d'autres administrations, pour les aider à mieux comprendre le fonctionnement de l'AGCS et les options qui s'offrent à la Thaïlande dans les négociations actuelles concernant les demandes et les offres.

Sous-programme 6. Environnement et développement durable

Cambodge: assistance au groupe chargé de rédiger des directives nationales relatives aux évaluations d'impact environnemental en matière de prospection et d'exploitation minières.

Chine: a) envoi d'un conseiller technique à une réunion consultative d'experts internationaux traitant de la réduction des risques de sécheresse, à la demande du Département de l'assistance en cas de catastrophe et de l'aide sociale (Ministère des affaires civiles); et b) envoi d'un conseiller technique et présentation d'un exposé sur la science et la technologie de lutte contre la désertification, dans le cadre d'un cours de vulgarisation.

Kazakhstan: a) envoi d'un conseiller technique et participation à un atelier de formation destiné aux membres du groupe de travail du Conseil kazakh pour le développement durable; et b) consultations et réunions avec les membres du groupe de travail et les responsables gouvernementaux concernés des divers ministères, en particulier le Ministère de la protection de l'environnement.

Mongolie: conseils sur l'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, analyse des principales conclusions du bilan tiré et des consultations avec les parties prenantes, rédaction et finalisation d'un projet de proposition concernant le financement au titre du Fonds pour l'environnement mondial.

Myanmar: a) conseils et assistance concernant les programmes de la Commission nationale des affaires environnementales, le financement au titre du Fonds pour l'environnement mondial et la rédaction d'un projet de proposition ayant trait à l'élaboration de la communication nationale au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques; et b) services consultatifs et assistance pour l'élaboration d'un rapport global sur l'état de l'environnement.

Ouzbékistan: services consultatifs au Centre des services hydrométéorologiques sur des questions concernant l'exécution d'un projet axé sur la préparation de la communication nationale au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, y compris les évaluations relatives à la vulnérabilité et à l'adaptation, le transfert de technologie, la mise à jour de l'inventaire des gaz à effet de serre, le renforcement des capacités et la sensibilisation.

République de Corée: participation à un colloque à l'occasion de l'Année internationale des déserts et de la désertification.

République démocratique populaire lao: a) mission consultative portant sur la mise en œuvre des accords environnementaux multilatéraux, bilan de l'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification à l'intention du Programme d'action national, définition des concepts de projet ayant trait aux directives du Fonds pour l'environnement mondial; b) services consultatifs visant à retravailler le projet de troisième rapport national sur l'application de la Convention, et à en soumettre la version finale à l'Agence de la science, de la technologie et de l'environnement.

Thaïlande: envoi d'un conseiller technique à un atelier sous-régional consacré à la validation du programme d'action sous-régional (Asie du Sud-Est) de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, conseils techniques pour l'élaboration d'un programme d'action sous-régional global fondé sur le cadre existant.

Viet Nam: a) services consultatifs pour l'application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto, et notamment envoi d'un conseiller technique à un atelier visant à faire le point et à consulter les parties prenantes; élaboration d'un projet de proposition concernant la préparation de la deuxième communication nationale du Viet Nam au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en vue d'obtenir un financement du Fonds pour l'environnement mondial; b) services consultatifs au Ministère: envoi d'un conseiller technique au premier atelier national, consultations avec l'équipe chargée du projet relatif à la mise en œuvre de la deuxième communication nationale, y compris le plan de travail, ainsi que des activités ayant trait au mécanisme pour un développement propre créé en vertu du Protocole de Kyoto.

Sous-programme 7. Technologies de l'information, de la communication et de l'espace

République démocratique populaire lao: évaluation et services consultatifs concernant les politiques, stratégies et programmes de l'Agence de la science, de la technologie et de l'environnement en matière de technologies de l'information, de la communication et de l'espace, y compris l'administration, l'entreprise et le tourisme électroniques; évaluation de l'opportunité de services consultatifs et techniques de suivi.

Sous-programme 8. Développement social, y compris les problèmes persistants et émergents

Fidji: examen des données économiques et sociales secondaires ainsi que des politiques nationales pertinentes, consultations nationales et provinciales au sujet de la politique en projet, et aide à la rédaction d'une déclaration de politique nationale et d'un plan de mise en œuvre.

Micronésie (États fédérés de): a) suite à donner à diverses questions encore en suspens, comme le plan d'action national sur l'exploitation sexuelle commerciale des enfants, conseils pour l'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre du Cadre d'action du Millénaire de Biwako, assistance technique au nouveau comité de travail sur la traite des êtres humains et les différentes formes de l'exploitation des enfants; b) aide à l'élaboration d'une déclaration de politique nationale et d'un plan d'action fondé sur le Cadre d'action du Millénaire de Biwako; confirmation des arrangements prévus pour l'analyse de la situation concernant les sévices sexuels infligés aux enfants et l'exploitation sexuelle commerciale des

enfants; et c) aide au Département de la santé, de l'éducation et des affaires sociales pour organiser sur l'île de Kosrae un atelier consultatif consacré au handicap, ainsi qu'un autre à Pohnpei, afin de trouver un accord sur la version finale de la politique nationale en matière de handicap et achèvement d'un projet définitif de politique du handicap en vue de le soumettre au Département.

Tonga: examen des données économiques et sociales secondaires, organisation de consultations dans les villages au sujet des priorités du développement, et assistance pour la rédaction d'un plan de développement stratégique.

Annexe V

**MANDAT DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR
L'ASIE ET LE PACIFIQUE**

Adopté par le Conseil économique et social à sa quatrième session, modifié à ses sessions ultérieures et révisé en application de diverses résolutions de l'Assemblée générale.

Le Conseil économique et social,

Après avoir examiné la résolution 46 (I), adoptée par l'Assemblée générale le 11 décembre 1946, aux termes de laquelle l'Assemblée générale "recommande que, pour apporter une aide efficace aux pays dévastés par la guerre, le Conseil économique et social, à sa prochaine session, procède sans délai à un examen favorable de la question de la création d'une Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient", et

Ayant pris note du rapport du Groupe de travail pour l'Asie et l'Extrême-Orient de la Sous-Commission temporaire de la reconstruction économique des régions dévastées,

Crée une Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique avec le mandat suivant :

1. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, agissant conformément aux principes de l'Organisation des Nations Unies et sous réserve du contrôle général du Conseil devra, à condition de ne prendre aucune mesure à l'égard d'un pays quelconque sans l'assentiment du gouvernement de ce pays :

a) Prendre des mesures et participer à leur exécution pour faciliter une action concertée en vue de la reconstruction et du développement économique de l'Asie et du Pacifique et maintenir, en les renforçant, les relations économiques de ces régions, tant entre elles qu'avec les autres pays du monde;

b) Procéder ou faire procéder à des enquêtes et études sur les problèmes économiques et techniques ainsi que sur l'évolution de la situation dans les territoires d'Asie et du Pacifique, dans la mesure où la Commission le jugera nécessaire;

c) Entreprendre ou faire entreprendre le rassemblement, l'évaluation et la diffusion de renseignements d'ordre économique, technique et statistique, dans la mesure où la Commission jugera utile de le faire;

d) Fournir, dans la limite des moyens dont dispose son secrétariat, les services consultatifs que les pays de la région pourraient désirer, à condition que ces services ne fassent pas double emploi avec ceux que

fournissent les institutions spécialisées ou des organismes compétents des Nations Unies;

e) Aider le Conseil économique et social, sur sa demande, à s'acquitter de ses fonctions dans la région, en ce qui concerne tous problèmes économiques, y compris les problèmes touchant à l'assistance technique;

f) Dans l'exercice des fonctions énumérées ci-dessus, traiter comme il convient des aspects sociaux du développement économique et de l'interdépendance des facteurs économiques et sociaux.

2. Les territoires de l'Asie et du Pacifique mentionnés au paragraphe 1 comprendront : l'Afghanistan, l'Arménie, l'Australie, l'Azerbaïdjan, le Bangladesh, le Bhoutan, le Brunéi Darussalam, le Cambodge, la Chine, la Corée, la Fédération de Russie, les Fidji, la Géorgie, Guam, Hong Kong (Chine), les Iles Cook, les Iles Mariannes septentrionales, les Iles Marshall, les Iles Salomon, l'Inde, l'Indonésie, l'Iran (République islamique d'), le Japon, le Kazakhstan, le Kirghizistan, Kiribati, Macao (Chine), la Malaisie, les Maldives, la Micronésie (États fédérés de), la Mongolie, le Myanmar, Nauru, le Népal, Nioué, la Nouvelle-Calédonie, la Nouvelle-Zélande, l'Ouzbékistan, le Pakistan, les Palaos, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Philippines, la Polynésie française, la République démocratique populaire lao, le Samoa, les Samoa américaines, Singapour, Sri Lanka, le Tadjikistan, la Thaïlande, le Timor-Leste, les Tonga, le Turkménistan, la Turquie, Tuvalu, Vanuatu et le Viet Nam.

3. La Commission sera composée des pays suivants : Afghanistan, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, France, Géorgie, Iles Marshall, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Kiribati, Malaisie, Maldives, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Myanmar, Nauru, Népal, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa, Singapour, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Tonga, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Vanuatu et Viet Nam, étant entendu que tout État situé dans cette zone qui deviendrait par la suite Membre de l'Organisation des Nations Unies deviendrait, de ce fait, membre de la Commission.

4. Les membres associés comprendront Guam, Hong Kong (Chine), les Iles Cook, les Iles Mariannes septentrionales, Macao (Chine), Nioué, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et les Samoa américaines.

5. Tout territoire, partie ou groupe de territoires qui se trouve dans le domaine géographique de la Commission, tel qu'il a été défini au paragraphe 2, pourra, en adressant à la Commission une demande qui sera présentée par le membre responsable des relations internationales de ce territoire, de cette partie ou de ce groupe de territoires, être admis par la Commission en qualité de membre associé. Si l'un de ces territoires, de ces parties ou de ces groupes de territoires vient à assurer lui-même la responsabilité de ses relations internationales, il pourra présenter lui-même à la Commission sa demande d'admission en qualité de membre associé.

6. Les représentants des membres associés pourront participer, sans droit de vote, à toutes les réunions de la Commission siégeant soit en commission, soit en comité.

7. Les représentants des membres associés pourront être nommés membres de tout comité ou de tout autre organe subsidiaire que la Commission pourrait créer; ils y auront le droit de vote et pourront siéger au bureau de ces organismes.

8. La Commission est autorisée à faire, sur toute question de sa compétence, des recommandations directes aux gouvernements des États membres ou membres associés intéressés, aux gouvernements des États admis à titre consultatif et aux institutions spécialisées intéressées. La Commission soumettra à l'examen préalable du Conseil toute proposition relative à une action qui pourrait avoir des effets importants sur l'économie de l'ensemble du monde.

9. La Commission invitera tout Membre de l'Organisation des Nations Unies qui n'est pas membre de la Commission à participer, à titre consultatif, à l'examen de toute question susceptible d'intéresser particulièrement ce pays non membre.

10. La Commission invitera les représentants des institutions spécialisées et pourra inviter des représentants d'organisations intergouvernementales à participer, à titre consultatif, aux discussions qu'elle consacra à toute

question susceptible d'intéresser particulièrement ces institutions ou organisations, en suivant la procédure adoptée par le Conseil économique et social.

11. La Commission prendra des dispositions aux fins de consultation avec les organisations non gouvernementales auxquelles le Conseil économique et social aura accordé le statut consultatif, conformément aux principes approuvés par le Conseil et contenus dans la résolution 1296 (XLIV) du Conseil.

12. La Commission prendra les mesures appropriées pour que la liaison nécessaire soit maintenue avec les autres organismes des Nations Unies et avec les institutions spécialisées. La Commission établira la liaison et la coopération appropriées avec les autres commissions régionales, conformément aux résolutions et aux directives du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale.

13. La Commission pourra, après avoir consulté toute institution spécialisée travaillant dans le même domaine général et avec l'approbation du Conseil, constituer tous organismes subsidiaires qu'elle jugera utiles pour faciliter l'accomplissement des tâches qui lui incombent.

14. La Commission adoptera son propre règlement intérieur, notamment en ce qui concerne le mode d'élection de son président.

15. La Commission présentera au Conseil, une fois par an, un rapport complet sur ses activités et ses projets, y compris ceux de tout organe subsidiaire.

16. Le budget administratif de la Commission sera financé sur les fonds de l'Organisation des Nations Unies.

17. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies désignera le personnel de la Commission et ce personnel fera partie du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

18. Le siège de la Commission sera à Bangkok (Thaïlande).

19. Le Conseil procédera, de temps à autre, à un examen spécial des travaux de la Commission.

Annexe VI

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE
POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE**

*Tel qu'établi à la première session de la Commission,
confirmé et adopté à sa deuxième session, et modifié
lors des sessions ultérieures*

Chapitre premier

SESSIONS

Article premier

Les dispositions suivantes s'appliquent à la date et au lieu des sessions de la Commission:

a) La Commission, agissant en consultation avec le Secrétaire général, formule à chacune de ses sessions des recommandations concernant la date et le lieu de la session suivante, sous réserve de l'approbation du Conseil économique et social. La Commission tient également une session dans les quarante-cinq jours qui suivent la communication au Secrétaire exécutif d'une demande à cet effet émanant du Conseil et, dans ce cas, le Secrétaire général, en consultation avec le Président de la Commission, fixe le lieu de la session.

b) Dans des cas spéciaux, la date et le lieu de la session peuvent être modifiés par le Secrétaire général agissant en consultation avec le Président de la Commission et le Comité intérimaire du calendrier des conférences du Conseil. À la demande de la majorité des membres de la Commission, le Secrétaire général, agissant en consultation avec le Président de la Commission et le Comité intérimaire du calendrier des conférences du Conseil, peut également modifier la date et le lieu de la session.

c) Les sessions se tiennent normalement au Bureau de l'Organisation des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique. La Commission peut formuler une recommandation en vue de tenir ailleurs telle ou telle session.

Article 2

Quarante-deux jours au moins avant le commencement de la session, le Secrétaire exécutif fait connaître aux membres de la Commission la date d'ouverture de la session et leur adresse trois exemplaires de l'ordre du jour provisoire et des documents essentiels relatifs à chaque point de l'ordre du jour provisoire. La distribution est analogue à celle qui est prévue à l'article 49.

Article 3

La Commission invite tout État membre de l'Organisation des Nations Unies qui n'est pas membre de la Commission à participer, à titre consultatif, à l'examen de toute question qui offre un intérêt particulier pour lui.

Chapitre II

ORDRE DU JOUR

Article 4

Le Secrétaire exécutif établit, en consultation avec le Président, l'ordre du jour provisoire de chaque session.

Article 5

L'ordre du jour provisoire de toute session comprend:

a) Les questions résultant des travaux des sessions antérieures de la Commission;

b) Les questions proposées par le Conseil économique et social;

c) Les questions proposées par un membre ou un membre associé de la Commission;

d) Les questions proposées par une institution spécialisée en conformité des accords conclus pour définir les rapports entre ces institutions et l'Organisation des Nations Unies;

e) Les questions proposées par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général, sous réserve des dispositions de l'article 6;

f) Toute autre question que le Président ou le Secrétaire exécutif juge opportun d'y faire figurer.

Article 6

Les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général peuvent proposer l'inscription à l'ordre du jour provisoire de la Commission de questions portant sur des sujets de leur compétence, et ce dans les conditions suivantes:

a) Toute organisation qui désire proposer l'inscription d'une question doit en informer le Secrétaire exécutif au moins soixante-trois jours avant l'ouverture de la session; avant de proposer formellement l'inscription d'une question, l'organisation doit tenir dûment compte des observations que le Secrétaire exécutif peut présenter;

b) La proposition, accompagnée de la documentation essentielle pertinente, doit être présentée formellement au moins quarante-neuf jours avant l'ouverture de la session. La Commission inscrit la question à son ordre du jour si les deux tiers au moins des membres présents et votants en décident ainsi.

Article 7

L'adoption de l'ordre du jour constitue le premier point de l'ordre du jour provisoire d'une session.

Article 8

La Commission peut, à tout moment, modifier l'ordre du jour.

Chapitre III

REPRÉSENTATION, VÉRIFICATION DES POUVOIRS

Article 9

Chaque membre est représenté à la Commission par un représentant accrédité.

Article 10

Tout représentant peut se faire accompagner aux sessions de la Commission par des représentants suppléants et des conseillers; il peut être remplacé, en cas d'absence, par un représentant suppléant.

Article 11

Les pouvoirs de chaque représentant nommé à la Commission, ainsi que les noms des représentants suppléants désignés, sont communiqués sans délai au Secrétaire exécutif.

Article 12

Le Président et les deux Vice-Présidents examinent les pouvoirs et font rapport à la Commission.

Chapitre IV

BUREAU

Article 13

La Commission élit chaque année, lors de sa première réunion, parmi les représentants de ses membres, un Président et deux Vice-Présidents (appelés premier Vice-Président et second Vice-Président), qui demeurent en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles.

Article 14

Si le Président est absent pendant une séance ou une partie de séance, il est remplacé par le Vice-Président qu'il a désigné.

Article 15

Si le Président cesse de représenter un État membre de la Commission, ou s'il se trouve dans l'impossibilité de s'acquitter plus longtemps de ses fonctions, le premier Vice-Président assume la présidence pour la période qui reste à courir. Si le premier Vice-Président lui aussi cesse de représenter un État membre de la Commission ou se trouve dans l'impossibilité de s'acquitter plus longtemps de ses fonctions, le second Vice-Président assume la présidence pour la période qui reste à courir.

Article 16

Le Vice-Président, lorsqu'il fait fonction de Président, a les mêmes droits et les mêmes devoirs que le Président.

Article 17

Le Président, ou le Vice-Président lorsqu'il fait fonction de Président, participe aux séances de la Commission en tant que Président et non en tant que représentant de l'État membre qui l'a accrédité. La Commission admet alors un représentant suppléant à représenter cet État membre aux séances de la Commission et à y exercer son droit de vote.

Chapitre V

SECRETARIAT

Article 18

Le Secrétaire exécutif agit en cette qualité à toutes les séances de la Commission, de ses sous-commissions, de ses comités et autres organes subsidiaires. Il peut désigner un autre membre du secrétariat pour le remplacer à toute séance.

Article 19

Le Secrétaire exécutif ou son représentant peut, au cours d'une séance, faire des exposés écrits ou oraux sur toute question en cours d'examen.

Article 20

Le Secrétaire exécutif dirige le personnel fourni par le Secrétaire général et nécessaire à la Commission, à ses sous-commissions, à ses comités et autres organes subsidiaires.

Article 21

Le Secrétaire exécutif est chargé de prendre les dispositions nécessaires en vue des réunions.

Article 22

Dans l'exercice de ses fonctions, le Secrétaire exécutif agit au nom du Secrétaire général.

Article 23

Avant que la Commission n'approuve une proposition nouvelle qui entraînera des dépenses pour l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire exécutif dresse et fait distribuer aux membres l'état estimatif de celles des dépenses entraînées par cette proposition qui dépassent les ressources dont dispose le secrétariat. Il incombe au Président d'attirer sur cet état estimatif l'attention des membres et de les inviter à l'étudier, avant que la Commission n'approuve la proposition.

Chapitre VI

CONDUITE DES DÉBATS

Article 24

La majorité des membres de la Commission constitue le quorum.

Article 25

Outre l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés en vertu d'autres dispositions du présent règlement, le Président prononce l'ouverture et la clôture de chaque séance de la Commission, dirige les débats, assure l'application du présent règlement, donne la parole, met les questions aux voix et proclame les décisions. Le Président peut aussi rappeler à l'ordre un orateur dont les remarques n'ont pas trait au sujet en discussion.

Article 26

Au cours de la discussion de toute question, un représentant peut présenter une motion d'ordre. Dans

ce cas, le Président prend immédiatement une décision. Si la décision est contestée, le Président la met immédiatement aux voix. Cette décision reste acquise si la majorité ne se prononce pas contre elle.

Article 27

Au cours de la discussion de toute question, un représentant peut demander l'ajournement du débat. Cette motion a priorité. Outre l'auteur de la motion, deux orateurs peuvent prendre la parole, l'un en faveur de la motion et l'autre contre.

Article 28

À tout moment, un représentant peut demander la clôture du débat, même si d'autres représentants ont manifesté le désir de prendre la parole. L'autorisation de prendre la parole contre la motion de clôture ne peut être accordée à plus de deux représentants.

Article 29

Le Président consulte la Commission sur toute motion de clôture. Si la Commission approuve la motion, le Président prononce la clôture du débat.

Article 30

La Commission peut limiter le temps de parole de chaque orateur.

Article 31

Les projets de résolution et les amendements de fond ou propositions de fond sont remis par écrit au Secrétaire exécutif qui les distribuera aux représentants 24 heures au moins avant qu'ils puissent être discutés et mis aux voix, à moins que la Commission n'en décide autrement.

Article 32

Si un membre de la Commission le demande, toute motion ou tout amendement à une motion, présenté par un orateur, est communiqué par écrit au Président, qui en donne lecture avant de donner la parole à un nouvel orateur; il en est de même immédiatement avant tout scrutin relatif à cette motion ou à cet amendement. Le Président peut faire distribuer aux représentants présents le texte de la motion ou de l'amendement avant qu'il ne soit mis aux voix.

Cette disposition ne s'applique pas aux motions de pure forme comme les motions de clôture ou d'ajournement.

Article 33

Les motions et résolutions principales sont mises aux voix dans l'ordre où elles ont été présentées, à moins que la Commission n'en décide autrement.

Article 34

Lorsqu'un amendement comporte une révision, une addition ou une suppression intéressant une proposition, on vote d'abord sur cet amendement et ensuite, s'il est adopté, sur la proposition modifiée.

Article 35

Si deux ou plusieurs amendements à une proposition sont présentés, la Commission vote tout d'abord sur celui qui s'éloigne le plus, quant au fond, de la proposition primitive; elle vote ensuite, le cas échéant, sur l'amendement qui, après ce premier amendement, s'éloigne le plus de ladite proposition, et ainsi de suite, jusqu'à ce que tous les amendements aient été mis aux voix.

Article 36

La division est de droit, si elle est demandée. En cas de division, le texte résultant des différents scrutins est mis aux voix dans son ensemble.

Chapitre VII

VOTE

Article 37

Chaque membre de la Commission dispose d'une voix.

Article 38

Sous réserve des dispositions de l'alinéa b) de l'article 6, les décisions de la Commission sont prises à la majorité des membres présents et votants.

Article 39

La Commission ne prend aucune mesure intéressant un pays quelconque sans l'assentiment du gouvernement de ce pays.

Article 40

La Commission vote normalement à main levée. Si un représentant demande le vote par appel nominal, l'appel nominal a lieu dans l'ordre alphabétique anglais des noms des membres.

Article 41

Toutes les élections ont lieu au scrutin secret.

Article 42

En cas de partage égal des voix lors d'un vote qui ne porte pas sur des élections, on procède à un deuxième tour de scrutin à la séance suivante; s'il y a de nouveau partage égal, la proposition est considérée comme repoussée.

Article 43

Quand le vote a commencé, aucun représentant ne peut l'interrompre, sauf pour une motion d'ordre qui concerne le vote même. Le Président peut, s'il le juge opportun, autoriser les représentants à prononcer, avant ou après le vote, de brèves explications de vote.

Chapitre VIII

LANGUES

Article 44

L'anglais, le chinois, le français et le russe sont les langues de travail de la Commission.

Article 45

Les discours prononcés dans l'une des langues de travail sont interprétés dans les autres.

Chapitre IX

COMPTE RENDUS

Article 46

Le secrétariat rédige le compte rendu analytique des séances de la Commission et le fait parvenir aussitôt que possible aux représentants des États membres et aux représentants de toute autre institution ou organisation gouvernementale ayant participé à la séance. Ces représentants informent le secrétariat, dans les soixante-douze heures qui suivent la distribution du compte rendu, des changements qu'ils désirent y faire apporter. Tout différend concernant les changements est soumis au Président, dont la décision est définitive.

Article 47

Le texte corrigé du compte rendu des séances publiques est distribué aussitôt que possible, conformément à la pratique de l'Organisation des Nations Unies. Il est distribué aux organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général et spécial, ou qui figurent sur la Liste et, s'il y a lieu, aux membres ayant le statut consultatif.

Article 48

Le texte corrigé du compte rendu des séances privées est distribué aussitôt que possible aux membres de la Commission, à tout membre ayant participé à la séance à titre consultatif et aux institutions spécialisées. Il est distribué à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, si la Commission en décide ainsi.

Article 49

Le texte de tous les rapports, résolutions, recommandations et autres décisions formellement adoptés par la Commission, par ses sous-commissions ou autres organes subsidiaires et par ses comités est communiqué aussitôt que possible aux membres de la Commission, aux membres intéressés ayant le statut consultatif, à tous les autres Membres de l'Organisation des Nations Unies, aux institutions spécialisées, aux organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général et spécial ou qui figurent sur la Liste.

Chapitre X

PUBLICITÉ DES SÉANCES

Article 50

En règle générale, la Commission se réunit en séance publique. Elle peut décider qu'une ou plusieurs séances déterminées seront des séances privées.

Chapitre XI

CONSULTATIONS AVEC LES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES ET L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

Article 51

1. Lorsqu'un point dont on a proposé l'inscription à l'ordre du jour provisoire d'une session contient une proposition tendant à ce que l'Organisation des Nations Unies entreprenne de nouvelles activités qui se rapportent à des questions intéressant directement une ou plusieurs institutions spécialisées ou l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Secrétaire exécutif entre en consultation avec l'institution ou les institutions intéressées et fait rapport à la Commission sur les moyens qui permettent d'assurer un emploi coordonné des ressources des diverses organisations.

2. Lorsqu'une proposition, présentée au cours d'une réunion et tendant à ce que l'Organisation des Nations Unies entreprenne de nouvelles activités, se rapporte à des questions qui intéressent directement une ou plusieurs institutions spécialisées ou l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Secrétaire exécutif, après avoir consulté dans toute la mesure

possible les représentants de l'institution ou des institutions intéressées qui participent à la réunion, attire l'attention des participants sur ces aspects de la proposition.

3. Avant de prendre une décision sur les propositions susvisées, la Commission s'assure que les institutions intéressées ont dûment été consultées.

Chapitre XII

RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Article 52

Les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général et spécial peuvent désigner des représentants autorisés qui assistent en tant qu'observateurs aux séances publiques de la Commission. Les organisations qui figurent sur la Liste peuvent se faire représenter à celles de ces séances qui sont consacrées à des questions relevant de leur domaine d'activité.

Article 53

Les organisations dotées du statut consultatif général et spécial peuvent présenter, sur les questions qui sont de leur compétence particulière, des exposés écrits relatifs aux travaux de la Commission ou de ses organes subsidiaires. Le Secrétaire exécutif communique aux membres et aux membres associés de la Commission le texte de ces exposés, sauf lorsqu'ils sont devenus périmés du fait, par exemple, que les questions dont ils traitent ont déjà fait l'objet d'une décision et lorsqu'ils ont déjà été distribués sous quelque autre forme aux membres ou aux membres associés de la Commission ou de ses organes subsidiaires.

Article 54

Les dispositions suivantes s'appliquent à la présentation et à la distribution de ces exposés écrits:

a) Les exposés écrits doivent être présentés dans l'une des langues officielles;

b) Les exposés écrits doivent être présentés assez tôt pour que le Secrétaire exécutif et l'organisation aient le temps de procéder, avant leur distribution, aux échanges de vues appropriés;

c) Avant de communiquer l'exposé sous sa forme définitive, l'organisation doit tenir dûment compte des observations que le Secrétaire exécutif peut présenter au cours de ces consultations;

d) Le texte des exposés écrits présentés par les organisations dotées du statut consultatif général n'est distribué *in extenso* que s'il ne comporte pas plus de 2 000 mots. Lorsqu'un exposé dépasse 2 000 mots, l'organisation doit présenter un résumé, qui est distribué, ou un nombre suffisant d'exemplaires du texte intégral dans les langues de travail, aux fins de distribution. Néanmoins, le texte des exposés est également distribué *in extenso* lorsque la Commission ou l'un de ses organes subsidiaires en fait expressément la demande;

e) Le texte des exposés écrits présenté par une organisation dotée du statut consultatif spécial n'est distribué *in extenso* que s'il ne compte pas plus de 1 500 mots. Lorsqu'un exposé dépasse 1 500 mots, l'organisation doit présenter un résumé, qui est distribué, ou un nombre suffisant d'exemplaires du texte intégral dans les langues de travail, aux fins de distribution. Néanmoins, le texte des exposés est également distribué *in extenso* lorsque la Commission ou un autre organe subsidiaire en fait expressément la demande;

f) Le Secrétaire exécutif peut, en consultation avec le Président ou la Commission elle-même, inviter les organisations figurant sur la Liste à présenter des exposés écrits. Dans ce cas, les dispositions des alinéas a), b), c) et e) ci-dessus s'appliquent également à ces exposés;

g) Le Secrétaire exécutif fait distribuer le texte des exposés écrits ou des résumés, selon le cas, dans les langues de travail; il le fait distribuer dans toute autre langue officielle, lorsqu'un membre ou membre associé de la Commission en fait la demande.

Article 55

a) La Commission et ses organes subsidiaires peuvent consulter les organisations dotées du statut consultatif général et spécial soit directement, soit par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs comités constitués à cette fin. Dans tous les cas, ces consultations peuvent avoir lieu à la demande de l'organisation;

b) Sur la recommandation du Secrétaire exécutif et à la demande de la Commission ou de l'un de ses organes subsidiaires, les organisations qui figurent sur la Liste peuvent également se faire entendre par la Commission ou ses organes subsidiaires.

Article 56

Sous réserve des dispositions de l'article 23, la Commission peut recommander qu'une organisation non gouvernementale spécialement compétente dans un domaine particulier entreprenne certaines études ou enquêtes ou prépare certains documents pour la Commission. Les restrictions prévues aux alinéas d) et e) de l'article 54 ne s'appliquent pas dans ce cas.

Chapitre XIII

SOUS-COMMISSIONS, AUTRES ORGANES SUBSIDIAIRES ET COMITÉS

Article 57

Après avoir consulté les institutions spécialisées s'intéressant aux mêmes questions et avec l'approbation du Conseil économique et social, la Commission peut créer les sous-commissions ou autres organes subsidiaires permanents qu'elle estime nécessaires à l'exercice de ses fonctions; elle définit leurs attributions et leur composition. Elle peut leur conférer le degré d'autonomie nécessaire pour leur permettre de s'acquitter utilement des tâches techniques qui leur sont confiées.

Article 58

La Commission peut constituer les comités et sous-comités qu'elle estime nécessaires pour l'aider dans l'accomplissement de sa tâche.

Article 59

À moins que la Commission n'en décide autrement, les sous-commissions ou autres organes subsidiaires, ainsi que les comités, sous-comités et groupes de travail adoptent leur propre règlement intérieur.

Chapitre XIV

RAPPORTS

Article 60

Une fois par an, la Commission présente au Conseil économique et social un rapport complet sur son activité et ses projets, y compris l'activité et les projets de tous ses organes subsidiaires.

Chapitre XV

AMENDEMENTS ET SUSPENSION D'APPLICATION

Article 61

La Commission peut modifier toute disposition du présent règlement ou en suspendre l'application, à condition que les modifications ou suspensions proposées ne contreviennent pas aux termes du mandat conféré à la Commission par le Conseil économique et social.

